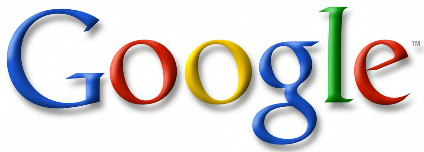
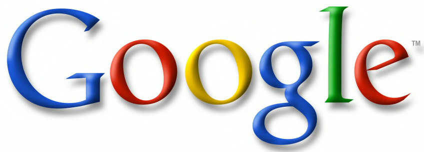
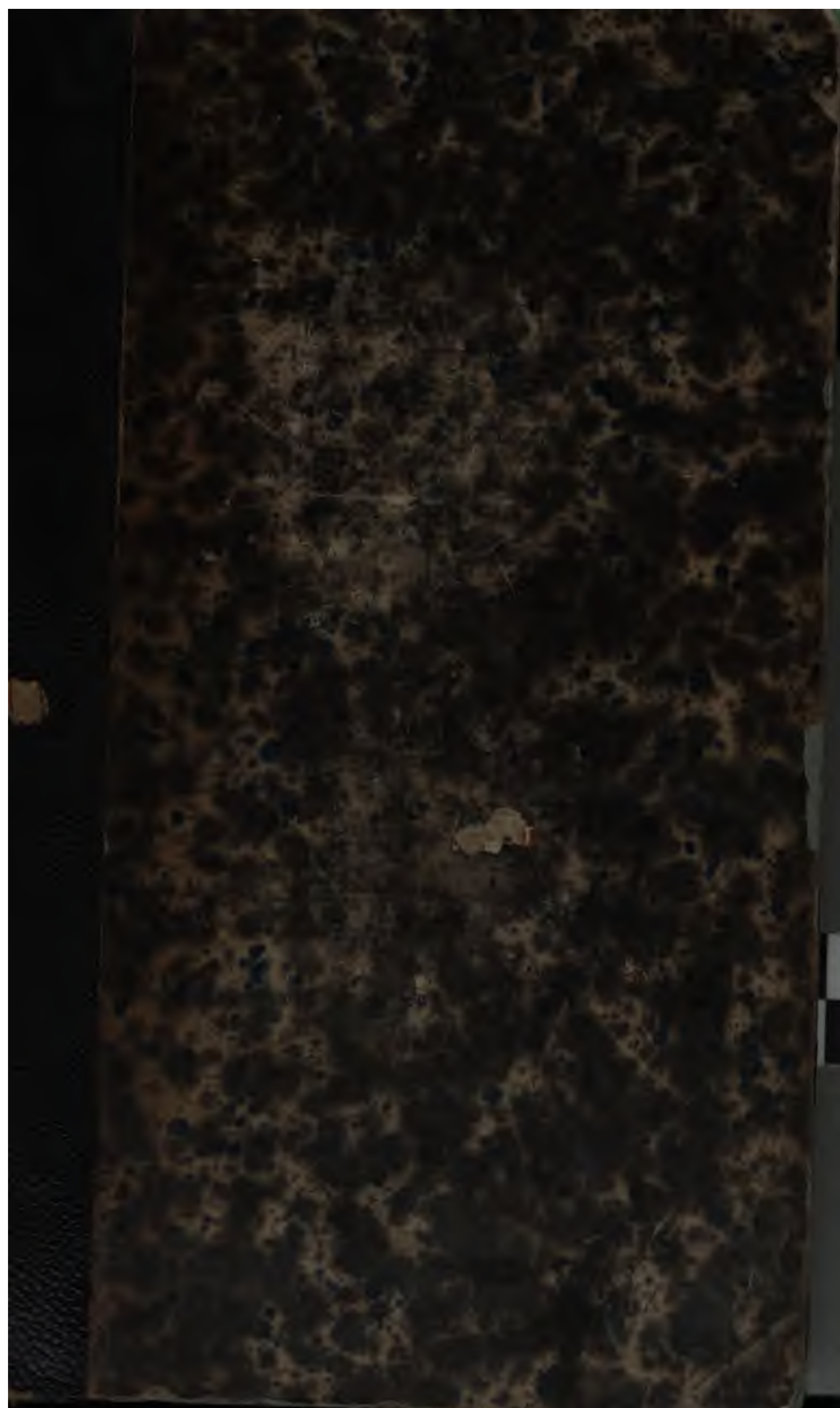
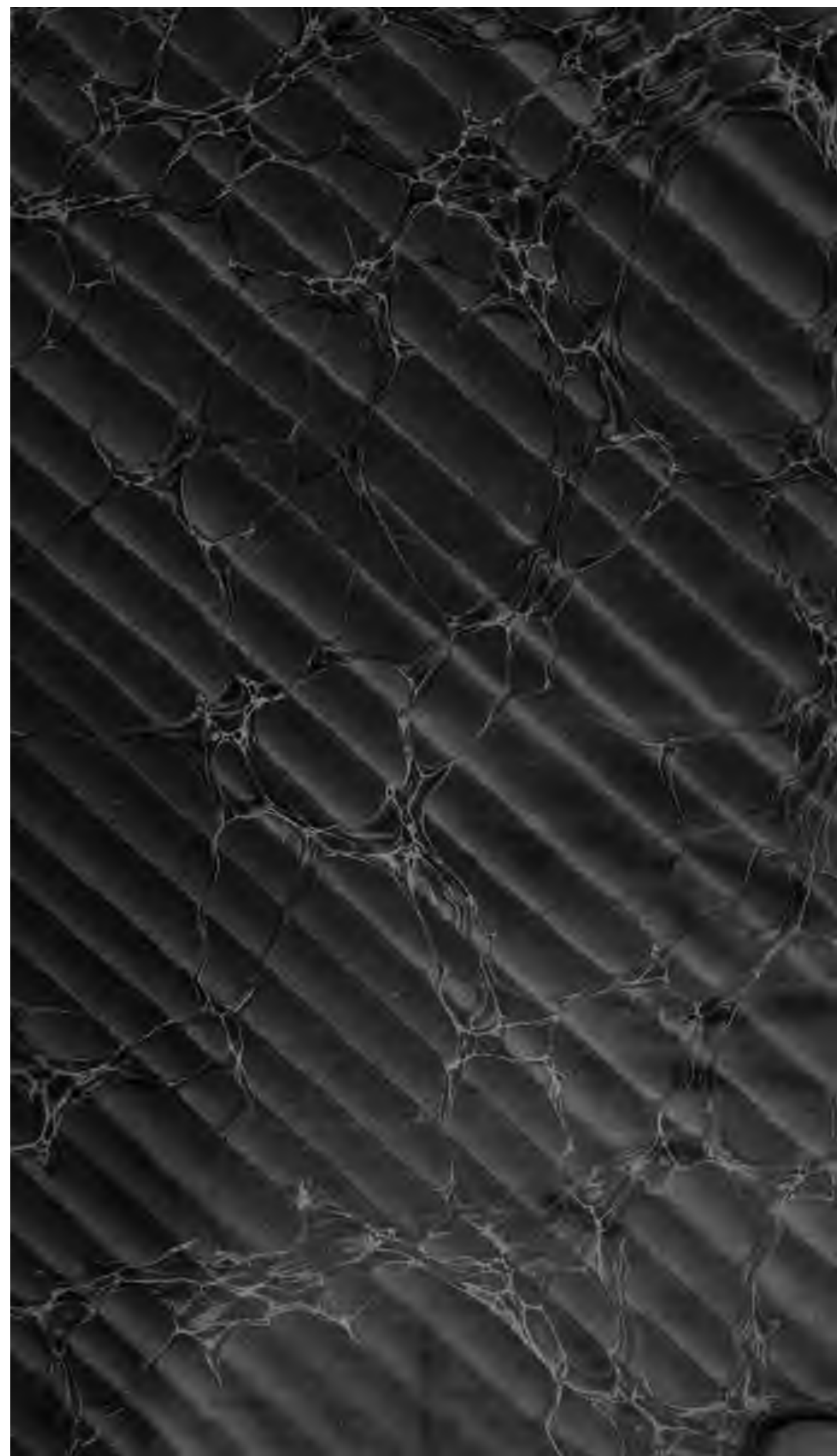







SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650



LE THÉATRE

DE

SAINT-CYR

VERSAILLES
CERF ET FILS, IMPRIMEURS
59, RUE DU PLESSIS.





MADAME DE MAINTENON.

LE THÉATRE

DE

SAINT-CYR

(1689-1792)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

ACHILLE TAPHANEL

AVEC UNE EAU-FORTE DE CH. WALTNER



VERSAILLES
CERF ET FILS, ÉDITEURS
RUE DU PLESSIS, 59

PARIS
LIBRAIRIE DE J. BAUDRY
RUE DES SAINTS-PÈRES, 15

MDCCCLXXVI

LE THÉATRE

DE

SAINT-CYR

(1689-1792)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

ACHILLE TAPHANEL

AVEC UNE EAU-FORTE DE CH. WALTNER



VERSAILLES
CERF ET FILS, ÉDITEURS
RUE DU PLESSIS, 59

PARIS
LIBRAIRIE DE J. BAUDRY
RUE DES SAINTS-PÈRES, 15

MDCCCLXXVI

1878, Feb. 28.
Minot fund.

PRÉFACE.

On a beaucoup parlé du Théâtre de Saint-Cyr : personne n'en a écrit l'histoire.

M. le duc de Noailles, dans son magnifique ouvrage sur Madame de Maintenon, M. Lavallée, dans son livre sur la maison de Saint-Louis n'ont eu garde d'oublier les grandes représentations d'*Esther* et d'*Athalie*; mais ils n'ont pu leur accorder que fort peu de place, la vie et l'œuvre de la fondatrice de Saint-Cyr ayant été l'objet principal de leurs travaux. Ainsi, même après eux, l'étude que nous entreprenons restait à faire, et nous avons cru pouvoir, sans trop d'audace, aborder un sujet qu'ils n'ont point traité.

Le théâtre de Saint-Cyr est une des curiosités du

règne de Louis XIV ; il a fait parler de lui dans l'Europe entière ; il a eu pour auditoire l'élite de la cour de France, c'est-à-dire la société la plus délicate, la plus lettrée et la plus polie qu'il y ait eu en aucun temps ; Racine a écrit à son intention deux chefs-d'œuvre, les plus parfaits peut-être de la langue française ; le grand poète s'est fait le régisseur de ce théâtre en miniature, distribuant les rôles, règlant la mise en scène, dirigeant et surveillant les répétitions. Les actrices instruites par lui dans l'art de la Champmeslé qu'il connaissait si bien, surpassèrent, dit-on, en grâces et en talent la Champmeslé elle-même. Jamais l'hôtel de Bourgogne, jamais le Théâtre-Français dans toute sa gloire n'avaient réuni un personnel plus choisi, plus discipliné, plus séduisant. Louis XIV, bien que les années l'eussent rendu sage, n'était certes pas insensible à l'attrait de ces beautés naissantes, de ces « jeunes et tendres fleurs », comme dit *Esther*, merveilleux produits d'une culture raffinée et savante, en qui se remarquait un piquant mélange de distinction et d'innocence, de coquetterie et de candeur. Il écoutait avec ravissement ces belles jeunes filles chantant et déclamant des vers remplis de ses louanges, et son

orgueil blasé trouvait une jouissance nouvelle dans ces caresses d'une poésie ingénieuse dédiée et consacrée à lui seul.

Voilà pourquoi Saint-Cyr obtint tant de faveur et tant de vogue, pourquoi il devint en quelque sorte une annexe de Versailles, une succursale de Marly et de Fontainebleau. Il ne conserva pas, il est vrai, ce caractère pendant la période exclusivement dévote qui marque la fin du grand règne; mais il le retrouva plus tard en partie.

Nous raconterons dans ce livre, l'origine, la fortune et la passagère disgrâce du théâtre de Saint-Cyr; nous le montrerons de nouveau florissant au XVIII[e] siècle, célébré dans les salons et dans les journaux, fréquenté par la Cour, et ne disparaissant qu'avec Saint-Cyr même dans la tourmente révolutionnaire.

Les archives de la préfecture de Versailles où se trouve la plus grande partie des papiers et des registres de la maison royale de Saint-Louis nous ont fourni les principales sources de ce travail. Nous y avons découvert, ou, pour mieux dire, le savant archiviste M. Gustave Desjardins qui nous guidait dans nos recherches avec la

plus obligeante bonté, a découvert pour nous un certain nombre de documents très-curieux et pour la plupart inédits, tels que l'inventaire général du mobilier à l'aide duquel nous avons pu donner une exacte description des classes et du théâtre, les dossiers des Demoiselles, les lettres patentes de Louis XIV, et surtout les livres de dépenses des dames de Saint-Louis, vingt-et-un volumes in-folio, que nous avons dépouillés en entier, et où nous avons trouvé les plus précieuses indications pour l'histoire du théâtre de Saint-Cyr au XVIIIe siècle. Ces documents ont fait revivre à nos yeux dans ses moindres détails l'Institut de Saint-Louis : tout, matériel et personnel, nous y est devenu familier ; nous avons parcouru les jardins, les quinconces, l'orangerie, les cloîtres, la chapelle, la bibliothèque et les parloirs ; nous connaissons par leurs noms, à toutes les époques, non seulement les dames en charge, mais encore toutes les personnes attachées à l'administration ou même à la domesticité de la maison : M. Astruc, l'intendant, M. Coqueret, le maître de danse, le cuisinier Laïssus, le jardinier Deschamps, Saint-Louis le cocher, et Pidoux le suisse.

Nous n'avons utilisé qu'une faible partie de

ces innombrables renseignements, ne voulant point élargir outre mesure le cadre que nous nous étions tracé. Cependant nous avons cru devoir publier ici, en appendice, la liste complète des jeunes filles sorties de Saint-Cyr. Un avertissement spécial, placé en tête de cette liste, indique de quelle façon elle a été établie. La plupart des noms qui s'y trouvent ont reparu et reparaissent chaque année encore dans le Saint-Cyr moderne; on aime à les retrouver là : ils y évoquent de charmants souvenirs, ils y sont comme un écho du passé.

Nous avons recherché vainement dans les archives de la préfecture de Versailles le plan original du théâtre de Saint-Cyr. Celui que nous donnons a été restitué approximativement quant aux détails, mais exactement dans l'ensemble, à l'aide des Mémoires des Dames, et d'après l'examen attentif des lieux.

Nous avons mis en tête de ce volume un portrait inédit de Madame de Maintenon. C'est la reproduction par l'eau-forte d'une miniature à la gouache, de la fin du XVIIe siècle, ayant appartenu à Louis XIV qui la portait habituellement sur lui, et représentant la fondatrice de Saint-

Cyr dans le costume connu du tableau de Mignard. Après la mort du Roi, Madame de Maintenon emporta ce médaillon à Saint-Cyr où il fut conservé jusqu'à la Révolution. L'une des dernières dames de Saint-Louis, madame de Villefort le légua à madame de Gersant dans la famille de qui il est encore.

On nous permettra de remercier ici M. Léon de La Sicotière, ancien député de l'Orne, aujourd'hui sénateur, de l'intérêt qu'il a bien voulu prendre à notre travail et du gracieux témoignage qu'il nous en a donné en nous signalant l'existence de cette belle miniature dont il possédait une photographie [1].

Le propriétaire actuel du médaillon, M. le vi-

[1] En 1865, M. de La Sicotière organisa à Alençon une exposition rétrospective des Beaux-Arts. Le portrait de Madame de Maintenon y figura. Nous extrayons du catalogue de l'exposition la notice suivante, rédigée par M. de La Sicotière, sur les indications mêmes de l'exposant :

« M. le baron PATU DE SAINT-VINCENT, au château de la Pellonnière (Orne).

» 26. — *Portrait de madame de Maintenon* ; miniature à la gouache.

» Cette précieuse miniature appartenait à Louis XIV qui la portait habituellement sur lui. Recueillie à sa mort par Madame de Maintenon, elle passa dans la maison de Saint-Cyr. Conservée par la dernière abbesse et les dernières religieuses, elle a été léguée par madame de Villefort à madame de Gersant, aïeule de M. Patu de Saint-Vincent. »

(*Catalogue de l'Exposition, des Beaux-Arts , à Alençon, 21 mai, 23 juin 1865.—Alençon de Broise, 1865,in-16, 2e partie, p. 3.)*

comte de la Rivière, habite le département de l'Orne; nous lui avions demandé de vouloir bien permettre que M. Waltner, à qui la photographie ne suffisait pas, allât consulter l'original chez lui : il nous a répondu qu'il ne voulait point que l'habile graveur fît le voyage du Perche, et il a envoyé immédiatement à Paris le précieux portrait dans son cadre d'or.

Il nous est pénible de ne pouvoir reconnaître autrement que par de vaines protestations de gratitude un service rendu de cette façon, mais M. de la Rivière s'estimera assez récompensé, nous en sommes sûr, en admirant l'œuvre fine et charmante qui doit le jour à son exquise obligeance.

A. T.

Mars 1876.

LE

THÉATRE DE SAINT-CYR

CHAPITRE PREMIER

SAINT-CYR AVANT LE THÉATRE

I

L'Institut de madame de Maintenon.

Quelques jeunes filles pauvres avaient été recueillies et élevées à grand'peine par deux religieuses Ursulines, mesdames de Brinon et de Saint-Pierre, à Montmorency d'abord en 1680, puis, deux ans plus tard, à Rueil, dans une sorte de grande étable, et enfin, grâce à l'intervention charitable de Madame de Maintenon, au château de Noisy.

Peu à peu les secours du Roi arrivèrent, devinrent même considérables, et l'on eut l'idée de transformer cet asile provisoire en un établis-

sement régulier où l'on ne recevrait que des filles d'officiers nobles et sans fortune.

Madame de Maintenon s'était de tout temps intéressée au sort de cette noblesse militaire à laquelle appartenait sa propre famille, et qui vivait misérablement en province, épuisée par les guerres, sans jamais être indemnisée ni secourue, tandis que la noblesse de cour, oisive et opulente, jouissait seule des bienfaits du Roi.

Une telle partialité était peu généreuse et nullement politique. Louis XIV enfin le comprit et songea sérieusement à venir en aide à la noblesse pauvre. C'est dans cette pensée qu'il fonda les Invalides, où l'on devait surtout admettre des officiers vieux et blessés, et qu'il créa les compagnies de cadets, où l'instruction militaire était donnée à 4,000 fils de gentilshommes.

Madame de Maintenon trouva donc le Roi tout disposé à adopter et à réaliser ses projets. Il fit de la fondation de Saint-Cyr son œuvre personnelle, et exposa lui-même dans un magnifique langage le but et l'esprit de l'institution :

« Comme nous ne pouvons assez témoigner, dit-il, la satisfaction qui nous reste de la valeur et du zèle que la noblesse de notre royaume a fait paroître dans toutes les occasions en se-

condant les desseins que nous avions formés et que nous avons si heureusement exécutés, avec l'assistance divine, pour la grandeur de notre État et pour la gloire de nos armes..., nous avons établi plusieurs compagnies dans nos places frontières, où, sous la conduite de divers officiers de guerre d'un mérite éprouvé, nous faisons élever un grand nombre de jeunes gentilshommes, pour cultiver en eux les semences de courage et d'honneur que leur donne la naissance, pour les former, par une exacte et sévère discipline, aux exercices militaires, et les rendre capables de soutenir à leur tour la réputation du nom françois; et, parce que nous avons estimé qu'il n'étoit pas moins juste et moins utile de pourvoir à l'éducation des demoiselles d'extraction noble, surtout pour celles dont les pères, étant morts dans le service ou s'étant épuisés par les dépenses qu'ils y auroient faites, se trouveroient hors d'état de leur donner les secours nécessaires pour les faire bien élever..., nous avons résolu de fonder et d'établir une maison et communauté, où un nombre considérable de jeunes filles issues de familles nobles, et particulièrement de pères morts dans le service ou qui y seroient actuellement, soient entretenues gratuitement et

élevées dans les principes d'une véritable et solide piété, et reçoivent toutes les instructions qui peuvent convenir à leur naissance et à leur sexe... [1]. »

Le village de Saint-Cyr, situé à l'extrémité du parc de Versailles, fut choisi pour y établir la communauté. On acheta au marquis de Saint-Brisson un petit château assez peu habitable, construit dans un fond marécageux, mais entouré de vastes dépendances. On ne se servit pas des bâtiments ; Mansard fut chargé d'en construire de nouveaux. Mais, quoiqu'il eût pu facilement porter l'édifice dans un lieu plus élevé et plus salubre, il conserva l'ancien emplacement.

Madame de Maintenon ne lui pardonna jamais cette négligence. « J'aurois voulu, disait-elle, donner à mes filles une complexion forte et une santé vigoureuse, et le mauvais choix de Mansard m'est un obstacle insurmontable. Je ne puis voir la méchante mine d'une de ces pauvres enfants sans maudire cet homme. »

La maison, avec les jardins et les aqueducs,

[1] Archives de la préfecture de Versailles. Ces lettres patentes sont citées en entier dans l'*Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*, par M. Th. Lavallée.

fut construite en quinze mois; plus de deux mille ouvriers y travaillèrent. Le *Journal* de Dangeau, que nous consulterons souvent, nous donne la date précise de l'inauguration de Saint-Cyr :

« *Lundi 29 août 1686*. Les demoiselles qui sont à Noisy commencèrent à en partir. Elles seront trois ou quatre jours à déménager. »

M. Lavallée dit que la communauté entière se transporta à Saint-Cyr du 30 juillet au 2 août. Il se fonde sur une lettre dont l'original n'est point daté, et dans laquelle Madame de Maintenon suppose que la translation de Noisy à Saint-Cyr « pourra » commencer le 30 juillet. A propos de cette très-légère erreur, disons une fois pour toutes que Dangeau, dont on a souvent plaisanté mais jamais contesté l'exactitude, écrit au jour le jour, et ne saurait se tromper.

Le voyage se fit avec pompe : le Roi prêta ses carrosses et sa livrée ; les Suisses de sa maison servaient d'escorte. En tête, marchaient des prêtres portant la croix et les reliques de saint Candide. Ces reliques, enfermées dans une châsse de cristal que recouvrait une moire blanche brodée d'or, avaient été envoyées par le Pape à Madame de Maintenon en 1683.

Les lettres patentes citées plus haut sont du mois de juin 1686. Dangeau en eut immédiatement connaissance, car, à la date du 6 juin, il nous en donne dans son *Journal* l'analyse complète :

« Le Roi a donné des lettres patentes pour l'établissement de la communauté de Saint-Cyr et pour partie de la fondation, qui doit être de 50,000 écus de rente ; il y a uni la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Denis, qui va à peu près à 100,000 francs. Madame de Maintenon en aura la direction générale ; Madame de Brinon sera supérieure de la communauté, et l'abbé Gobelin sera supérieur ecclésiastique avec 2,000 francs de pension. Il y aura trente-six Dames, vingt-quatre Sœurs converses et deux cent cinquante Demoiselles ; les Dames et les Demoiselles font preuve de trois races ou de cent ans de noblesse, et d'Hozier est le généalogiste [1]. »

On voit que Dangeau cite de mémoire : il s'écarte un peu ici du texte des lettres patentes. On exige quatre degrés, du côté paternel seulement ; et Languet de Gergy, dans ses *Mémoires*

[1] Dangeau, I, 346.

pour servir à l'histoire de la maison de Saint-Louis, fait observer qu'on ne demande pas de preuves du côté maternel, parce que, d'ordinaire, c'est la noblesse la plus pauvre qui se mésallie pour se soutenir, et que le but unique de l'institut était précisément de venir en aide à cette noblesse.

Ajoutons encore aux renseignements donnés par Dangeau, que la communauté, placée sous la protection de la Vierge et sous l'invocation de saint Louis, était soumise à l'autorité de l'évêque de Chartres « pour tout ce qui dépend de la visite, correction et juridiction épiscopale. » — L'évêque, Ferdinand de Neuville, approuva les constitutions, dont Racine avait été chargé de revoir le texte au point de vue du style [1]. Le Pape les lut et fit savoir qu'il en avait été édifié.

Madame de Maintenon refusa le titre et les honneurs d'Institutrice de la maison de Saint-Louis, que lui offrait Louis XIV. Mais le Roi voulut au moins lui conférer par un brevet toutes les prérogatives, autorité et direction nécessaires à une fondatrice, et lui assurer, sa

[1] Lettre de Madame de Maintenon, publiée à la suite des Mémoires de Louis Racine.

vie durant, la jouissance de l'appartement qu'on avait fait construire pour elle [1]. Madame de Brinon, qui devait être plus tard disgraciée par sa faute, fut nommée Supérieure à vie, contrairement aux constitutions, qui voulaient que la Supérieure fût triennale.

La principale condition d'admission dans l'Institut de Saint-Louis était la noblesse, qui impliquait nécessairement alors le mérite militaire, et dont le généalogiste du Roi vérifiait les preuves. La seconde condition indispensable était la pauvreté, que certifiaient l'évêque et l'intendant de la province [2].

Les Demoiselles étaient reçues de sept à douze ans et devaient quitter la maison après leur vingtième année accomplie. A leur sortie, elles recevaient une petite dot d'environ 3,000 livres, qui leur servait à entrer au couvent, et quelquefois, mais bien rarement, à se marier : car il ne paraît pas que les élèves de Saint-Cyr, malgré l'incomparable éducation qu'elles avaient reçue, fussent, même dans leurs provinces, des partis très-recherchés. « Ce qui me manque, disait Ma-

[1] Archives de la préfecture de Versailles ; Mémoires des Dames de Saint-Louis; *Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*, par Th. Lavallée.
[2] Voir les *Souvenirs* de madame de Caylus, 1re édition, p. 122.

dame de Maintenon, ce sont des gendres. Je trouve peu d'hommes, mes chères enfants, qui préfèrent vos vertus aux richesses qu'ils peuvent rencontrer. »

Il s'en présenta pourtant quelques-uns. « Madame de Maintenon, nous dit Saint-Simon, choisissoit d'ordinaire une Demoiselle ou deux à Saint-Cyr, des plus prêtes à quitter la maison, pour se les attacher, leur dicter ses lettres et s'en faire accompagner partout. Le Roi, qui les voyoit sans cesse, prenoit souvent de la bonté pour elles et les marioit. »

L'une des jeunes filles que Madame de Maintenon s'attacha ainsi, la plus connue et certainement la plus aimable, mademoiselle d'Aumale, ne se maria point. Mais ce ne furent pas les partis qui lui manquèrent. Son amitié pour Madame de Maintenon, sa piété, son peu de goût pour les plaisirs et pour le monde, l'éloignaient du mariage. Une autre, mademoiselle d'Osmont, épousa M. d'Avrincourt, riche gentilhomme, à qui le Roi accorda le gouvernement d'Hesdin en Artois. La jeune duchesse de Bourgogne s'amusa fort à cette noce, et Saint-Simon rapporte que, pour se divertir et aussi pour plaire à Madame de Maintenon, elle voulut donner elle-même la

chemise. Cette gentillesse n'a de sens que pour qui connaît l'étiquette et les habitudes de la Cour. Les autres secrétaires de Madame de Maintenon furent : mademoiselle de Loubert, qui devint supérieure ; mademoiselle de Saint-Etienne, qui mourut dame de Saint-Louis ; mademoiselle de Castéja, qui épousa M. de la Lande, gentilhomme du duc du Maine ; mademoiselle de Tonnancourt, qui fut rendue avant l'âge à sa famille ; mademoiselle de Bouju, qui devint Ursuline, et mademoiselle de Mornanville, qui épousa le président de Chailly.

Louis XIV répandait chaque jour de nouveaux bienfaits sur l'Institut de Saint-Louis. Il se préoccupait avec une grande sollicitude de la santé et du bien-être des élèves ; son intérêt les suivait jusque dans leur famille, après leur départ de Saint-Cyr. Par une déclaration dont l'original est conservé aux archives de la préfecture de Versailles, il voulut que les jeunes filles renvoyées de la maison pour infirmité ou maladie [1],

[1] Nous avons trouvé dans les archives de la préfecture de Versailles une curieuse note rédigée par Chamillard, alors président du *Conseil du dehors* de la maison de Saint-Louis. On lui avait demandé d'indiquer les maladies ou infirmités qui pouvaient, suivant lui, motiver la sortie anticipée des Demoiselles ; voici ce qu'il répondit :

« La paralysie, les écrouelles, le scorbut, l'épilepsie et des

jouissent d'une pension alimentaire de cent cinquante livres par an, jusqu'à l'âge de vingt ans, et qu'on leur fit toucher alors, comme aux autres, une dot de 3,000 livres.

Il est probable qu'on abusa de ces dispositions bienveillantes. Le confesseur du Roi, à qui devaient être adressés dans l'origine tous les placets relatifs à la maison de Saint-Cyr, en fut tellement obsédé, qu'il fallut le débarrasser de cette charge. A partir du 15 mars 1709, ainsi que Dangeau nous l'apprend, les placets furent renvoyés au chancelier Voysin, lequel, en sa qualité d'administrateur, était moins facile à attendrir [1].

vapeurs continuelles qui iroient à la folie, me paroissent être les véritables infirmités pour lesquelles il y auroit une nécessité absolue de renvoyer les Demoiselles. La teigne et les vapeurs se peuvent guérir ; il faudroit de la patience avant de se décider. Pour les maux qui se peuvent gagner, on ne sauroit prendre trop promptement son parti. »

[1] Voysin avait été nommé, après Chamillard, président du *Conseil du dehors* de la maison de Saint-Louis.

II

Les dames de Saint-Louis et les demoiselles de Saint-Cyr.

On avait eu l'idée d'abord de confier l'éducation des jeunes filles à des chanoinesses et non à des religieuses; on y renonça. Les Dames firent des vœux solennels et prirent le titre de dames de Saint-Louis. On créa pour elles un ordre particulier, « qui étoit, dit madame de Caylus, un mélange de l'ordre des Ursulines avec celui des filles de Sainte-Marie. » Elles ne devaient être appelées ni ma mère, ni ma sœur, mais madame, et elles conservaient leur nom de famille.

Louis XIV leur donna des armoiries composées d'un « écu d'azur à une croix haussée d'or, semée de fleurs de lis de même, et sommée d'une couronne royale aussi d'or, le croison et le bas du fût de la croix terminés chacun par une fleur de lis d'or, » pour marquer tout ensemble, disent les lettres patentes [1], la piété dont elles font profession et la noblesse de leur

[1] Ces lettres patentes se trouvent aux Archives de la préfecture de Versailles, ainsi que le brevet délivré par d'Hozier, garde de l'Armorial général de France.

maison ; il leur accorda le droit de faire porter par les gardes de leurs bois et chasses et leurs autres serviteurs les livrées royales, dont les couleurs, rappelons-le en passant, étaient : bleu, blanc et rouge.

Saint-Cyr devint un important domaine, et exerça sur toute la contrée une influence bienfaisante. On peut consulter aux Archives de la préfecture de Versailles le livre sur lequel s'inscrivaient les aumônes faites par les soins de la dépositaire, d'après l'ordre de la Supérieure et du Conseil, dans les paroisses où la maison avait du bien. Ces aumônes sont considérables, et le titre du livre indique que l'on n'y a point compris « celles qui passent par l'économe. »

En voici quelques-unes qui nous ont paru dignes d'être relevées :

A des pauvres de Trappes.	49 l. 4 d.
A un pauvre gentilhomme, par charité	3
A une pauvre demoiselle.	24
Pour les enfants trouvés.	60
A une famille de Saint-Cyr.	116
A un pauvre officier.	3
A un nouveau converti.	3
Aux pauvres de Rueil	50
A un pauvre gentilhomme.	6
A la maîtresse d'école d'Auvers. . . . . (plusieurs fois répété)	250
A des religieuses passantes.	24
A un pauvre Allemand.	9
A un pauvre gentilhomme.	24

On voit que la charité des dames de Saint-Louis avait à soulager les misères les plus diverses. Au registre des aumônes se trouve joint l'état des ornements sacerdotaux, dais, linge d'autel, dentelles, livres d'église, etc., donnés à tous les villages d'alentour. Il était difficile de mieux remplir les devoirs seigneuriaux.

Nous n'avons pas à entrer dans de longs développements sur la fondation et l'organisation de l'Institut de Saint-Louis : ces détails sont connus ; nous nous bornerons à les rappeler ou à les indiquer sommairement.

Les dames de Saint-Louis, au nombre de trente-six, devaient se recruter parmi les élèves; mais, les Demoiselles venues de Noisy étant presque toutes trop jeunes, il fut impossible d'appliquer cette règle dès le début. On dut même y déroger plus d'une fois dans la suite, jusqu'à ce que Louis XIV eût définitivement autorisé les dames de Saint-Louis à appeler, quand cela serait nécessaire, des personnes du dehors pour remplir les places vacantes. Les demoiselles du ruban noir, c'est-à-dire les élèves de la classe supérieure, étaient employées en qualité de quatrièmes maîtresses.

Le costume, ou, comme on disait alors, l'habit

des dames de Saint-Louis était simple et noble : une longue robe de belle étamine noire du Mans ; des souliers de maroquin noir ; des gants noirs bronzés, couvrant le bras jusqu'au coude, et que l'on portait, suivant la mode raffinée de l'époque, au-dessus d'autres gants de toile ou de soie légère ; une collerette ou petit collet de taffetas noir qui s'attachait sur la poitrine avec de petits rubans appelés *nompareille* ; enfin, une coiffure de taffetas et de gaze, d'où tombait, froncé par derrière, un long voile de *pomille* ou *prisonnière*, fort large, « pour pouvoir, dit le Père Hélyot, le baisser dans les temps convenables[1]. » Un peu de fine batiste, dépassant modestement le col et les manches de la robe, éclairait fort à propos ce sombre uniforme. A l'église, aux jours ordonnés, les dames de Saint-Louis portaient un manteau d'étamine à longue traîne.

On présenta au Roi mademoiselle Balbien, femme de chambre de Madame de Maintenon, à qui l'on avait essayé le premier modèle de cet habit. Il regarda avec beaucoup d'attention, et trouva tout fort bien, sauf la coiffure, que Madame de Maintenon avait voulue aussi simple

[1] *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, IV, 436.

que possible. Comme le Roi était de bon goût, disent les Dames dans leurs *Mémoires*, et qu'il n'entendait pas autrement les raisons de cette simplicité, il dit : « Quel diable de petit bonnet est-ce là ?» Madame de Maintenon en rit ; mais, voyant qu'il ne lui plaisait pas, elle en fit faire un autre plus orné, quoique fort modeste encore, qu'il agréa cette fois comme le reste.

Cependant, en 1707, après la réforme introduite à Saint-Cyr, et dont nous parlerons en son lieu, Louis XIV autorisa les dames de Saint-Louis, sur leurs instantes prières, à quitter cet habit trop séculier, pour prendre la coiffe, la guimpe et le scapulaire des religieuses de Saint-Augustin. Madame de Maintenon leur fit seulement garder la croix d'or fleurdelisée et le manteau.

L'habit des Demoiselles ne différait guère à l'origine de celui des Dames que par la couleur et par un peu plus d'élégance et de parure. Il était d'étoffe brune (étamine ou serge, suivant la saison) ; mais on jugea qu'il devait se rapprocher autant que possible des modes du dehors, afin que les élèves pussent le porter encore après avoir quitté la maison. L'uniforme de Saint-Cyr fut donc légèrement modifié d'année en année.

III

Les classes.

Les Demoiselles étaient partagées en quatre classes, que l'on distinguait par la couleur du ruban : les toutes petites filles portaient des rubans rouges ; celles des autres classes en portaient successivement de verts, de jaunes et de bleus. On choisissait en outre vingt Demoiselles, parmi les meilleures de la classe bleue, à qui l'on donnait le ruban noir. Celles-ci avaient rang, comme nous l'avons dit plus haut, de quatrièmes maîtresses ; elles occupaient une salle particulière et pouvaient aller seules dans la maison. On les attachait ordinairement aux Dames en charge, telles que l'infirmière, la lingère, la dépositaire, l'économe, pour les aider dans leurs offices. Il y avait enfin dix Demoiselles décorées du ruban couleur de feu, et qui méritaient, par la perfection de leur conduite, d'être appelées les filles de Madame de Maintenon.

Chaque classe était gouvernée par quatre Dames. Les élèves se groupaient par *bandes* ou

familles et travaillaient à des tables séparées. Chacune de ces bandes se composait généralement de neuf Demoiselles. Les trois plus sages dirigeaient et surveillaient les autres : la première comme *chef*, la seconde comme *aide*, la troisième comme *suppléante*.

Les classes de la maison royale de Saint-Cyr ne ressemblaient en rien, même pour la disposition intérieure, à celles de nos pensionnats modernes.

L'été, elles étaient fraîches et gaies : on pouvait voir par les fenêtres ouvertes les fleurs et les jets d'eau des jardins. L'hiver, un grand feu flambait dans une large cheminée, autour de laquelle les jeunes filles venaient s'asseoir pour lire ou broder. Les siéges étaient, non pas des bancs, mais des tabourets de moquette ou de tapisserie. Sur la cheminée un tableau de piété, un crucifix, ou même, plus tard, après la mort de la fondatrice, un portrait de Madame de Maintenon « en sainte Françoise. » Les rideaux des fenêtres étaient de serge pour l'hiver et de toile pour l'été.

Chaque groupe ou famille d'élèves avait sa table de travail à tiroirs, ses boîtes de jeux, ses damiers, ses totons « pour jouer à la res-

source, » une provision de papier et de plumes, une écritoire, une boîte à poudre.

Les murs étaient tendus de belles tapisseries, dites tapisseries de Bergame, et garnis d'estampes, d'images pieuses, de figures héraldiques pour l'étude du blason, et de cadres dans lesquels on affichait diverses prescriptions sous ces titres : Soins des Dames ; Soins des Demoiselles.

Le reste du mobilier consistait en un ou plusieurs bureaux à guichets et des chaises en bois tourné à l'usage des maîtresses ; vingt-quatre pupitres pour la musique ; « une table pour relier, avec les choses nécessaires, » un globe pour la géographie, « une tête de bois, avec ou sans visage, » des tablettes pour mettre les manchons, un dévidoir, des flambeaux, des lampes, etc.

Chaque classe avait sa bibliothèque particulière contenant quelques-unes des tragédies imprimées ou manuscrites qui constituaient le répertoire du théâtre, et qu'on appelait les Tragédies de la maison : *Esther*, *Athalie*, *Jephté*, *Absalon*, *Gabinie*, etc.; les *Conversations* et les *Instructions* de Madame de Maintenon, les *Quatrains* de Pibrac, et surtout l'*Introduction à la vie dévote*, que l'on regardait à Saint-Cyr comme le livre par

excellence ; enfin, plusieurs recueils de musique religieuse et même quelques morceaux choisis des opéras de Quinault.

Les maîtresses étaient dépositaires d'un certain nombre d'objets, tels que des croix d'argent portant la lettre initiale de la classe ; une croix spéciale pour « la Maintenon », c'est-à-dire pour la plus sage et la plus instruite ; des gants, des pièces de ruban de la couleur de la classe ; enfin plus de soixante-cinq clefs, parmi lesquelles nous remarquons celle de la prison, celle de « l'armoire où sont les jeux » et celle du théâtre.

Les cahiers où sont inscrits les inventaires des classes [1] datent de la fin du XVIIIe siècle : on le reconnaît aisément à l'écriture, à l'orthographe, et aux ramages de la couverture. Mais le mobilier n'avait certainement pas été renouvelé depuis Madame de Maintenon. On lit dans les *Mémoires* des Dames que, cinquante ans après la fondation, une partie du linge donné à la maison par Louis XIV servait encore.

[1] Archives de la préfecture de Versailles.

IV

Programme d'une éducation chrétienne, noble et raisonnable.

Cette institution, si sagement, si maternellement organisée, n'était pas tout-à-fait exempte de reproche. L'éducation aristocratique de Saint-Cyr s'appropriait fort bien sans doute, comme l'entendait Louis XIV, à la naissance et à la qualité des élèves ; mais il y a toujours un peu de frivolité au fond des institutions féminines. Madame de Maintenon ne put s'empêcher d'encourager par son indulgence, et aussi par son exemple, l'innocente coquetterie de ses petites filles. Elle alla jusqu'à leur distribuer des dentelles et des perles ; on la voit constamment préoccupée dans ses lettres du soin de leur « taille ». Elle-même, déjà vieille et presque toujours enfermée à Saint-Cyr, conserve encore ses habitudes d'élégance :

« N'oubliez pas le taffetas gris de mademoiselle d'Aumale, écrit-elle à la marquise de Villette (12 juin 1710), et en même temps apportez-moi, je vous prie, des échantillons, ou plutôt des

pièces, si on veut vous les confier, de plusieurs sortes d'étoffes blanches. J'en suis insatiable, et pour le jour et pour la nuit. Quelques taffetas façonnés me seroient bien nécessaires pour une robe de jour; mais je voudrois qu'il fût un peu fort. Je bouffe si peu par ma personne, qu'il faut que je bouffe par mes habits. Mademoiselle d'Aumale voudroit bien bouffer aussi et n'avoir pas un taffetas mollasse... [1] »

Après tout, une légère pointe de coquetterie et de belle humeur ne messied pas à la fondatrice de Saint-Cyr. On nous l'a trop longtemps représentée comme une puritaine guindée et revêche. Saint-Simon et la Palatine en ont fait une espèce de duègne: ils n'ont montré que l'envers de ses qualités; ils ont tourné en ridicule sa haute raison, son esprit politique, sa piété, son goût sévère et correct; et parce qu'elle faisait passer avant toutes choses le soin de sa réputation, de sa gloire, comme on disait, ils l'ont taxée de vanité et d'égoïsme.

Madame de Maintenon était aussi simple et aussi modeste que peut l'être une personne illustre entourée d'un faste royal; elle était

[1] *Madame de Maintenon et sa famille*, lettres et documents inédits publiés par M. Honoré Bonhomme, p. 78.

surtout bonne et indulgente, et possédait à un degré rare la science et le talent de l'éducation. A Saint-Cyr on l'adorait ; elle régnait avec douceur, et cependant avec autorité. Elle aimait et stimulait la gaieté étourdie des jeunes filles, se mêlait à leurs jeux, se plaisait à leur bruit, à leurs cris ; elle disait : « J'aime tout en elles, jusqu'à leur poussière ! »

Dans ses plans d'études, la récréation tenait une grande place. Elle avait compris qu'un enseignement trop sérieux, trop méthodique, ne convient pas à l'enfance ; qu'il faut lui rendre l'étude facile, divertissante même. Tout à Saint-Cyr, jusqu'à la religion, devait être aimable. On se garda bien d'y laisser pénétrer cette dévotion janséniste, si répandue au XVII[e] siècle, dévotion étroite, méticuleuse, toute pleine de subtilités, et d'ailleurs très-entachée d'hérésie. « La piété, disait Madame de Maintenon, ne doit être ni triste ni austère, mais au contraire gaie par le repos d'une bonne conscience [1]. »

Les demoiselles de Saint-Cyr étaient élevées dans ces principes. On leur enseignait Dieu tel que nous le montre l'Evangile, c'est-à-dire bon,

[1] *Lettres sur l'éducation*, p. 340.

paternel et familier. Elles l'aimaient; elles aimaient leur jolie chapelle, elles l'entretenaient elles-mêmes; toutes, jusqu'aux plus petites, y apportaient des fleurs. Elles chantaient aux offices sous la direction d'un maître habile; et c'est ainsi que l'on trouva dans la suite, pour les chœurs d'Esther, des éléments tout prêts.

« Nous voulions, disait encore Madame de Maintenon, une éducation solide, éloignée de toutes les petitesses de couvent; de l'esprit, de l'élévation, un grand choix dans nos maximes; une grande liberté dans nos conversations, un tour de raillerie agréable dans la société... et un grand mépris pour les pratiques des autres maisons... » Elle voulait que les Dames prêchassent surtout d'exemple : « Vos filles, écrivait-elle à Madame de la Mairie, seront à peu près telles que vous serez : si vous êtes de bonne foi, elles seront de bonne foi; si vous agissez droitement, elles agiront droitement; si vous vous relâchez, elles se relâcheront; si vous êtes extérieures, elles seront extérieures; si vous faites autrement quand on vous voit que lorsque l'on ne vous voit pas, elles feront de même; si vous vous donnez tout entières, elles se donneront aux choses dont vous les chargerez; si vous

vous cachez de vos supérieures, elles se cacheront de vous... [1] »

Les directeurs ecclésiastiques de Saint-Cyr approuvaient cette éducation à la fois « chrétienne, noble et raisonnable ». Le Roi était pénétré des mêmes idées : il pensait qu'en « bornant à des lectures et à des exercices religieux trop multipliés l'éducation des femmes, on les laisse dans l'ignorance des choses les plus ordinaires de la vie [2]. »

Durant cette première et brillante période, Saint-Cyr fut bien, comme le dit M. Lavallée, la maison la plus littéraire du royaume. On y vit renaître, moins la galanterie et l'afféterie, les belles traditions des hôtels de Rambouillet, d'Albret et de Richelieu, dont Madame de Maintenon, elle-même l'avoue, avait peine à perdre le ton. On y écrivit des lettres en style de Voiture ; on y apprit à rimer ; on y parla cette langue exquise des Précieuses de la bonne époque, des la Fayette, des Coulanges, des Sévigné ; on se passionna pour le bel esprit et les belles manières.

Cependant la grande difficulté fut de mettre

[1] *Lettres sur l'éducation*, p. 340.
[2] Instruction pour le Dauphin, II, 270.

entre les mains de ces jeunes filles des ouvrages sérieux et bien écrits, également propres à les édifier et à les instruire. Madame de Maintenon en trouva fort peu d'irréprochables. C'est pourquoi elle se décida à faire appel, non-seulement à Racine, mais encore à la plupart des bons auteurs de son temps. Elle écrivait au duc de Noailles :

« N'auriez-vous pas sous votre protection un bel esprit qui eût un appétit égal à son mérite, et qui n'eût pas un revenu égal à son appétit ? De mon temps, cela se trouvoit. Eh bien, je voudrois qu'il me fît pour mes enfants de petites histoires qui ne leur laissassent dans l'esprit que des choses vraies. Je ne voudrois pas qu'il y eût de merveilleux, car je connois le danger qu'il y a à ne pas accoutumer l'esprit à des mets simples. Vous traiterez tout cela comme n'ayant pas à payer un travail mercenaire, et vous envelopperez de toutes vos politesses les vues grossières que je vous propose. »

Madame de Maintenon a composé elle-même un très-grand nombre d'ouvrages destinés à la récréation et à l'instruction des Demoiselles. Ce sont des chefs-d'œuvre de style, d'esprit et de raison.

L'établissement de Saint-Cyr lui acquit de son vivant une réputation européenne. Nul ne s'étonna que Louis XIV l'eût élevée presque jusqu'au trône, et, malgré le mystère dont elle avait voulu que fût entouré son mariage, elle se vit partout traitée en reine. Un prédicateur [1] ne craignit pas de lui en décerner le titre du haut de la chaire ; les papes Alexandre VIII et Clément XI lui écrivaient directement, pour lui recommander des princes de l'Église ; Innocent XII lui envoyait de riches présents accompagnés d'indulgences extraordinaires, et lui accordait par un bref spécial le droit « d'entrer dans les monastères du royaume, d'y manger dans le réfectoire et d'y converser avec les religieuses. » C'était un privilége tout royal [2].

[1] Le P. Grimaud. (*Mercure* de novembre 1685, p. 6. C'est l'année même du mariage.)

[2] Les originaux de ces brefs sont conservés aux archives de la préfecture de Versailles. Il y en a plusieurs que M. Lavallée a négligé de publier dans la correspondance de Madame de Maintenon et qui mériteraient de ne pas rester inédits.



CHAPITRE II

PREMIERS ESSAIS DE REPRÉSENTATIONS DRAMATIQUES

On peut s'étonner au premier abord de trouver dans un couvent de jeunes filles, comme Saint-Cyr, tout un théâtre organisé, avec un personnel et un matériel complets ; des auteurs, un répertoire, et, ce qui manque à bien des théâtres, un public.

Mais il ne faut pas oublier que ce fut précisément dans les couvents et dans les colléges que s'opéra en France la renaissance de la scène. Les écoliers qui, de tout temps, avaient joué sous les yeux de leurs maîtres des pièces grecques ou latines, en étaient venus, dès le milieu du XVI[e] siècle, à représenter presque publiquement des tragédies et des comédies françaises.

Ce fut au collége de Boncourt que Jodelle fit jouer, en 1552, sa tragédie de *Cléopâtre* et sa

comédie d'*Eugène*. La *Trésorière* de Jacques Grévin fut jouée au collége de Beauvais le 5 février 1558, et, deux ans après, le 16 février 1560, on représenta dans le même collége deux autres pièces de Jacques Grévin, *César ou la Liberté vengée*, et les *Esbahis*. Cette dernière comédie avait été composée pour les noces de la duchesse de Lorraine, qui y assista avec toute la Cour. L'*Achille* de Nicolas Filleul fut « récité » publiquement au collége d'Harcourt le 21 décembre 1563. On peut mentionner encore les tragédies de *Polixène*, d'*Esaü* et d'*Hypsicratée*, jouées en 1597, 1598 et 1604, au collége des Bons-Enfants de Rouen [1]. Enfin, le *Mercure*, en annonçant les représentations de Saint-Cyr, dit que « cela s'est fait depuis plusieurs siècles et se fait encore dans les couvents les plus austères. »

Ces traditions théâtrales se perdirent de bonne heure dans l'Université, mais furent avec raison conservées chez les Jésuites. Aujourd'hui encore on joue Molière dans les colléges romains, au collége Capranica notamment.

La première supérieure de Saint-Cyr, madame de Brinon, ne fit donc que se conformer à

[1] Voir les *Curiosités théâtrales anciennes et modernes* de M. Victor Fournel.

l'usage immémorial des colléges et des couvents en faisant apprendre et réciter à ses élèves des pièces de théâtre. Elle eut seulement le tort de choisir des moralités insipides, sans poésie et sans style, telles que sont encore trop souvent les ouvrages destinés à édifier la jeunesse. Toutes les vieilles tragédies de martyrs y passèrent. Elle-même se mêla d'en composer quelques-unes encore plus détestables. C'est ainsi du moins que les jugent, dans leurs *Mémoires*, les dames de Saint-Louis, ajoutant que « pour réussir en ces sortes de choses, il faut avoir des règles et un génie particuliers qu'on ne se donne point, quelque esprit qu'on ait. »

Madame de Brinon avait en effet beaucoup d'esprit et une facilité incroyable d'écrire et de parler. « Elle faisoit, dit madame de Caylus, des espèces de sermons fort éloquents, et, tous les dimanches après la messe, elle expliquoit l'Évangile comme auroit pu le faire M. Le Tourneur. » Mais son mauvais goût, son défaut de tact et sa vanité devaient la perdre.

« Madame de Maintenon, disent les Dames de Saint-Louis, souffrit assez longtemps qu'on jouât de ces mauvaises pièces, par complaisance pour madame de Brinon, et aussi pour les Demoiselles,

à qui tout est bon, pourvu qu'elles aient récréation. Mais elle comptoit bien y mettre ordre lorsqu'elle seroit débarrassée de choses plus importantes et plus pressées, ce qu'elle fit dès qu'elle put. Et, réfléchissant sur cela, elle crut qu'il n'y auroit point d'inconvénient de faire jouer à ces demoiselles quelques-unes des meilleures pièces de Corneille et de Racine parce qu'il y en a qui lui sembloient assez épurées des passions dangereuses à la jeunesse, ou traitées si délicatement, qu'il n'y auroit pas à craindre qu'elles leur fussent préjudiciables ; et que ce sont de beaux vers qu'il valoit mieux qu'elles apprissent que ceux qui sont plus communs ou qui n'ont rien que de bas ; elle pensa que ce seroit un moyen de cultiver leur mémoire par de belles choses, de leur apprendre à bien prononcer, à se tenir de bonne grâce... et à n'être pas si neuves quand elles s'en iroient, que le sont la plupart des filles élevées dans les couvents. »

On joua tour à tour *Cinna*, *Andromaque*, *Iphigénie*, *Alexandre*. « Ces petites filles, dit madame de Caylus, représentèrent *Cinna* assez passablement pour des enfants qui n'avoient été formées au théâtre que par une vieille religieuse. Elles jouèrent ensuite *Andromaque*, et,

soit que les actrices en eussent été mieux choisies, ou qu'elles commençassent à prendre des airs de la Cour, dont elles ne laissoient pas de voir de temps en temps ce qu'il y avoit de meilleur, cette pièce ne fut que trop bien représentée au gré de Madame de Maintenon. »

On a souvent cité sa lettre à Racine : « Nos petites filles ont joué hier *Andromaque*, et l'ont jouée si bien, qu'elles ne la joueront plus, ni aucune de vos pièces. »

Il n'est pas d'ailleurs étonnant que Racine fût mieux interprété que Corneille. Le génie de Corneille est rude, peu accessible. Le vieux poëte ne descend jamais des hauteurs de l'héroïsme et du sublime ; ses personnages sont plus grands que nature ; il n'y en avait point à la taille de ces toutes jeunes filles. Racine, au contraire, tendre, poli, correct, harmonieux, tout féminin, leur convenait parfaitement. Il ne s'élevait guère au-dessus de cette éloquence noble et pure, qui est le type de la perfection classique, mais il s'y maintenait et il était facile de l'y suivre ; enfin, il n'avait fait qu'emprunter à la Cour — et Saint-Cyr était presque la Cour — la délicatesse et les élégances de son style.

Mais Madame de Maintenon, comme nous ve-

nons de le voir, se montra fort alarmée du succès des jeunes actrices. « Elle commença de craindre, disent encore les dames de Saint-Louis, qu'elles n'entrassent trop dans l'esprit des personnages qu'elles représentoient ; que ce ne leur fût un piége qui excitât leur goût pour les choses profanes, et ne leur fît perdre celui qu'on tâchoit de leur inspirer pour la piété ; que les passions ne laissent pas de se faire sentir dans ces sortes d'ouvrages, d'une façon d'autant plus dangereuse qu'elles y sont représentées sous des couleurs apparentes de vertus, mais vertus païennes, qui ont l'orgueil pour principe, et qui, par conséquent, sont bien plus opposées qu'elle n'avoit pensé à l'esprit de l'Évangile... Ces réflexions lui firent abandonner son premier projet pour en prendre un plus conforme à ses intentions, qui fut d'engager Racine, un des meilleurs poëtes qui fût alors, à faire quelques belles pièces dont le sujet seroit pieux et composé de manière que les Demoiselles y trouvassent autant de plaisir que des instructions propres à leur faire goûter la religion et la vertu. »

C'est ainsi, on le sait, que naquit *Esther*. Madame de Maintenon avait demandé à Racine

« s'il ne pourroit pas faire sur quelque sujet de piété et de morale une espèce de poëme où le chant fût mêlé avec le récit, le tout lié par une action qui rendît la chose plus vive et moins capable d'ennuyer. La pièce, disait-elle, seroit uniquement pour Saint-Cyr, et ne seroit nullement connue du public. » — Il ne fallait pas que l'auteur crût sa réputation intéressée dans cet ouvrage ; il importait peu aussi que les règles de la poétique n'y fussent pas observées, pourvu qu'il contribuât aux vues qu'on avait de divertir les demoiselles de Saint-Cyr en les instruisant.

« Cette lettre, dit madame de Caylus, jeta Racine dans une grande agitation. Il vouloit plaire à Madame de Maintenon ; le refus étoit impossible à un courtisan, et la commission délicate pour un homme qui avoit comme lui une grande réputation à soutenir, et qui, s'il avoit renoncé à travailler pour les comédiens, ne vouloit pas du moins détruire l'opinion que ses ouvrages avoient donnée de lui. Despréaux, qu'il alla consulter, décida pour la négative ; ce n'étoit pas le compte de Racine. Enfin, après un peu de réflexion, il trouva dans le sujet d'*Esther* ce qu'il falloit pour plaire à la Cour. Despréaux

lui-même en fut enchanté, et l'exhorta à travailler, avec autant de zèle qu'il en avoit eu pour l'en détourner. »

Pendant que Racine créait pour les jeunes pensionnaires de Saint-Cyr un de ses plus purs chefs-d'œuvre, celles-ci se préparaient par d'excellents exercices à la déclamation et au jeu du théâtre. Madame de Maintenon leur avait composé elle-même des dialogues ou *Conversations* dont plusieurs eussent à peine été déplacés dans une comédie de Molière. Les sujets en étaient bien choisis et prêtaient tous à d'agréables développements en même temps qu'à des observations utiles.

Madame de Maintenon improvisait facilement ces Conversations, et chaque jour on lui en demandait de nouvelles. Il y en a de charmantes sur le *Silence*, les *Discours populaires*, le *Jugement*, l'*Habitude*, les *Répugnances*, les *Occasions*, la *Faveur*.

Plus d'une fois, le Roi, dans ses visites à Saint-Cyr, en fit réciter devant lui, et se montra charmé de la grâce et de l'esprit des Demoiselles. Celles-ci s'enhardirent peu à peu, si bien que, lorsqu'arriva le grand jour de la première représentation d'*Esther*, elles montrèrent une

assurance qui étonna plus que tout le reste leur magnifique auditoire.

Madame de Brinon ne vit pas ce triomphe d'*Esther*, qui lui était dû en partie. Cette amie de Madame de Maintenon, cette fondatrice de la petite école de Montmorency, d'où sortit Saint-Cyr, avait été comblée d'honneurs et de bienfaits. Le Roi la visitait, la consultait ; les plus grands seigneurs lui faisaient la cour ; Madame de Maintenon elle-même, en obtenant qu'elle fût nommée, malgré les constitutions, supérieure perpétuelle de l'Institut de Saint-Louis, avait pour ainsi dire abdiqué en sa faveur.

Mais madame de Brinon n'avait pas l'âme assez forte pour supporter dignement sa haute fortune. Elle eut le vertige des parvenus. Son orgueil, son faste, sa dépense excessive, devinrent pour les Demoiselles un dangereux exemple. Elle se donna un appartement somptueux, se fit une cour d'élèves favorites, devint glorieuse, dédaigneuse, fantasque ; et, lorsque Madame de Maintenon essaya sur le ton de la prière de lui adresser quelques observations, elle les accueillit avec impertinence et n'en tint aucun compte.

Madame de Maintenon se lassa enfin d'une

conduite qui devenait compromettante pour la discipline de l'Institut.

« La Maison ne peut être gouvernée, disait-elle, par deux personnes qui pensent si différemment... Que veut-elle ? que demande-t-elle ? Elle est aussi libre que si elle n'étoit pas religieuse ; toute la communauté prévient ses désirs, ses fantaisies même ; elle est estimée à la Cour, considérée à la ville, consultée par d'habiles gens ; elle règne sur la partie la plus malheureuse et la mieux élevée de la noblesse du royaume ; que lui manque-t-il ?..... Je voudrois que madame de Brinon fût moins éloquente et plus régulière ; qu'elle connût moins le monde et mieux les devoirs de son état ; qu'elle fût moins visitée au dehors et plus accessible au dedans ; qu'elle usât de plus de sévérité à l'égard d'elle-même et de plus d'indulgence à l'égard des autres. Les choses sont au point que personne n'ose l'aborder. Tout tremble devant elle, et tout devroit l'aimer et l'aimoit autrefois. Écrivez-lui donc fortement... »

Ces lettres s'adressaient à l'abbé Gobelin, dont les avertissements réitérés furent inutiles. Madame de Brinon, se croyant inamovible, n'en fit que plus à sa tête. Alors poussée à bout

et usant pour la première fois de sévérité, Madame de Maintenon lui retira le gouvernement temporel de la maison. La hautaine religieuse ne se soumit point davantage : elle déclara que les constitutions de la maison la garantissaient contre toute disgrâce arbitraire, refusa d'entendre les remontrances de l'évêque de Chartres, et chercha même à entraîner dans sa révolte les Demoiselles de son entourage. Elle était perdue. Le 4 décembre 1688, Dangeau consigne dans son journal la nouvelle suivante, qui déjà circule à Versailles :

« Madame de Brinon, supérieure de Saint-Cyr, sortit hier de la maison, et s'en est allée à Paris chez madame la duchesse d'Hanovre. On n'en sait point encore la raison, mais on ne doute point que ce ne soit de concert avec Madame de Maintenon ; et c'est apparemment sa mauvaise santé qui l'a obligée de quitter cette maison. »

La mauvaise santé de madame de Brinon pouvait jusqu'à un certain point donner le change sur sa disgrâce. Elle était allée l'année précédente aux eaux de Bourbon, et avait profité de son voyage pour se faire envoyer des députations, adresser des placets, et rendre des honneurs par les corps des villes où elle passa.

Mais la cause réelle de son départ précipité était qu'elle avait reçu une lettre de cachet portant ordre de quitter aussitôt Saint-Cyr et de se retirer dans un couvent. Madame de Brinon était sortie sans dire un mot à personne, et s'était rendue à Paris, dans l'hôtel de Guise, d'où elle envoya sa démission le 11 décembre suivant [1].

Dangeau, qui savait tout d'ordinaire, ignora jusqu'au dernier moment les troubles de Saint-Cyr. Madame de Maintenon avait longtemps espéré qu'avec beaucoup de patience et d'indulgence, cette fâcheuse affaire s'arrangerait, et elle n'avait point voulu qu'on l'ébruitât; deux personnes seulement, l'abbé Gobelin, son con-

[1] Cette démission, conservée aux Archives de la préfecture de Versailles, est un acte notarié ainsi conçu :

« Par-devant Claude Batelier, avocat au Parlement, notaire apostolique, et en présence des témoins ci-après nommés fut présente dame Marie de Brinon, supérieure perpétuelle de la Maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr, au diocèse de Chartres, et *de présent* (actuellement) par l'obédience de monseigneur l'évêque de Chartres, chez madame la duchesse de Brunswick, dans l'hôtel de Guise, paroisse de Saint-Jean-en-Grève, laquelle, de son plein gré et franche volonté, a fait et constitué, fait et constitue par ces présentes son procureur général et spécial M°.... auquel elle a donné pouvoir de la représenter partout où besoin sera, et spécialement de remettre purement et simplement entre les mains de mondit seigneur l'évêque de Chartres, sous le bon plaisir du Roi, la commission ou place de supérieure perpétuelle de ladite maison et communauté de Saint-Louis.... Consentir qu'il soit procédé à l'élection d'une supérieure triennale en son lieu et place, agréée par Sa Majesté.... ou y être autrement pourvu sous le bon plaisir de Sa Majesté. »

fesseur, et l'évêque de Chartres, directeur spirituel de Saint-Cyr, en avaient reçu la confidence. Le Roi même n'en avait été instruit qu'après que tout espoir d'accommodement eut disparu.

Nous trouvons encore dans le Journal de Dangeau, à la date du 26 mai 1689, cette simple mention : « Madame de Loubert a été choisie pour supérieure de Saint-Cyr en la place de madame de Brinon, qui est présentement à Maubuisson pensionnaire. » Cette disgrâce produisit à Saint-Cyr une émotion assez vive, mais qui fut bien vite effacée par l'attrait des représentations d'*Esther*.



CHAPITRE III

PRÉPARATION ET RÉPÉTITIONS D'ESTHER

Louis XIV avait de tout temps aimé les jeux de l'esprit, la musique et les spectacles ; il entendait à merveille la déclamation, les effets de parole et de geste, l'art du décor et du costume. Il joua plus d'une fois la comédie dans son palais, à côté de Molière ; et, bien des années après, sur le déclin de sa longue vie, ne pouvant plus supporter le mauvais jeu des acteurs, qui déjà avaient perdu la tradition du maître, il prit le parti d'instruire lui-même les musiciens de sa Chambre, et de leur faire représenter, suivant les vraies règles de l'art, ses comédies favorites [1]. On sait qu'un vers de *Britannicus* lui avait fait de bonne heure renoncer à la scène. Depuis lors, il ne dansa plus sur le théâtre de la Cour ; on ne le vit plus dans le *Ballet royal des Muses*, en habit d'Espagnol et portant une mandoline, ou

[1] Journal de Dangeau.

bien en berger de l'*Astrée*, avec une perruque blonde et des rubans ; ou encore sous le galant costume de Cyrus, chaussé de bottines dorées et coiffé d'un casque héroï-comique à plumes roses et vertes. Il ne représenta plus le Printemps dans la pastorale de *Psyché*, vêtu comme un dieu champêtre, et tenant en main un thyrse enguirlandé de jonquilles. Mais il n'en conserva pas moins le goût de ces belles fêtes ; il y assista encore sans y prendre part ; il les transforma peu à peu et les rendit plus graves. Les fantaisies mythologiques firent place à la grande comédie, aux concerts de musique religieuse, aux tragédies saintes.

Le théâtre de Saint-Cyr marque la date de cette phase nouvelle : il fait époque dans la vie du Roi ; il ouvre la série des divertissements sérieux ; il devient le principal plaisir et même un instant la principale affaire de Louis XIV.

Racine, on le sait, avait l'habitude d'écrire d'abord en prose le canevas de ses pièces. Il fit connaître scène par scène à Madame de Maintenon le plan d'*Esther*, et lui porta ensuite le premier acte tout fait. Elle en fut charmée. « Sa modestie ne put l'empêcher de trouver dans le caractère d'Esther et dans quelques circonstances

de ce sujet, des choses flatteuses pour elle. La Vasthi avoit ses applications, Aman, des traits de ressemblance[1] ».

Madame de Caylus raconte qu'un jour Louvois, à la suite d'un démêlé qu'il eut avec Louis XIV, s'emporta jusqu'à dire devant Madame de Maintenon l'équivalent de ce que dit Aman à Zarès au troisième acte d'*Esther* :

Il sait qu'il me doit tout, et que, pour sa grandeur,
J'ai foulé sous les pieds remords, crainte, pudeur ;
Qu'avec un cœur d'airain exerçant sa puissance,
J'ai fait taire les lois et gémir l'innocence ;
Que pour lui, des Persans bravant l'aversion,
J'ai chéri, j'ai cherché la malédiction,
Et, pour prix de ma vie à leur haine opposée,
Le barbare aujourd'hui m'expose à leur risée.

Madame de Maintenon n'aimait point Louvois, qui exerçait sur Louis XIV une influence toute contraire à la sienne, et qui le poussait continuellement au despotisme absolu, à la satisfaction de toutes ses volontés, à la prodigalité et à la guerre. Elle ne fut pas fâchée sans doute de reconnaître l'orgueilleux ministre dans le personnage d'Aman. Mais tout en admettant des allusions que le vulgaire ne saisirait pas, elle ne voulut point être plus clairement désignée, et refusa la dédicace de la pièce que lui offrait Racine.

[1] Souvenirs de madame de Caylus.

Louis XIV assistait à ces premières lectures d'*Esther* et donnait des avis dont le poëte profitait. « Le tour que j'ai choisi pour la fin du prologue, écrit Racine à Madame de Maintenon, est conforme aux observations du Roi. » Ce prologue avait été composé tout spécialement pour madame de Caylus, qui, mariée depuis peu, n'avait pas de rôle dans la pièce ; ce n'était, à proprement parler, qu'un compliment, mais un compliment noble et délicat, comme Racine savait les faire. Les premiers vers s'appliquent au fondateur de Saint-Cyr ; c'est la Piété qui parle :

Grand Dieu, que cet ouvrage ait place en ta mémoire !
Que tous les soins qu'il prend pour soutenir ta gloire
Soient gravés de ta main au livre où sont écrits
Les noms prédestinés des rois que tu chéris !
Tu m'écoutes. Ma voix ne t'est point étrangère :
Je suis la Piété...

Les vers qui suivent font allusion au zèle de Louis XIV pour la religion et louent très-clairement la révocation de l'édit de Nantes :

De ta gloire animé, lui seul de tant de rois
S'arme pour ta querelle et combat pour tes droits.
Le perfide intérêt, l'aveugle jalousie
S'unissent contre toi pour l'affreuse hérésie...
. . . .
Lui seul, invariable et fondé sur la foi,
Ne cherche, ne regarde et n'écoute que toi.

Le poëte célèbre ensuite la gloire militaire du

Roi et les récentes victoires de Monseigneur [1] à la tête de l'armée du Rhin.

Voici la fin du morceau :

Mais, tandis qu'un grand roi venge ainsi mes injures,
Vous qui goûtez ici des délices si pures,
S'il permet à son cœur un moment de repos,
A vos jeux innocents appelez ce héros.
Retracez-lui d'Esther l'histoire glorieuse,
Et sur l'impiété la foi victorieuse.
Et vous qui vous plaisez aux folles passions
Qu'allument dans vos cœurs les vaines fictions,
Profanes amateurs de spectacles frivoles,
Dont l'oreille s'ennuie au son de mes paroles,
Fuyez de mes plaisirs la saine austérité :
Tout respire ici Dieu, la paix, la vérité.

En disant que « la fin du prologue est conforme aux observations du Roi, » Racine ne veut parler, ce nous semble, que des six derniers vers qu'on vient de lire. Ces vers s'adressent aux courtisans ; ils leur font connaître l'opinion et le goût du maître et leur marquent nettement la conduite qu'ils ont à tenir. Nul ne voudra passer pour « un amateur profane de spectacles frivoles. » Cette considération eût suffi pour faire applaudir *Esther*, lors même que le mérite de l'œuvre n'en eût pas assuré le succès. Louis XIV aimait à donner de ces avertissements indirects,

[1] Fils aîné de Louis XIV, surnommé le Grand Dauphin.

et il a plus d'une fois encouragé de la sorte les hardiesses de Molière.

Racine, logé à Versailles dans l'un des principaux appartements du château, voyait très-librement Madame de Maintenon et le Roi. C'est dans ces entretiens intimes que fut conçu le projet d'*Esther*. Dangeau en fut, comme toujours, immédiatement informé. Nous lisons en effet dans son Journal, à la date du mercredi 18 février 1688 :

« Racine, par l'ordre de Madame de Maintenon, fait un opéra dont le sujet est Esther et Assuérus ; il sera chanté et récité par les petites filles de Saint-Cyr. Tout ne sera pas en musique. C'est un nommé Moreau qui fera les airs. »[1]

Ce Moreau, sur le mérite duquel Dangeau semble mal renseigné, n'était pourtant pas un inconnu. Né en 1656, il avait fait ses premières études musicales à la cathédrale d'Angers comme enfant de chœur ; il fut ensuite maître de cha-

[1] M. Paul Mesnard, dans sa savante notice sur la tragédie d'*Esther*, (*Racine*, *collection des grands écrivains de la France*), donne à ce texte de Dangeau la date du 18 août. C'est une simple erreur de copie ; mais la date réelle est importante à rétablir. On voit combien de temps Racine employa à composer son œuvre, et l'on apprécie mieux, d'autre part, la prompte information de Dangeau.

pelle à Langres, puis à Dijon. Peu satisfait de ces positions médiocres, il vint à Paris, s'ouvrit le chemin de la Cour et s'insinua jusqu'auprès de la Dauphine, Victoire de Bavière. Une chanson qu'il chanta à la toilette de cette princesse décida de sa fortune. Le Roi le prit à son service comme compositeur, le chargea de ses divertissements et de ses ballets, et le nomma maître de musique à Saint-Cyr.

Racine faisait grand cas de Jean-Baptiste Moreau, et le considérait comme un collaborateur important. La musique ne devait pas être, suivant lui, le moindre agrément du spectacle d'*Esther*. D'ailleurs, on se souvient que Madame de Maintenon avait demandé simplement à Racine « une espèce de poème moral où le chant fût mêlé avec les paroles ». Il fit une tragédie avec chœurs, à la façon d'Euripide et de Sophocle. C'est-à-dire que, loin de s'écarter des règles, ainsi qu'on le lui avait conseillé, il s'y conforma davantage encore, en suivant de plus près les modèles de l'antiquité.

« Je m'aperçus, dit-il lui-même, qu'en travaillant sur le plan qu'on m'avoit donné, j'exécutois en quelque sorte un dessein qui m'avoit souvent passé par l'esprit, qui étoit de lier,

comme dans les anciennes tragédies grecques, le chœur et le chant avec l'action, et d'employer à chanter les louanges du vrai Dieu cette partie du chœur que les païens employoient à chanter les louanges de leurs fausses divinités [1]. »

Esther ne fut donc ni un « opéra » comme l'avait supposé d'abord Dangeau, ni un simple ouvrage de poésie « propre à être récité et à être chanté, » comme il est dit dans le privilége de l'édition originale. Au reste, on sait bien que ces dénominations n'avaient pas, au XVII[e] siècle, le sens particulier, spécial, que nous leur attribuons aujourd'hui. Comédie, tragédie, se disaient indistinctement d'une même pièce. Les opéras d'*Atys*, de *Thésée*, d'*Armide*, d'*Amadis*, sont intitulés tragédies dans les vieilles éditions de Quinault.

Un an environ après Dangeau, le 31 décembre 1688, madame de Sévigné écrivait à sa fille : « On parle d'une tragédie d'*Esther* qui sera représentée à Saint-Cyr. » — Et le 19 janvier suivant : « Madame de Maintenon va faire jouer *Esther* à ses petites filles. »

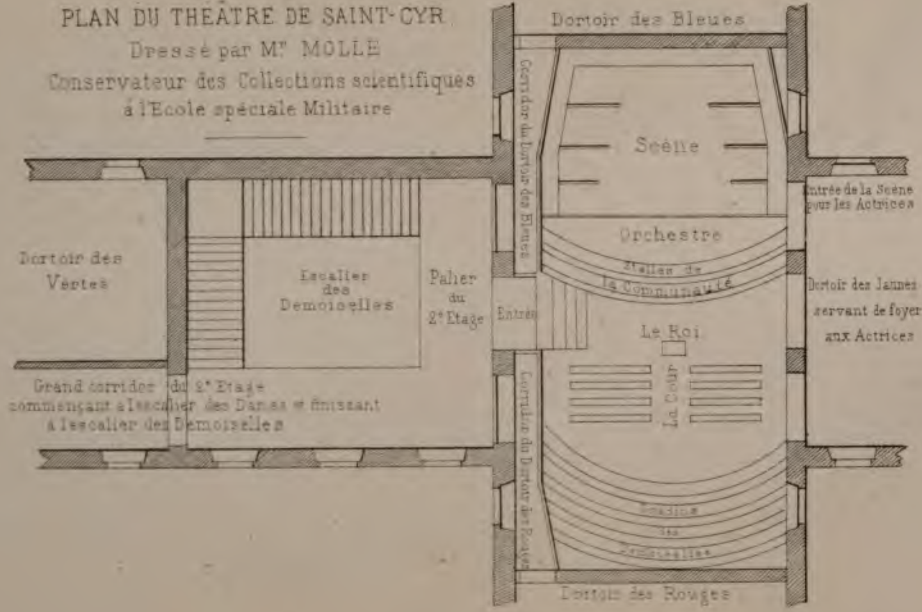
[1] Préface d'*Esther*.

Il y avait déjà eu à cette date plusieurs répétitions de la pièce chez Madame de Maintenon ; Dangeau mentionne seulement la seconde :

« *Vendredi 7 janvier 1689, à Versailles.* Le Roi, après son dîner, entendit chez Madame de Maintenon, pour la seconde fois, la répétition de la tragédie d'*Esther* avec la symphonie ; Monseigneur et Monsieur le Prince y étoient. »

Esther était déjà célèbre. L'impatience de voir ce chef-d'œuvre devint bientôt, de la part des courtisans, la flatterie à la mode. On ne parla plus d'autre chose ; on se tint au courant des nouvelles, comme pendant une campagne du Roi.




PLAN DU THÉÂTRE DE SAINT-CYR
Dressé par Mr MOLLE
Conservateur des Collections scientifiques
à l'Ecole spéciale Militaire
Dortoir des Bleues
Corridor du Dortoir des Bleues
Scène
Entrée de la Scène pour les Actrices
Orchestre
Stalles de la Communauté
Dortoir des Jaunes servant de foyer aux Actrices
Le Roi
La Cour
Entrée
Palier du 2e Etage
Escalier des Demoiselles
Dortoir des Vertes
Grand corridor du 2e Etage commençant à l'escalier des Dames et finissant à l'escalier des Demoiselles
Corridor du Dortoir des Rouges
Dortoir des Rouges

CHAPITRE IV

LE THÉATRE

Madame de Maintenon fit dresser un joli théâtre dans le vestibule des dortoirs, au deuxième étage du grand escalier des Demoiselles. L'un de ces dortoirs, celui de la classe jaune, servait de foyer aux actrices. « Il y avoit du feu et toutes les choses nécessaires. » La maîtresse générale des classes et les autres maîtresses veillaient à ce qu'il ne se passât rien qui ne fût dans l'ordre, et Racine, souvent aidé de Boileau, son ami, était là pour diriger les actrices et les faire aller et venir sur le théâtre quand il fallait. « Sa conduite étoit si sage, disent les Dames, qu'en un besoin il auroit bien valu une maîtresse. »

Afin de mettre quelque variété dans les décors, on avait prié Racine de ne pas observer avec trop de rigueur l'unité de lieu [1]. L'action se

[1] Voir la préface d'*Esther*.

passe tout entière dans le palais d'Assuérus, à Suze, mais le théâtre représente successivement : au 1er acte, l'appartement d'Esther; au 2e acte, la chambre où est le trône d'Assuérus, au 3e acte, les jardins d'Esther et l'un des côtés du salon où se fait le festin [1].

Tous ces décors furent peints par Bérain[2], décorateur des spectacles de la cour. Ce fut lui également qui dessina les costumes. « Il ne se fait rien de beau en France touchant les habits, dit le *Mercure galant* [3], qui ne soit de M. Bérain. » Madame de Maintenon fit faire pour les actrices de magnifiques habits à la persane, couverts de pierreries. Le Roi avait voulu qu'on y employât les perles et les diamants qu'il avait autrefois portés dans ses ballets. La dépense s'éleva à plus de 14.000 livres. Ce riche matériel, réparé à grands frais vers le milieu du XVIIIe siècle, existait encore à l'époque de la Révo-

[1] De Léris, dans son *Dictionnaire des Théâtres*, se trompe en disant que la tragédie d'*Esther* fut d'abord divisée en 5 actes. Les premières éditions et le manuscrit même de la musique de Moreau n'ont que 3 actes.

[2] M. Lavallée dit à tort *Borin*. — Jean Bérain, né en 1620, à Saint-Mihiel (Lorraine) mourut en 1697. C'était un artiste habile, fort estimé en son temps, et plus encore aujourd'hui peut-être. Louis XIV lui avait accordé un logement dans les galeries du Louvre.

[3] Novembre 1680.

lution, comme le prouve un inventaire du théâtre dressé en 1790, et que nous publierons en entier [1].

Nous y retrouvons des colliers, des parures, plus de douze cents « pierres brillantes » de toutes couleurs ; le trône d'Assuérus, le décor du jardin d'Esther, vingt coulisses « avec les toiles plafonnées, » c'est-à-dire des bandes de toile peintes, allant transversalement d'une coulisse à l'autre au-dessus de la scène, et simulant tantôt un plafond, tantôt un ciel, et trois rideaux, outre celui de l'avant-scène. Ces rideaux tenaient lieu de toile de fond dans certains décors. Il y en avait un sans doute pour l'appartement d'Esther, un pour la chambre d'Assuérus et un pour le vestibule du temple aux représentations d'*Athalie* ; car *Athalie*, comme nous le verrons plus loin, avait aussi ses décors et ses costumes.

Nous remarquerons encore, parmi les menus objets que mentionne l'inventaire du théâtre, les « trente-cinq biscuits de fer-blanc » qui servaient à parer la table du festin d'Esther, et les « plaques, sabres, piques, de bois et fer-blanc, » dont on armait les gardes d'Assuérus. Il paraît que les demoiselles de Saint-Cyr faisaient grand usage de cet

[1] Voir à l'Appendice.

équipement guerrier, car l'auteur de l'inventaire, voulant arrêter l'abus et la dépense, a soin d'avertir que ces objets ne sont remplacés « qu'à l'extrémité. »

Nous trouvons dans les *Mémoires* des dames de Saint-Louis une description générale du théâtre qui complète les détails donnés plus haut. Le vestibule des dortoirs avait été partagé en deux parties, l'une pour la scène, l'autre pour les spectateurs. On construisit le long des murs quatre rangs de gradins en amphithéâtre pour y placer les Demoiselles; les rouges, c'est-à-dire les plus jeunes, étaient sur les bancs d'en haut; les vertes au-dessous d'elles; les jaunes au-dessous des vertes et les bleues en bas. Les rubans de soie aux couleurs des classes avaient été distribués avec profusion sous forme de ceintures, de colliers, de nœuds de coiffe et d'épaule; cela faisait une diversité fort gaie et fort harmonieuse.

Un amphithéâtre plus petit fut disposé dans la partie inférieure de la salle, tout près de la scène, pour la Communauté, et l'on ménagea entre les deux amphithéâtres un espace assez large et garni de siéges pour le Roi et les personnes du dehors.

Nivers, organiste de la maison, accompagnait

au clavecin, et les musiciens de la chambre du Roi composaient l'orchestre. Des lustres de cristal éclairaient cette belle assemblée. Enfin, « depuis le vestibule d'en haut jusqu'à la porte de clôture, c'est-à-dire l'escalier des Demoiselles, le grand corridor, l'escalier des Dames, tout étoit éclairé aux bougies. »



CHAPITRE V

LES ACTRICES

Ce fut le 26 janvier 1689, vers quatre heures de l'après-midi, que se fit cette mémorable représentation d'*Esther*. « Madame de Maintenon, nous dit Dangeau, avoit disposé de toutes les places, et il n'y eut aucun embarras. Toutes les petites filles jouèrent et chantèrent très-bien, et madame de Caylus fit le prologue mieux que n'auroit pu le faire la Champmeslé. Le Roi, les dames, et les courtisans qui eurent la permission d'y aller, en revinrent charmés. » Nous avons la liste à peu près complète de ces premiers auditeurs d'*Esther*. Dangeau en cite un certain nombre : MM. de Beauvilliers, de la Rochefoucault, de Noailles, de Brionne, de la Salle et de Tilladet, venus dans le second carrosse du Roi : MM. de Louvois, de Chevreuse, Forbin de Jeanson, évêque de Beauvais; Bossuet, évêque de Meaux; Félix de Tassy, frère du premier mé-

decin du Roi, évêque de Châlons-sur-Saône; MM. de Montchevreuil et d'Aubigné, et enfin le marquis de Dangeau, notre précieux narrateur, qui se nomme le dernier.

Tous ces choix étaient excellents : M. de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne, était la vertu même ; le maréchal de Noailles, jeune encore et déjà illustre, était l'ami éprouvé de Madame de Maintenon ; dix ans plus tard, son fils, Adrien-Maurice de Noailles, épousera mademoiselle d'Aubigné ; enfin la présence de trois prélats, au nombre desquels était Bossuet, si connu par son opposition à la comédie, faisait disparaître les derniers scrupules qu'on pût avoir relativement au caractère profane et mondain de la fête.

Je ne sais s'il n'y eut pas quelque malice de la part de Madame de Maintenon à inviter Louvois ; peut-être de son côté Louis XIV fut-il bien aise d'infliger à son ministre un châtiment d'autant plus sensible qu'il était détourné, dissimulé même sous une apparente faveur, et par conséquent sans réplique. C'était pour Louvois le prélude certain d'une disgrâce que sa mort seule put prévenir.

Madame de Sévigné, dans une lettre du 28 janvier 1689, complète les détails donnés par Dan-

geau, et cite un nom qu'il a omis. Suivant elle, Monsieur le Prince, Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, assista à cette première représentation d'*Esther* et pleura aux vers de Racine, comme son père avait pleuré à ceux de Corneille. « Racine, dit madame de Sévigné, n'a rien fait de plus touchant; il y a une prière d'Esther pour Assuérus qui enlève. J'étois en peine qu'une petite demoiselle représentât le roi: on dit que cela est fort bien..... Madame de Caylus fait mieux que la Champmeslé. »

C'est l'observation même de Dangeau qui va de bouche en bouche. « Toutes les Champmeslé du monde, dit l'abbé de Choisy, n'avoient point ces tons ravissants qu'elle laissoit échapper en déclamant. » Les dames de Saint-Louis, dans leurs *Mémoires*, disent qu'elle charmait par sa vive intelligence et le son enchanteur de sa voix. On reconnaissait à madame de Caylus non-seulement le talent d'une véritable actrice, mais encore l'aisance, la distinction, la simplicité et toutes les grâces naturelles qui manquent nécessairement aux actrices de profession. Elle-même raconte, dans ses *Souvenirs,* comment se fit son éducation dramatique. « Me trouvant présente, dit-elle, aux récits que M. Racine venoit faire à

Madame de Maintenon de chaque scène, à mesure qu'il les composoit, j'en retenois des vers; et, comme j'en récitai un jour à M. Racine, il en fut si content, qu'il demanda en grâce à Madame de Maintenon de m'ordonner de faire un personnage.»

C'est à cette occasion que Racine, ainsi que nous l'avons vu, composa le prologue d'*Esther*. Dès lors, madame de Caylus devint l'élève favorite du poëte. Il lui enseigna cette déclamation harmonieuse et noble dont il avait le secret, et qui s'appliquait si bien à sa poésie et à son style. Dès les premières années du XVIIIe siècle, la mode vint de réciter les vers comme la prose, sans en marquer la cadence, et madame de Caylus, ainsi que le fait observer Voltaire, peut être considérée comme la dernière personne, la dernière « actrice » qui ait conservé au théâtre la déclamation de Racine.

Il n'est pas hors de propos d'entrer ici dans quelques détails biographiques sur cette femme aimable, qui a tant contribué à la réputation du théâtre de Saint-Cyr. Elle s'appelait, avant son mariage, mademoiselle de Murçay. Elle était fille du marquis de Villette et cousine de Madame de Maintenon, qui, l'ayant recueillie toute enfant et l'ayant fait élever près d'elle à Rueil,

à Noisy et à Saint-Cyr, l'appelait par amitié sa nièce. Elle avait épousé, en 1686, le comte de Caylus. Dangeau nous apprend que le Roi signa au contrat, offrit à la jeune comtesse un fil de perles de 10,000 écus, et nomma son mari menin de Monseigneur le Dauphin [1]. Ce mariage ne fut pas heureux.

Madame de Caylus vécut longtemps seule à la Cour dans la grande intimité du Roi et de Madame de Maintenon ; elle était de tous les voyages, de toutes les promenades, de toutes les chasses, de toutes les fêtes. Dangeau nous la montre tour à tour aux bals de Versailles, aux loteries de Trianon, aux dîners de Marly, à Rambouillet, où ne vont guère que les princesses, aux excursions en calèche dans le parc de Fontainebleau, à Saint-Cyr enfin, où sa vocation d'actrice et la préférence du Roi la ramènent souvent.

Vers 1694, madame de Caylus quitta brusquement la Cour, et n'y reparut que treize ans après, sans que personne se fût expliqué sa disgrâce. Toutefois, Saint-Simon, que rien n'embarrasse nous fournit une explication assez vraisemblable.

[1] *Journal de Dangeau*, I, 307, 309, 312. — *Menin*, vient de l'espagnol *meninos*, mignons, favoris. Les *Menins* étaient de jeunes gentilshommes, souvent même des enfants, que l'on attachait à la personne du Dauphin.

« Elle avoit, dit-il, mis son exil à profit ; elle étoit retournée à Dieu de bonne foi ; elle s'étoit mise entre les mains du Père de la Tour, qui fut ensuite, s'il ne l'étoit déjà, général des Pères de l'Oratoire. Ce Père de la Tour étoit un grand homme, bien fait, d'un visage agréable mais imposant, fort connu par son esprit liant mais ferme, adroit mais fort, par ses sermons, par ses directions ; il passoit, ainsi que la plupart de ceux de sa congrégation, pour être janséniste, c'est-à-dire régulier, exact, étroit dans sa conduite, studieux, pénitent, etc., etc. »

Saint-Simon ajoute que, depuis que le Père de la Tour conduisait madame de Caylus, le jeûne était devenu son exercice ordinaire ; qu'elle ne cessait point de prier ; que, depuis l'office du jeudi saint jusqu'à la fin de celui du samedi, elle ne sortait point de l'église ; qu'enfin elle ne s'ennuya pas un instant d'une vie si dure, si unie, qui n'était qu'un enchaînement sans intervalle de prière et de pénitence.

« Un *si heureux état*, continue-t-il, fut troublé par l'ignorance et la folie du zèle de sa tante, *pour se taire sur plus haut*. Elle lui manda que le Roi ni elle ne pouvoient s'accommoder plus longtemps de la direction du Père de la Tour ; que

c'étoit un janséniste qui la perdoit, qu'il y avoit à Paris d'autres personnes doctes et pieuses, dont les sentiments n'étoient point suspects; qu'on lui laissoit le choix de tous ceux-là; que c'étoit pour son bien et pour son salut que cette complaisance étoit exigée d'elle; qu'enfin si elle se conformoit de bonne grâce à cette volonté, sa pension de six mille livres seroit augmentée jusqu'à dix. »

Bref, à en croire Saint-Simon, dont le récit est d'ailleurs très-adroitement combiné, madame de Caylus finit par se résoudre; la crainte d'être tourmentée « prit sur elle plus que les promesses »; elle accepta le confesseur qu'on voulut, revint à la Cour, mais renonça tout aussitôt à la dévotion, aux austérités, à la solitude; en un mot, elle ne fut plus janséniste. De tout cela, je suis fort tenté de conclure que Saint-Simon, attaché comme il l'était aux doctrines de Port-Royal, a arrangé un peu cette histoire selon les besoins de sa cause. Est-ce bien, comme il l'affirme, pour faire pénitence de sa vie mondaine que madame de Caylus a pris un directeur janséniste? Elle a donc quitté d'elle-même la Cour? Elle n'a donc été ni disgraciée ni exilée? Car le motif allégué par Saint-Simon d'une intrigue avec le vieux Villeroy est peu admissible. Il est probable, au contraire,

que ce sont les accointances jansénistes de madame de Caylus qui l'ont fait chasser de la Cour. Le choix de son directeur a sans doute précédé et déterminé sa disgrâce. Ajoutons, pour en finir avec madame de Caylus, que son repentir fut sincère, qu'elle retrouva sa première situation, son crédit, son influence, et mena jusqu'à la fin du règne de Louis XIV l'existence la plus brillante et la plus heureuse.

Les autres actrices d'*Esther* sont moins connues, et nous ne pouvons guère citer que les noms de la plupart d'entre elles.

Mademoiselle de Lastic (Assuérus) « étoit belle comme le jour,» a dit madame de Maintenon dans une lettre. Elle s'est faite plus tard carmélite [1].

Mademoiselle du Pont de Veilhan, qui créa le rôle d'Esther, « avoit bien de l'esprit et une figure convenable à son personnage. » C'est tout ce que nous apprennent sur elle les Mémoires de Saint-Cyr. Elle s'est faite également carmélite [2].

[1] De la Boucherie de Lastic : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur au cerf passant d'or accollé d'hermine* (qui est de la Boucherie) ; *au 2 et 3 de gueules à fasce d'argent*, *à la bordure d'or*, *chargée de 8 fleurs de lys d'azur* (qui est de Lastic). Les preuves de noblesse ne remontent pas au-delà du XVe siècle. (La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse.*)

[2] Veilhan : *D'azur au ray d'escarboucle fleurdelisé d'or*. (Bibliothèque de M. le marquis du Prat.)

On donna le rôle d'Aman à mademoiselle d'Abancourt, qui était un peu plus âgée que ses compagnes; jolie d'ailleurs, intelligente et bonne comédienne. Elle entra comme novice, en quittant Saint-Cyr, dans un couvent de visitandines [1].

Mademoiselle de Marcilly, qui jouait le rôle de Zarès, fut particulièrement remarquée et applaudie. Elle était faite pour le monde.

On raconte que, lorsqu'elle fut en âge d'être mariée, un des fils du marquis de Villette, un frère par conséquent de madame de Caylus, M. de Murçay, qui sans doute avait eu l'occasion de l'admirer à l'une des représentations d'*Esther*, voulut l'épouser. Le marquis de Villette, consulté, désira d'abord connaître la jeune personne, et en fut ravi, paraît-il, au point de la demander pour lui-même en mariage. Il était veuf depuis longtemps. Hâtons-nous d'ajouter que M. de Murçay entendit facilement raison, accepta de bonne grâce un parti fort avantageux qu'on lui offrit en échange, et se maria même avant son père. De

[1] Fille de François d'Abancourt, seigneur de Puiseaux et de Courcelles, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Son grand-père maternel, Etienne de Gouaix, avait été capitaine au régiment de Champagne. — Les armes : *D'argent à une aigle de gueules becquée et membrée d'or les ailes étendues.*

son côté, mademoiselle de Marcilly, sensible au mérite et à l'aimable caractère du vieux gentilhomme, lui avait donné la préférence. Elle était sans bien, mais très-spirituelle, et, suivant plusieurs témoignages, extrêmement jolie [1]. Plus tard, devenue veuve, la marquise de Villette épousa lord Bolinbroke. Elle est morte en Angleterre, le 18 mars 1750. Elle fut une de ces femmes charmantes à qui le XVIIIe siècle doit d'être appelé par excellence le siècle de la conversation et de l'esprit [2].

Mademoiselle de Mornay d'Ambleville remplissait le rôle peu important d'Hydaspe. C'était, si l'on en croit les Mémoires des Dames, « une personne pleine d'agrément. » Elle avait avec elle, à Saint-Cyr, sa sœur jumelle et sa cousine, mademoiselle de Mornay de Toligny. Le nom de Mornay a été porté par plusieurs dames de Saint-Louis. Mademoiselle de Mornay, l'actrice, s'est faite visitandine [3].

[1] Dangeau, 6 avril 1695. — Honoré Bonhomme, *Madame de Maintenon et sa famille*, p. 101.

[2] Marie-Claire Deschamps de Marcilly, née le 9 septembre 1675, avait été reçue à Saint-Cyr en octobre 1686. — Les armes : *D'or à 3 chevrons de sable, accompagnés de 3 annelets de gueules*. (*Dictionnaire de la noblesse*).

[3] Les armes : *Fascelées d'argent et de gueules de huit pièces, au lion morné de sable, couronné d'or brochant sur le tout*. (*Dictionnaire de la noblesse*).

Le rôle de Mardochée fut donné à mademoiselle de Glapion, « grande et belle personne, » qui devint plus tard dame de Saint-Louis, et « l'amie de confiance intime de madame de Maintenon. » — « J'ai trouvé, disait Racine, un Mardochée dont la voix va jusqu'au cœur. »

Il arriva à mademoiselle de Glapion une aventure romanesque qui ne compromit point son innocence, mais qui n'en laissa pas moins dans ses souvenirs, sinon dans son cœur, une trace profonde. Nous ne changerons rien au récit naïf et plein d'émotion qu'en ont fait les dames de Saint-Louis :

« C'étoit dans le temps où l'on joua les tragédies. Une des Demoiselles, qui étoit de la classe bleue et qui faisoit le personnage de Mardochée, fut remarquée par un page de Mademoiselle [1], d'une bonne famille de Lorraine. Comme elle occupoit à l'église l'extrémité du banc des bleues, proche la grille [2], il s'avisa de tirer le rideau et de fixer les yeux sur elle, lui montrant une lettre. La Demoiselle, au bruit, regarda ainsi que les autres, ce qui causa un assez grand

[1] Mlle de Montpensier.

[2] Cette grille, couverte d'un rideau, séparait le chœur où étaient la Communauté et les Demoiselles, de la nef où était le public.

trouble, jusqu'à ce qu'une des maîtresses allât remettre le rideau. Le jeune homme s'échappa. Une autre fois il recommença, et avec une audace sans pareille il jeta sa lettre presque sur la Demoiselle, qui fut, comme l'on pense, pleine de confusion. On la ramassa et on la donna à Madame, qui fut très-fâchée et en fit de telles plaintes à Mademoiselle, car le page avoit osé dire ce qu'il étoit, que celui-ci fut châtié.

» Mais cela ne le corrigea pas, et, poussant jusqu'au bout son diabolique dessein, il suborna l'un de nos brodeurs, qui glissa une autre lettre dans l'habit de la Demoiselle. Elle, quand elle la vit, pensa mourir de honte et donna la lettre à la maîtresse des bleues, qui la donna à Madame; celle-ci porta encore ses plaintes à Mademoiselle, qui fit fouetter le jeune homme et menaça de le chasser. Il en devint comme fou, et portant sa colère sur le brodeur, qu'il crut l'avoir trahi, il se fit accompagner de trois commis de M. de Seignelay, de ses amis, aussi abandonnnés de Dieu, et ils s'en vinrent dans la cour du dehors où ils battirent le brodeur. Les compagnons du brodeur le défendirent, et le maître ayant tiré son épée, fut percé de plusieurs coups par ces forcenés.

» La Ferté [1] vint à son aide, parvint à saisir deux des assaillants, mais non le page, qui s'enfuit à Paris; puis il courut à Versailles avertir M. Manseau [2] de cette aventure. Celui-ci s'en alla à Marly où étoit la Cour, et fut rencontré par le Roi qui voulut savoir pourquoi il venoit. Il raconta le fait, et le Roi ordonna qu'on conduisît les coupables dans les prisons de Versailles; ils furent condamnés à perdre leurs emplois et abandonnés à la justice. Quant à l'auteur de tout le mal, on se mit à sa poursuite; mais ayant pris à Paris des chevaux et une bonne somme d'argent, il ne s'arrêta point qu'il n'eût passé la frontière. Il se mit au service d'un prince allemand, changea deux fois de religion et eut beaucoup d'aventures. On le revit longtemps après et bien changé. Il étoit de la compagnie du prince Ragotzi, et vint avec lui visiter notre maison. Madame nous le fit remarquer en nous disant qu'il avoit le dessein d'entrer à la Trappe.

» Quant à la Demoiselle, elle devint, par son mérite et les emplois qu'elle a si dignement rem-

[1] Gentilhomme des dames de Saint-Louis, chargé de la garde de la maison.
[2] Intendant de Madame de Maintenon.

plis, l'honneur de la maison de Saint-Louis [1]. »

Marie-Madeleine de Glapion des Routis était d'une très-ancienne famille de Normandie, tombée dans la plus grande détresse, et dont presque tous les membres occupaient des emplois subalternes dans l'armée. Elle était née le 24 octobre 1674, et avait été admise à Noisy en 1684. Elle fit profession le 23 novembre 1695, fut élue trois fois Supérieure, et mourut le 29 septembre 1729, âgée de cinquante-cinq ans.

Son nom est un des noms célèbres de Saint-Cyr. Elle était pleine d'esprit, de bonté et de vertu; musicienne et artiste jusqu'à la passion; propre à tout, à l'enseignement, à l'administration, au soin des malades. La vie de cette sainte religieuse ne fut qu'un long combat intérieur. Elle lutta contre elle-même, contre les inquiétudes de sa raison, contre son naturel trop tendre et trop mélancolique, contre son trouble et peut-être ses regrets au souvenir des beaux jours d'*Esther*.

Madame de Maintenon la réprimandait et la consolait dans de longs entretiens, dans des lettres pleines des plus sages conseils :

[1] *Mémoires des Dames.*

« Souvenez-vous, ma chère fille, lui écrivait-elle, que vous êtes chrétienne et religieuse; votre vie doit être cachée, mortifiée, privée de plaisirs, chaste en tout, et vous contentant du parti que vous avez choisi. Vous ne vous en repentez pas : prenez-le donc avec ses austérités et ses sûretés. »

Et une autre fois :

« Vous ne serez jamais contente, ma chère fille, que lorsque vous aimerez Dieu de tout votre cœur... Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on auroit peine à imaginer, et qu'il n'y a que le secours de Dieu qui m'empêche d'y succomber? J'ai été jeune et jolie, j'ai goûté des plaisirs, j'ai été aimée partout; dans un âge un peu plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma très-chère fille, que tous les états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connoître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne satisfait entièrement. On n'est en repos que lorsqu'on s'est donné à Dieu. »

Madame de Glapion écoutait avec reconnaissance et respect les exhortations de son amie, et se laissait humblement diriger par elle. Au reste,

Madame de Maintenon dissimulait mal sous ses reproches l'admiration que lui inspirait cette vertu si tourmentée et si militante.

« Après la mort du Roi, et lorsque Madame de Maintenon se fut retirée à Saint-Cyr, madame de Glapion devint, avec mademoiselle d'Aumale, sa grande consolation et sa continuelle distraction... Souvent toutes deux étaient à la fois malades, et, de leur lit de douleur, à un étage de distance, elle s'écrivaient les lettres les plus tendres, des billets touchants, même des vers ou des badinages. Tout manque en moi, disait Madame de Maintenon à madame de Glapion quand elle n'avait plus qu'un souffle de vie, tout manque en moi, hors ma sensibilité pour vous et pour Saint-Cyr. Enfin, quand la veuve de Louis XIV se vit au terme de sa longue carrière, elle s'estima heureuse de mourir dans les bras de sa chère Glapion, *la seule*, disait-elle, *la seule de mes affections qui ne m'ait pas déçue* [1]. »

Il ne nous reste plus que quelques noms à citer pour épuiser la liste des actrices d'*Esther*.

Mademoiselle le Maistre de la Maisonfort

[1] Th. Lavallée, *Histoire de la Maison royale de Saint-Cyr*, page 287. — Les armes de la famille de Glapion sont : *D'azur à trois soucis d'or posés 2 et 1.*

avait le rôle d'Élise. Elle était de la famille de Le Maistre de Sacy, et alliée par sa mère aux Arnauld de Port-Royal. Sa sœur aînée, madame de la Maisonfort, d'abord chanoinesse de Poussey, puis dame de Saint-Louis, fut très-mêlée aux querelles du quiétisme, prit parti pour madame Guyon, prêcha sa doctrine, et se compromit jusqu'à se faire exiler. M. Lavallée, tout en signalant le goût de madame de la Maisonfort pour les écrivains de Port-Royal, ne semble pas avoir remarqué cette parenté janséniste [1].

Il y a là pourtant une circonstance dont il faut tenir compte. Sans doute le quiétisme n'a théoriquement rien de commun avec les opinions de Port-Royal ; mais, dans cette manie de la polémique et de la prédication, dans ce penchant à la singularité et à l'hérésie, nous croyons reconnaître chez madame de la Maisonfort un défaut de la race et comme une sorte de maladie héréditaire. Au surplus, ceci n'est qu'une digression : à l'époque d'*Esther*, madame de la Maisonfort jouissait d'une renommée parfaite. Quant à sa jeune sœur, l'actrice, que le Roi appelait en badi-

[1] M. Lavallée a été trompé sans doute par l'orthographe fautive des manuscrits de Saint-Cyr, Il s'y conforme en écrivant *Lemaître* de la Maisonfort au lieu de *le Maistre* de la Maisonfort, qui est l'orthographe exacte.

nant « la petite chanoinesse », on raconte à son sujet une piquante anecdote qui trouve naturellement sa place dans ce récit.

Un jour (les dames de Saint-Louis ne nous disent pas si ce fut à la première représentation d'*Esther*), un jour, mademoiselle de la Maisonfort hésita un peu en jouant son rôle. « Racine, qui étoit derrière le théâtre, fort attentif au succès de la pièce, s'en aperçut et en fut ému. Aussi, quand mademoiselle de la Maisonfort, sa tirade achevée, rentra dans la coulisse, il lui dit d'un air fâché : *Ah! mademoiselle, qu'avez-vous fait? Voilà une pièce perdue!* — Elle, sur ce mot de pièce perdue, croyant qu'elle l'étoit en effet par sa faute, se prit à pleurer. Racine, peiné de l'avoir contristée et craignant, comme elle devoit retourner sur le théâtre, qu'il ne parût qu'elle avoit pleuré, se mit à la consoler de son mieux. Il tira son mouchoir de sa poche et essuya lui-même les larmes de la jeune fille, comme on fait aux enfants pour les apaiser, lui disant des paroles douces, afin de lui donner courage, et que cela ne l'empêchât pas de bien achever ce qu'elle avoit encore à faire. Malgré cette précaution, le Roi s'aperçut que mademoiselle de la Maisonfort avoit les yeux un peu

rouges, et dit : « La petite chanoinesse a pleuré ».

» Quant on sut, ajoutent les Dames, ce que c'étoit, et la simplicité de M. Racine, on en rit, et lui-même aussi, qui, n'ayant en tête que la pièce, avoit fait cette action sans penser le moins du monde à ce qu'elle avoit de peu convenable. »

Les chœurs d'*Esther* étaient conduits par quatre Demoiselles dont les manuscrits de Saint-Cyr nous ont conservé les noms, mais défigurés, comme toujours, par une mauvaise orthographe. Aussi avons-nous eu quelque peine à retrouver leur trace dans l'*Armorial de France* et dans le *Dictionnaire de la noblesse*. C'étaient :

Mademoiselle de Bourdonné de Champigny, que les Mémoires de Saint-Cyr, et par suite M. Lavallée, appellent *Bourdoué* de Champigny. Elle était née le 23 février 1673, et avait été reçue à Saint-Cyr le 30 mars 1685. Elle fit profession le 9 octobre 1694, et resta dans la maison comme dame de Saint-Louis [1] ;

Mademoiselle Lefranc de Beaulieu, née le 14 avril 1675, reçue à Saint-Cyr en décembre 1687. Elle devint aussi dame de Saint-Louis [2] ;

[1] Les armes : *D'azur à trois chevrons d'or, accompagnés, en chef, de trois colombes d'argent rangées, et, en pointe, d'une étoile de même.*

[2] Les armes : *D'argent à trois cœurs de gueules, 2 et 1.*

CHAPITRE VI

LE SUCCÈS D'ESTHER

Trois jours après la première représentation, le 29 janvier 1689, le Roi en fit donner une seconde, à laquelle il conduisit le duc d'Orléans, quelques princes de la Maison royale, Madame la Dauphine, madame de Miramion, « cette mère de l'Église [1] » et huit jésuites, au nombre desquels était le Père Gaillard. « Aujourd'hui, écrivait Madame de Maintenon, nous jouons pour les saints. »

Madame de Caylus, qui faisait Esther à la place de mademoiselle de Veilhan, transforma le rôle et changea le succès du premier jour en triomphe. Les princes furent enchantés de ce spectacle et en firent partout les plus beaux éloges. « Il y eut alors, disent les dames de Saint-Louis, une telle émulation de curiosité, et même une telle jalousie entre les grands, que le

[1] Madame de Miramion était la femme la plus célèbre de son temps par sa vertu, sa piété et ses fondations charitables.

Roi trouva bon, pour les contenter tous, de les y mener tour à tour. »

Les représentations continuèrent sans relâche; on laissa de côté pour un temps les travaux des classes, et, jusqu'au carême de cette année 1689, Saint-Cyr fut tout à son théâtre.

La même agitation régnait à la Cour. Les personnages les plus graves de l'État et les plus occupés voulurent prendre leur part des vacances du couvent. Il fallait, toute chose cessante, aller voir *Esther*. « On y porta, dit madame de la Fayette, un degré de chaleur qui ne se comprend pas ; car il n'y eut ni petit ni grand qui n'y voulût aller ; les ministres, pour se rendre à cette comédie, quittoient les affaires les plus pressées. »

Les Mémoires de Saint-Cyr nous apprennent que Madame de Maintenon dressait elle-même la liste des invités. « On donnoit cette liste à la portière, alors madame de Gauthier, afin qu'elle n'en laissât pas passer d'autres ; et, quand le Roi étoit arrivé, il se mettoit à la porte en dedans, et, tenant sa canne haute, pour servir de barrière, il demeuroit ainsi jusqu'à ce que toutes les personnes conviées fussent entrées ; puis il faisoit fermer la porte. »

« Il en a toujours usé de même, ajoutent les dames de Saint-Louis, chaque fois qu'il nous faisoit l'honneur de venir ici ; et, dans ces occasions-là, il ne faisoit guère entrer de monde à sa suite, ayant une grande attention à nous garantir du désordre que cause la multitude ; il vouloit que les gens de sa maison se tinssent dans les vestibules ou autres lieux publics, proche celui où il étoit, sans oser dire un mot à personne. »

Cependant, la renommée d'*Esther* se répandit rapidement au dehors. A Paris, comme à Versailles, il n'était bruit que des fêtes de Saint-Cyr. « Je vous avertis, écrit madame de Coulanges à madame de Grignan, que, si vous voulez faire votre cour, vous demandiez à voir *Esther*... Toutes les personnes de mérite en sont charmées ; vous en seriez charmée plus qu'une autre [1]. »

« C'est un chef-d'œuvre de Racine, dit à son tour madame de Sévigné : si j'étois dévote, j'aspirerois à le voir [2]. »

Il est évident que madame de Sévigné a grande envie d'aller à Saint-Cyr ; elle-même nous l'a-

[1] *Lettres de madame de Sévigné.* (Hachette, Collection des grands écrivains de la France, T. VIII, 442). Lettre du 28 janvier.
[2] Lettre du 31 janvier. (Id., VIII, 445.)

vouera dans ses prochaines lettres ; mais elle sait qu'on n'y est pas admis sans difficulté, que Madame de Maintenon y fait aller seulement « les gens d'une profonde sagesse, » et sa modestie l'empêche d'espérer.

« Racine, écrit-elle, parla à Madame de Maintenon de M. de Pomponne ; elle fit un cri, et le Roi aussi, et Sa Majesté lui fit ordonner d'y aller. Il y fut donc hier, cet illustre Pomponne ; je ne finirai point cette lettre que je ne l'aie vu [1]. »

Madame de Sévigné est interrompue par l'arrivée de Poirier, domestique du chevalier de Grignan, qui apporte un billet de son maître et des nouvelles de Versailles. « Ces messieurs ne s'y ennuient pas ; le chevalier est ravi et transporté d'*Esther*. »

Trois jours après, le 7 février, en sortant de la poste, madame de Sévigné va chez M. de Pomponne qui était revenu le jour même à Paris. Elle écrit aussitôt à sa fille :

« Madame de Vins vous aura mandé comme Madame de Maintenon le nomma, et comme il eut ordre du Roi de venir le lendemain à cette belle tragédie. Le Roi lui dit le matin qu'il étoit

[1] Lettre du 4 février. (Collection des grands écrivains de la France, madame de Sévigné, T. VIII, 453.)

fort digne d'en juger, qu'il en seroit assurément content. Et, en effet, il l'est au dernier point. Racine s'est surpassé, il aime Dieu comme il aimoit ses maîtresses; il est pour les choses saintes, comme il étoit pour les profanes. La sainte Écriture est suivie exactement dans cette pièce ; tout est beau, tout est grand, tout est traité avec dignité. Vous avez vu ce que M. le chevalier m'en a écrit. Ses louanges et ses larmes sont bonnes.... Quand la pièce sera imprimée, je l'enverrai à ma chère fille. Plût à Dieu qu'elle la pût voir[1] ! »

La représentation dont il est question dans ces deux lettres, est celle du 3 février. Nous savons par le Journal de Dangeau que le Roi y assista avec Monseigneur, Madame la Dauphine et toute la Maison royale. Mais Dangeau ne nomme pas les autres spectateurs, parmi lesquels étaient le chevalier de Grignan et M. de Pomponne. Remarquons en passant que Pomponne, éloigné des affaires depuis dix ans, par les intrigues de Colbert et de Louvois, ne vivait plus à la Cour. Cette invitation, faite dans les termes que madame de Sévigné rapporte, ressemble fort à un retour de faveur, au moment même où l'influence

[1] Lettre du 7 février. (Collection des grands écrivains de la France, madame de Sévigné, T. VIII, 457.)

de Louvois touche à son déclin. Colbert est mort en 1683 ; Louvois mourra en 1691 ; et, à cette époque, deux ans juste après les représentations d'*Esther*, Pomponne redeviendra ministre.

Esther fut jouée pour la quatrième fois le 5 février, en l'honneur de Jacques II, roi détrôné d'Angleterre, à qui Louis XIV avait offert dans le château de Saint-Germain une hospitalité souveraine, et à qui plus tard il donnera une flotte et une armée pour reconquérir son royaume.

« Le Roi, écrit Dangeau, dîna de bonne heure, et, en sortant de table, alla à Saint-Cyr. Sur les trois heures, le roi et la reine d'Angleterre y arrivèrent. Le Roi les reçut dans le chapitre, et ensuite les mena voir la tragédie d'*Esther*; il y avoit trois fauteuils. La reine d'Angleterre étoit assise au milieu, le roi d'Angleterre à droite, et le Roi à gauche. Madame de Caylus joua le rôle d'Esther, et jamais la pièce n'avoit mieux réussi. »

Les Mémoires de Saint-Cyr entrent dans plus de détails :

« Nous vîmes alors, disent les Dames, trois têtes couronnées dans notre maison, et presque tous les princes et princesses du sang. Les actrices, animées par de si augustes spectateurs, et l'empressement qu'on mettoit à les voir, en

prirent une nouvelle émulation, et eurent un succès surprenant. La musique ne fut pas un des moindres agréments de la pièce ; car, outre que nous avions de belles voix, les instruments des musiciens du Roi en relevoient l'harmonie. Le Roi avoit donné, pour ce jour-là, quelques-unes de ses musiciennes des plus sages et des plus habiles, pour mêler avec les Demoiselles, afin de fortifier le chœur des Israélites : on les habilla comme elles à la persane, ce qui auroit dû les confondre avec les autres ; mais ceux qui ne les connoissoient pas pour être de la musique du Roi les distinguoient fort bien pour n'être pas de nos Demoiselles, en qui on remarquoit une certaine modestie et une noble simplicité bien plus aimable que les airs affectés que se donnent les filles de cette sorte. Tout le monde convint que l'Opéra et la Comédie n'approchoient pas de ce spectacle. D'un côté on voyoit, sur le théâtre, de jeunes demoiselles bien faites, fort jolies, qui représentoient parfaitement bien, qui ne disoient que des choses capables d'inspirer des sentiments honnêtes et vertueux, et dont l'air noble et modeste, sans affectation, ne donnoit aux spectateurs que l'idée de la plus grande innocence. Si l'on tournoit la tête de l'autre côté, on voyoit

cette multitude de Demoiselles, rangées pour ainsi dire en pyramides, très-proprement mises dans leurs habits de Saint-Cyr, qui, avec les rubans de chaque couleur qu'elles portent, faisoient une diversité agréable. Pour ce qui est de la place du milieu, on y voyoit les Rois et tout ce qu'il y avoit d'illustre à la Cour. »

Cette représentation fut la plus brillante de toutes, et mit le comble à la gloire de Racine. Son âme tendre et impressionnable ressentit vivement les émotions du triomphe. On le surprit un soir, à la porte de la chapelle, « étouffant devant Dieu, la joie et l'orgueil dont il se sentoit gonflé. » Car l'auteur de *Phèdre* et de *Bérénice* ne le cédait en rien pour la foi naïve et la simplicité du cœur à ces innocentes jeunes filles, dont il avait fait de si adorables actrices, et qui, de leur côté, avant d'entrer en scène, se mettaient à genoux derrière le théâtre, et disaient des *Veni Creator* afin d'obtenir de ne pas broncher. Le maître était digne des élèves.

Il y eut le 15 février, une cinquième représentation sur laquelle nous n'avons d'autres renseignements que ceux donnés par Dangeau : « Le Roi, Monseigneur, Monsieur, Madame, Mademoiselle, et les princesses, allèrent à Saint-Cyr

voir la tragédie d'*Esther*, qu'on admire toujours de plus en plus. »

Nous allons revenir pour un instant encore à madame de Sévigné et nous donner le plaisir de suivre à travers ses lettres, l'histoire de notre théâtre.



CHAPITRE VII

MADAME DE SÉVIGNÉ A SAINT-CYR

Être admise, après l'avoir longtemps désiré, à une représentation d'*Esther*; y aller en grand habit, avec madame de Coulanges, cette gaie et ravissante compagne, dans l'équipage de la duchesse de Chaulnes ; assister à la pièce avec le petit nombre des élus ; recevoir les compliments du Roi et de toute la Cour ; et s'en revenir le soir, aux flambeaux, escortée comme une reine : tel est le rêve charmant que fit madame de Sévigné, et qu'elle raconte.

Elle avait été, il faut le dire, l'amie intime de madame Scarron, à une époque où, pour la veuve du pauvre poëte, les amies de cette qualité étaient rares. Madame de Maintenon ne l'a pas oublié.

Le mercredi 9 février 1689, madame de Sévigné écrit à sa fille :

« L'abbé Têtu vous rend mille grâces de votre

souvenir ; il a porté ses vapeurs à Versailles ; il a nommé mon nom à Madame de Maintenon à l'occasion d'*Esther;* elle a répondu mieux que je ne mérite. J'irai à Saint-Cyr samedi ou mardi ; je vous nommerai en vous plaignant de ne point voir cette merveille ; on en aura tous les ans pour consoler les absentes [1]. »

Et dans une autre lettre du vendredi 11, elle dit :

« On continuera à représenter *Esther*. Madame de Caylus, qui en étoit la Champmeslé, ne joue plus : elle faisoit trop bien, elle étoit trop touchante ; on ne veut plus que la simplicité toute pure de ces petites âmes innocentes. J'irai voir cette pièce ; je vous rendrai bon compte de tout [2]. »

Ainsi que le prouve la date de cette lettre, ce fut le 5 février, devant le roi et la reine d'Angleterre, que madame de Caylus joua Esther pour la dernière fois. On commençait à trouver quelque inconvénient à ces spectacles. Certains dévots, exagérant le danger, tourmentaient Madame de Maintenon de leurs continuelles remontrances, et ne tenaient aucun compte de l'appro-

[1] *Lettres*. VIII, 463.
[2] Id., VIII, 463.

bation presque unanime des ecclésiastiques et des prélats. Enfin, les dames de Saint-Louis n'entraient au théâtre qu'à regret, et uniquement pour y conduire et y garder les Demoiselles. La plupart se retiraient dans les tribunes de la chapelle ou dans la salle de la communauté, et y demeuraient cachées pendant tout le temps que durait la pièce.

Madame de Sévigné arrivera donc un peu tard, et le théâtre de Saint-Cyr, déjà menacé dans son existence, aura perdu son principal attrait. Mais qu'importe ? L'honneur n'en sera pas moins grand ; et madame de Sévigné tient plus encore à l'honneur qu'au plaisir.

Le 14 février, elle écrit à sa fille que décidément elle verra *Esther* ; que madame de Coulanges l'accompagnera à Versailles, et que madame de Chaulnes leur prêtera son équipage. « Je n'y vais, ajoute-t-elle, qu'à cette condition. »

On sait que, pour soutenir l'existence fastueuse de sa fille et de son gendre dans leur gouvernement de Provence, madame de Sévigné s'était vue depuis longtemps forcée de réduire aux proportions les plus humbles sa propre maison. Elle n'avait plus d'équipage. Or comment aller à Saint-Cyr, comment se montrer à la

Cour sans équipage? L'offre de madame de Chaulnes semblait devoir lever la difficulté. Mais il paraît que cette duchesse étourdie oubliait facilement ses promesses. Dans la lettre suivante, madame de Sévigné ne dissimule pas son inquiétude et sa mauvaise humeur.

« Je n'irai que samedi à Saint-Cyr, écrit-elle le 16 février, avec M. de Lamoignon et madame de Coulanges qui m'a promis d'y revenir avec moi. Je vous rendrai compte de ce voyage. Madame de Chaulnes ne parle plus du sien. Je sais seulement qu'elle sera fort aise de m'emmener. Je lui laisse démêler toutes ses fusées. »

Cependant, avant de fermer sa lettre, madame de Sévigné a voulu savoir ce qui se disait par la ville. Elle est allée à la source des renseignements, c'est-à-dire à l'hôtel de Coulanges, « où elle fait ses paquets les jours d'ordinaires » et qu'elle appelle en riant « son bureau d'adresse. » C'est d'ailleurs une de ses habitudes de ne jamais laisser partir son courrier sans y ajouter les nouvelles de la dernière heure.

« J'ai vu, dit-elle en post-scriptum, madame de Chaulnes et madame de Coulanges. Elles sont ravies d'*Esther*. Cette première vous embrasse et vous aime, et veut m'emmener en Bretagne; elle

vous en demandera la permission ; mais elle ne partira pas sitôt ; elle est ici pour quelques affaires... Madame de Coulanges vous a vengée de la maréchale d'Estrées. Elle lui dit, la voyant se taire sur les louanges d'*Esther* : *Il faut que madame la maréchale ait renoncé à louer jamais rien, puisqu'elle ne loue pas cette pièce.* La maréchale est enragée contre madame de Coulanges [1]. »

Le ton de cette lettre montre bien que toutes les difficultés ont enfin disparu, même l'embarras de l'équipage. Madame de Sévigné ira non-seulement à Saint-Cyr, mais encore à son château des Rochers, où il faut qu'elle vive de régime et d'économie pendant quelques mois. La duchesse de Chaulnes, en l'emmenant avec elle, lui épargnera les frais du voyage.

Dans la lettre suivante, du vendredi 18 février, madame de Sévigné reprend et développe la jolie historiette de la maréchale d'Estrées. Son voyage à Saint-Cyr, sans cesse ajourné, est fixé enfin au lendemain samedi.

« Madame de Coulanges, écrit-elle, est revenue de Saint-Cyr ; elle y a été tout-à-fait bien reçue,

1 *Lettres*, VIII, 472.

et assise auprès de Madame de Maintenon, et disant choses et louanges nouvelles. Elle y retourne demain avec moi; nous attendons la réponse, car la presse est devenue si extrême, que je ne croirai y aller que quand je serai partie. Je vous ai mandé le discours de madame de Coulanges à la maréchale d'Estrées ; la scène se passa chez M. de Croissy: la compagnie fit un éclat de rire qui déconcerta la maréchale et donna courage à madame de Coulanges, qui dit tout bas à M. de Charost: « Songez qu'elle n'a jamais voulu louer madame de Grignan non plus qu'*Esther*.... » La maréchale s'est plainte doucement du reproche d'*Esther* et que c'étoit *pour lui faire une affaire*. Madame de Coulanges est cependant une ingrate, car jamais la maréchale ne lui a arraché les yeux. »

Cette anecdote montre une fois de plus l'importance qu'avaient les représentations d'*Esther* aux yeux des gens de la Cour et des gens du monde. Ne pas admirer, ne pas applaudir, c'était, à en croire la maréchale d'Estrées, risquer de se faire une affaire. C'était tout au moins donner une mauvaise opinion de son goût et de son esprit.

Citons pour finir, bien qu'elle soit un peu

longue, la jolie lettre dans laquelle madame de Sévigné raconte son voyage à Saint-Cyr.

« Nous y allâmes samedi, écrit-elle, madame de Coulanges, madame de Bagnols, l'abbé Têtu et moi. Nous trouvâmes nos places gardées. Un officier dit à madame de Coulanges que Madame de Maintenon lui faisoit garder un siège auprès d'elle : vous voyez quel honneur. *Pour vous, madame,* me dit-il, *vous pouvez choisir.* Je me mis avec madame de Bagnols au second banc derrière les duchesses. Le maréchal de Bellefonds vint se mettre, par choix, à mon côté droit, et devant, c'étoient mesdames d'Auvergne, de Coislin, de Sully. Nous écoutâmes, le maréchal et moi, cette tragédie avec une attention qui fut remarquée, et de certaines louanges sourdes et bien placées, qui n'étoient peut-être pas sous les fontanges de toutes les dames. Je ne puis vous dire l'excès de l'agrément de cette pièce : c'est une chose qui n'est pas aisée à représenter, et qui ne sera jamais imitée ; c'est un rapport de la musique, des vers, des chants, des personnes, si parfait et si complet qu'on n'y souhaite rien. Les filles qui font des rois et des personnages sont faites exprès : on est attentif et on n'a point d'autre peine que celle de voir finir une

si aimable pièce; tout y est simple, tout y est innocent, tout y est sublime et touchant. Cette fidélité de l'Histoire sainte donne du respect; tous les chants convenables aux paroles qui sont tirées des Psaumes ou de la Sagesse, et mis dans le sujet, sont d'une beauté qu'on ne soutient pas sans larmes: la mesure de l'approbation qu'on donne à cette pièce, c'est celle du goût et de l'attention. J'en fus charmée, et le maréchal aussi, qui sortit de sa place pour aller dire au Roi combien il étoit content, et qu'il étoit auprès d'une dame qui étoit bien digne d'avoir vu *Esther*. Le Roi vint vers nos places, et après avoir tourné, il s'adressa à moi et me dit: *Madame, je suis assuré que vous avez été contente*. Moi, sans m'étonner, je répondis: *Sire, je suis charmée; ce que je sens est au-dessus des paroles*. Le Roi me dit: *Racine a bien de l'esprit*. Je lui dis: *Sire, il en a beaucoup; mais, en vérité, ces jeunes personnes en ont beaucoup aussi: elles entrent dans le sujet comme si elles n'avoient jamais fait autre chose*. Il me dit: *Ah! pour cela, il est vrai*. Et puis, sa Majesté s'en alla et me laissa l'objet de l'envie.

» Comme il n'y avoit quasi que moi de nouvelle venue, il eut quelque plaisir de voir mes sincères

admirations sans bruit et sans éclat. Monsieur le Prince, Madame la Princesse me vinrent dire un mot; Madame de Maintenon un éclair: elle s'en alloit avec le Roi. Je répondis à tout, car j'étois en fortune. Nous revînmes le soir aux flambeaux. Je soupai chez madame de Coulanges à qui le Roi avoit parlé aussi avec un air d'être chez lui qui lui donnoit une douceur trop aimable. Je vis le soir M. le Chevalier; je lui contai tout naïvement mes petites prospérités, ne voulant point les cachoter sans savoir pourquoi, comme de certaines personnes; il en fut content, et voilà qui est fait; je suis assurée qu'il ne m'a point trouvé dans la suite ni une sotte vanité, ni un transport de bourgeoise... Ce samedi même, après cette belle *Esther*, le Roi apprit la mort de la jeune reine d'Espagne, en deux jours, par de grands vomissements: cela sent bien le fagot. Le Roi le dit à Monsieur le lendemain, qui étoit hier. La douleur fut vive. Madame crioit les hauts cris; le Roi en sortit tout en larmes [1]. »

Cette mort suspendit les représentations d'*Esther*, qui bientôt d'ailleurs eussent été interrompues par le carême. Cependant, pour occuper

[1] *Lettres*, VIII, 479.

les chanteuses et pour distraire le Roi, on pria Racine de composer quelques cantiques tirés de l'Ecriture, dont l'organiste Nivers fit la musique, et qui furent exécutés plusieurs fois; le roi et la reine d'Angleterre vinrent les entendre. Cette année encore, les Demoiselles récitèrent devant Louis XIV une ode de mademoiselle Deshoulières, récemment couronnée par l'Académie française « Sur le soin que le Roi prend de l'éducation de la noblesse dans les places et à Saint-Cyr. » Les vers en sont d'une banalité et d'une médiocrité telles, qu'il n'est pas possible d'en citer un seul. Une cantate à la louange de Madame de Maintenon, œuvre d'un auteur inconnu et digne de l'être, ne fut également chantée qu'une seule fois.

Cela n'empêcha pas Louis XIV de revenir très-souvent à Saint-Cyr, même avant la réouverture du théâtre. Les dames de Saint-Louis disent qu'il visitait les classes, voyait la communauté, allait dans les jardins et donnait partout beaucoup de marques de bonté. Les Demoiselles le suivaient ou se tenaient à son passage pour avoir l'honneur de le voir. « Dans ces occasions, et pour lui marquer leur attachement et leur reconnoissance, elles se mettoient à chanter d'elles-mêmes,

comme par un mouvement subit, des chants à sa louange. »

Un jour, par exemple, mademoiselle de Beaulieu entonna de sa belle voix les vers suivants d'un chœur de Quinault que toutes les Demoiselles de sa classe continuèrent :

Qu'il règne, ce héros, qu'il triomphe toujours,
Qu'avec lui soient toujours la paix et la victoire!
Que le cours de ses ans dure autant que le cours
De la Seine et de la Loire!
Qu'il règne ce héros, qu'il triomphe toujours!
Qu'il vive autant que sa gloire [1]!

Enfin, dès le commencement de l'année suivante, 1690, on reprit *Esther*. L'empressement et la curiosité des courtisans s'étaient un peu refroidis. La pièce avait paru imprimée; et l'on sait que de tout temps l'impression fut le grand écueil des auteurs, surtout après un succès de représentation ou de lecture : « C'est une requête civile contre l'approbation publique, » disait le duc de La Feuillade, dont madame de Sévigné rapporte le mot. — Pour des chefs-d'œuvre comme le *Cid* ou *Esther*, une telle défaveur dure peu; mais les mauvais auteurs ne s'en relèvent

[1] Manuscrit cité par M. Lavallée. — Voyez dans les œuvres de Quinault, le ballet qui a pour titre : *Le Temple de la Paix*, et qui avait été représenté à Fontainebleau devant le Roi le 15 octobre 1685.

jamais, témoin le pauvre Chapelain, qui ne doit d'ailleurs qu'à sa ridicule aventure la célébrité dont il jouit encore dans notre histoire littéraire.

Cependant madame de Sévigné elle-même, malgré son goût si juste et si sûr, se sentit un moment ébranlée. « L'impression a fait son effet ordinaire, écrit-elle à madame de Grignan qui avait lu, paraît-il, *Esther* sans beaucoup d'enthousiasme; pour moi, je ne réponds que de l'agrément du spectacle qui ne peut pas être contesté. » Et dans la lettre suivante, elle ajoute avec cette complaisance qu'on lui connaît pour les opinions de sa fille : « Vous dites des merveilles sur *Esther* : il est vrai qu'il falloit des personnes innocentes pour chanter les malheurs de Sion; la Champmeslé vous auroit fait mal au cœur. C'est cette convenance qui charmoit dans cette pièce. Racine aura peine à faire quelque chose d'aussi agréable, car il n'y a plus d'histoire comme celle-là. C'étoit un hasard et un assortiment de toutes choses qui ne se retrouvera peut-être jamais... Racine, dit-elle en finissant, a pourtant bien de l'esprit, il faut espérer. »

Le poëte, en effet, n'avait pas dit son dernier mot; il lui restait encore à faire le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre : *Athalie*.

Mais il serait injuste de ne pas entendre jusqu'au bout madame de Sévigné. Tout à l'heure, elle a parlé un peu contre sa conscience, elle a dit plus qu'elle ne pensait; elle n'a pas osé protester contre le jugement de sa savante fille : mais la réflexion venant, elle s'est ensuite promptement ravisée.

« Pour *Esther*, écrit-elle le 23 mars, je ne vous reprends point du tout les louanges que je lui ai d'abord données : je serai toute ma vie charmée de l'agrément et de la nouveauté du spectacle; j'en suis ravie; j'y trouve mille choses si justes, si bien placées, si importantes à dire à un roi, que j'entrois avec un sentiment extraordinaire dans le plaisir de pouvoir dire en se divertissant et en chantant des vérités si solides; j'étois touchée de toutes ces différentes beautés; aussi, je suis bien loin de changer de sentiment... Je l'ai lue encore avec plaisir, et les critiques sont déboutés. »

Pendant l'hiver de 1690, il y eut sept représentations à Saint-Cyr. — Dangeau, devenu très-laconique, mentionne sans commentaire celles du jeudi 5, du mardi 10 et du lundi 23 janvier. « Le Roi dîna à son petit couvert et alla à Saint-Cyr où l'on joua la tragédie d'*Esther*. »

Voilà tout. Nous ne savons rien ni du spectacle ni des spectateurs.

Pourtant, la représentation du jeudi 19 fut marquée par un accident que Dangeau n'a pu passer sous silence. La reine d'Angleterre, se rendant de Saint-Germain à Saint-Cyr, versa en carrosse. Le cocher qui la conduisait avait appartenu à Cromwell, et cette particularité donna lieu, comme on pense, à bien des conjectures.

Enfin, le lundi 30 janvier, Dangeau nous apprend que le Dauphin, après avoir couru le loup toute la matinée avec Madame [1], quitta la chasse de bonne heure afin de pouvoir accompagner le Roi à Saint-Cyr. — Quant à la terrible Palatine que l'étiquette ennuyait, et qui était allée voir *Esther* une fois pour toutes, l'année précédente, elle continua seule à battre les bois.

Dangeau ne parle pas de deux représentations qui, d'après M. Lavallée, auraient été données encore le 3 et le 10 février suivant. Les Mémoires des Dames ne citent pas davantage ces dates; ils disent seulement :

« Le carnaval de cette année se passa à peu près comme la précédente, en représentations

[1] Elisabeth-Charlotte de Bavière, surnommée la *Palatine*, seconde femme du duc d'Orléans.

de la tragédie d'*Esther*. Le Roi y vint plusieurs fois, et y prit tant de plaisir, qu'il dit à M. Racine de faire une autre pièce sur quelque sujet semblable pour l'année d'après celle-là. »

Racine se mit immédiatement à l'œuvre et composa *Athalie*.



CHAPITRE VIII

DANGERS DU THÉATRE AU COUVENT
INTERDICTION D'ATHALIE

Dès que sa pièce fut achevée, c'est-à-dire dans les derniers mois de 1690, Racine la soumit à ses juges ordinaires. Il la lut d'abord à Boileau, qui s'en montra enthousiasmé; puis au Roi et à Madame de Maintenon, qui l'accueillirent comme ils avaient accueilli *Esther*.

Un passage de la correspondance de Boileau donne à entendre que M. de Lamoignon réclama à son tour et obtint une lecture d'*Athalie*. Cela devait être, Racine ayant été de tout temps, comme Boileau son ami, l'un des familiers de l'hôtel Lamoignon. Enfin, une lettre de Duguet, citée dans le Port-Royal de Sainte-Beuve, nous apprend que le poëte alla, le 15 novembre 1690, lire quelques scènes de son *Athalie* chez le marquis de Chandenier, vieux gentilhomme aimable et spirituel, dont Saint-Simon, dans ses

Mémoires, parle avec éloge. « C'étoit, dit-il, un homme de beaucoup de goût et d'excellente compagnie. »

M. de Chandenier était âgé alors de plus de quatre-vingts ans, et habitait, dans les environs de Sainte-Geneviève, un joli ermitage de vieillard et de philosophe, très-visité, très-fréquenté, et dont les gens de lettres surtout connaissaient bien le chemin. Le lieu et l'auditoire étaient des mieux choisis pour une confidence littéraire; aussi Duguet nous dit-il qu'*Athalie* fut louée et applaudie sans réserve.

Après cette heureuse épreuve, et sur la foi de tant d'avis favorables, Racine ne douta pas d'un nouveau succès.

On avait fait à Saint-Cyr les mêmes préparatifs pour les représentations d'*Athalie* que pour celles d'*Esther*. Bérain avait peint les décors et dessiné les costumes; le compositeur Moreau avait réuni un orchestre nombreux composé de violes, de flûtes et de hautbois; enfin, tandis que, de son côté, Racine instruisait les actrices, Nivers, organiste et maître à chanter, exerçait les chœurs.

Il y eut, le 5 janvier 1691, devant le Roi et le Dauphin, une première répétition générale

d'*Athalie* avec la musique; il y en eut une autre le 8 « fort en particulier » nous dit Dangeau, à laquelle Madame de Maintenon ne conduisit que peu de dames; et une troisième, le 22 février, en présence du roi et de la reine d'Angleterre, de Fénelon, du Père de la Chaise et de plusieurs ecclésiastiques.

Madame de Maintenon avait voulu que ces répétitions se fissent dans la classe bleue, sans décors ni costumes (elle permit pourtant une fois ou deux les costumes); quant aux représentations sur le théâtre et devant la Cour, elle les ajourna d'abord de semaine en semaine, et finit par les interdire formellement. Le Roi, qui s'amusait beaucoup à ces spectacles, et qui n'y voyait point de mal, n'approuva qu'à demi cette mesure; les jeunes actrices, qui avaient pris goût, comme on peut le croire, aux applaudissements, ne cachèrent pas leur dépit; et Racine fut consterné d'avoir ainsi perdu son temps et ses peines.

Tout autre, à sa place, eût pu s'écrier, comme Sidrac, dans le *Lutrin:*

Le coup part, j'en suis sûr, d'une main janséniste.

Mais Racine, réconcilié depuis longtemps avec Port-Royal, ne pouvait avoir cette pensée; et ce

n'était point, il le savait, de ce côté-là que Madame de Maintenon allait ordinairement chercher des inspirations et des conseils.

Il ne pouvait pas, avec plus de vraisemblance, s'en prendre aux Jésuites, si indulgents, si tolérants, et qui tous avaient approuvé et encouragé les représentations d'*Esther*. « Il faut avouer, avaient dit ces bons Pères à Madame de Maintenon, que nous n'entendions rien à la manière de déclamer; nos écoliers ne font rien qui vaille à côté de ces demoiselles, et nous serions honteux dorénavant de les faire jouer en public! [1] »

Cependant, en dehors des Jésuites et des Jansénistes, une pieuse cabale s'était formée contre *Athalie*.

On se souvient que, dès le début, certaines personnes, d'une dévotion sévère, s'étaient montrées hostiles au théâtre de Saint-Cyr. M. Hébert, curé de Versailles, plusieurs fois invité, refusa toujours d'y paraître. Quant au saint évêque de Chartres, Godet des Marais, « il voulut, disent les dames de Saint-Louis, voir jouer cette pièce (*Esther*) dans tout son éclat, afin d'en mieux juger. Il y vint une fois qu'il y avoit peu de monde, et fut confirmé

[1] *Mémoires des Dames*, page 266.

dans la pensée que, plus cela étoit beau et singulier, plus le danger étoit à craindre pour les Demoiselles... Et, étant convaincu que cela feroit tôt ou tard de mauvais effets, il conseilla à Madame de Maintenon de faire cesser peu à peu ce spectacle, lui faisant un grand scrupule des maux qui en pouvoient arriver, qui, pour n'être pas apparents, à cause du respect qu'on avoit pour elle, et la crainte du Roi, n'en seroient peut-être pas moins grands devant Dieu, et nuiroient infiniment à la bonne éducation des Demoiselles. Madame de Maintenon, que les réflexions faisoient penser de même, n'eut pas de peine à suivre ce conseil, et le fit agréer au Roi, quoique, par son inclination, il auroit mieux aimé qu'on eût continué de faire comme auparavant. »

Ajoutons que les poëtes ennemis de Racine s'étaient ligués avec les gens de bien, ennemis des spectacles, pour faire échouer ou suspendre les représentations d'*Athalie*. Madame de Maintenon fut accablée de lettres anonymes, et il se répandit dans le public un déluge d'épigrammes aussi plates qu'odieuses. En voici une attribuée à Fontenelle :

Gentilhomme extraordinaire,
Poëte missionnaire,
Transfuge de Lucifer,
Comment diable as-tu pu faire
Pour renchérir sur *Esther*?

Il faut espérer, pour l'honneur de Fontenelle, que la tradition s'est trompée, et que ces misérables vers ne sont pas de lui. Au reste, Madame de Maintenon savait mieux que personne le cas qu'il fallait faire de pareilles attaques, et elle n'épousa en aucune façon la querelle des poëtes. Mais elle ne put fermer l'oreille aux plaintes et aux remontrances qui lui vinrent de Saint-Cyr même, et les idées de réforme, faiblement combattues par le Roi, prévalurent.

Nous avons vu dans un précédent chapitre les dames de Saint-Louis n'assister que par contrainte aux représentations d'*Esther*. Elles n'approuvaient point ces spectacles, et voici comment elles s'en expliquent dans leurs Mémoires par la plume de madame du Pérou, l'annaliste de la Communauté.

« Quoique nous eussions, dit cette dame, nos places marquées à *Esther*, qu'il nous fût libre d'y aller, et que le Roi témoignât être bien aise de nous y voir, nous usâmes sobrement de cette liberté, et, passé les premières fois, nous y fûmes

peu, la plupart aimant mieux donner ce temps à la prière ou à quelque bonne occupation qu'à prendre ce plaisir, bien qu'il fût innocent. Comme on étoit là à la vue de tout le monde, cela ne laissoit pas de nous paroître peu convenable à notre état, et nous tenoit dans une grande circonspection, outre que messieurs nos directeurs nous avoient tellement portées à Dieu, que nous ne nous souciions guère de rien que de lui plaire ; même, plusieurs de nous, lorsqu'elles assistoient à ce spectacle, étoient bien plus occupées de sa présence que de tout ce qui s'offroit à leurs yeux. »

Ces sentiments étaient naturels chez des religieuses destinées par vocation et par état à la retraite et à l'ignorance du monde. Le luxe, le bruit et le mouvement de ces fêtes devenues les fêtes de la Cour, troublaient et inquiétaient leur conscience ; elles n'y étaient point à l'aise ; elles s'y sentaient déplacées. Madame de Maintenon n'eut pas de peine à comprendre les inconvénients d'une telle situation. Voici ce qu'elle écrivait à l'abbé Gobelin, son confesseur, le 14 février 1689, dans le temps même des premières représentations d'*Esther :*

« La représentation d'*Esther* m'empêche de voir les dames de Saint-Cyr aussi souvent que

je le voudrois; je ne puis plus en supporter la fatigue, et j'ai résolu, sans le dire, de ne la plus faire jouer pour le public. Le Roi vient, et après cela nos actrices seront malades et ne joueront plus qu'en particulier, ou pour le Roi s'il l'ordonnoit. Nous retrouverons tout en paix, s'il plaît à Dieu, pour passer saintement le carême. »

La résolution de Madame de Maintenon était donc dès lors bien arrêtée. On a vu, en effet, que la reprise d'*Esther*, en 1690, se fit presque à huis-clos, et que la Cour n'y fut plus admise.

Il faut dire que si les dames de Saint-Cyr n'aimaient point le théâtre, les Demoiselles, au contraire, l'aimaient trop, au gré de Madame de Maintenon. Elles ne parlaient et ne s'occupaient plus d'autre chose. Elles devinrent difficiles à gouverner; la règle de la maison en souffrit, et enfin, ce carême, dont parle la lettre précédente, se passa moins saintement qu'on ne l'eût souhaité.

L'une des pratiques essentielles du carême à Saint-Cyr consistait à garder chaque jour un profond silence « dans les temps marqués, » c'est-à-dire durant de longues heures. Une semblable observance, au lendemain des représentations d'*Esther*, était, on en conviendra, des plus méritoires, mais aussi des plus difficiles.

Les dames de Saint-Louis eurent à déplorer des contraventions nombreuses, qu'elles s'efforcèrent vainement de réprimer par des punitions ou des reproches. Madame de Maintenon, sur les plaintes qu'on lui fit de la dissipation des Demoiselles, essaya d'intervenir, grondant les unes, caressant les autres, sans en être obéie davantage. Elle voulut alors les convaincre par son propre exemple; et, un jour (c'est elle-même qui le raconte dans une de ses lettres) ayant réussi à s'échapper de Versailles dès le matin, et étant arrivée de bonne heure à Saint-Cyr, elle se fit amener un certain nombre de jeunes filles choisies parmi les plus rebelles au silence, alla s'enfermer avec elles dans une des salles de la *Roberie*, et y demeura jusqu'au soir sans prononcer ni permettre qu'on prononçât un seul mot.

La leçon, cette fois, fut mise à profit, et, pendant quelque temps, cette pratique si cruelle du silence fut étroitement observée. Mais les Demoiselles donnèrent bientôt à leurs maîtresses et à leur fondatrice d'autres sujets de peine.

La magnificence de leur maison, établie avec tant de sollicitude par Louis XIV, la protection sans cesse agissante de ce grand roi, ses lar-

gesses, ses fréquentes visites (lorsqu'on le savait si occupé d'autre part, si chargé d'affaires et si justement économe de son temps!) la renommée toute récente du théâtre de Saint-Cyr; le génie de Racine employé uniquement à instruire et à divertir ces heureuses jeunes filles; l'admiration enfin de tant de personnes illustres et lettrées qui composaient alors la cour de France, et qu'on pouvait appeler l'élite du royaume, tout cela était certes bien fait pour inspirer de l'orgueil aux plus vertueuses.

« Elles devinrent, disent les dames de Saint-Louis, fières, dédaigneuses, hautaines, peu dociles; » elles prirent avec trop d'affectation le ton et les airs de la Cour; elles oublièrent l'humilité de leur condition et la pauvreté de leurs familles: « elles rêvèrent mariages, grandeurs, richesses. » — « *Saint-Cyr*, disaient-elles, *est présentement à la mode;* » et chacune croyait contribuer par son mérite à la gloire commune. Le monde, qu'elles n'avaient fait qu'entrevoir, excitait leur curiosité et leurs désirs; « il n'étoit plus question entre elles que d'esprit et de bel esprit; on se piquoit d'en avoir et de savoir mille choses vaines et frivoles. » On n'acceptait sur tout cela aucune remontrance, et les Dames

voyaient diminuer chaque jour leur autorité. Enfin, une prompte réforme était nécessaire si l'on voulait revenir encore à la discipline et à la régularité primitives de l'Institut.

Le 20 septembre 1691, quelques mois après les trois grandes répétitions d'*Athalie*, Madame de Maintenon écrivait la lettre suivante à madame de Fontaines, maîtresse générale des classes :

« La peine que j'ai sur les filles de Saint-Cyr ne se peut réparer que par le temps et par un changement entier de l'éducation que nous leur avons donnée jusqu'à cette heure; il est bien juste que j'en souffre, puisque j'y ai contribué plus que personne, et je serai bien heureuse si Dieu ne m'en punit pas plus sévèrement. Mon orgueil s'est répandu par toute la maison, et le fond en est si grand qu'il l'emporte même par-dessus mes bonnes intentions.

» Dieu sait que j'ai voulu établir la vertu à Saint-Cyr, mais j'ai bâti sur le sable; n'ayant point ce qui, seul, peut faire un fondement solide, j'ai voulu que les filles eussent de l'esprit, qu'on élevât leur cœur, qu'on formât leur raison; j'ai réussi à ce dessein: elles ont de l'esprit et s'en servent contre nous; elles ont le cœur élevé, et

sont plus fières et plus hautaines qu'il ne conviendroit de l'être aux plus grandes princesses; à parler même selon le monde, nous avons formé leur raison et les avons rendues discoureuses, présomptueuses, curieuses, hardies. C'est ainsi que l'on réussit quand le désir d'exceller nous fait agir. »

Madame de Maintenon, on le voit, n'avait pas besoin de prêter l'oreille aux cabales. Elle avait elle-même contre l'éducation raffinée de Saint-Cyr, et en particulier contre les spectacles, des griefs sérieux. Sa correspondance à cette époque est intéressante à consulter. Voici ce qu'elle écrivait en décembre 1690, au moment même où l'on préparait *Athalie*, à une élève de la classe bleue qui devait tenir l'un des principaux rôles du chant dans la pièce.

« Il m'est revenu une désobéissance que vous avez faite à madame de Labarre, et j'ai arrêté la punition qu'on vouloit vous faire. Comment pouvez-vous croire qu'on souffrira de pareilles révoltes? Y a-t-il quelque exception là-dessus? Est-ce que vous vous croyez nécessaire parce que vous avez la voix belle, et pouvez-vous me connoître et penser que la représentation d'*Athalie* l'emportera sur les réglements que nous

voulons établir à Saint-Cyr? Non, certainement, et vous sortirez de la maison si j'entends encore parler de vous [1]. »

C'est le plus souvent aux bleues, à ces bleues autrefois si sages, que l'Institutrice adresse ainsi des reproches. C'est parmi elles en effet que se recrutait presque exclusivement le personnel de la tragédie. Or, ces jeunes chanteuses, encore tout enivrées des succès du théâtre, ne voulaient pas, comme elles disaient, gâter leur voix avec du latin, et refusaient, à l'église, de chanter les psaumes.

« N'avez-vous donc de voix que pour le monde, leur écrivait Madame de Maintenon, et refusez-vous de consacrer à Dieu les dons qu'il vous a donnés? N'est-ce que l'attrait du théâtre et des louanges qui vous faisait célébrer dans les chœurs de Racine, avec tant de plaisir, les bienfaits et la puissance du Seigneur ? »

Ces réflexions amenèrent Madame de Maintenon à remanier et à modifier profondément son œuvre, et en cela elle alla trop loin. Elle interdit toute lecture profane, tout exercice littéraire, et fit succéder, dans l'éducation de Saint-

[1] *Lettres sur l'Éducation*, page 70.

Cyr, à un excès de culture et de politesse, un excès de simplicité et d'ignorance. Madame de Maintenon eut tout à coup la haine des livres. « Il y a, dit-elle dans ses instructions aux Dames, des livres mauvais par eux-mêmes, tels que sont les romans, parce qu'ils ne parlent que de vices et de passions; il y en a d'autres qui, sans l'être autant, ne laissent pas d'être dangereux aux jeunes personnes, en ce qu'ils peuvent les dégoûter des livres de piété, et qu'ils enflent l'esprit, comme par exemple l'histoire romaine ou l'histoire universelle, du moins celle des temps fabuleux. »

Nous sommes bien loin, ce semble, des vues et des intentions premières de la fondatrice de Saint-Cyr. Cette noble maison qui devait s'élever si fort au-dessus des couvents, ne sera bientôt plus elle-même qu'un couvent. On enseignera aux jeunes filles l'humilité, la simplicité, la piété, et pas autre chose. On multipliera les exercices de dévotion et les travaux manuels, afin de les préparer, suivant les cas, aux soins du ménage ou à la pratique de la vie religieuse.

Madame de Maintenon, qui est pour le moins aussi savante que Philaminte, en vient à rai-

sonner comme Chrysale. Volontiers elle dirait avec lui :

Qu'il n'est pas bien honnête et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,
Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
Et régler la dépense avec économie,
Doit être son étude et sa philosophie.

Cela est plein de sens, assurément, mais d'un sens trop peu élevé, trop bourgeois. La vérité est entre Philaminte et Chrysale ; elle est dans la bouche de Clitandre, le sage de la comédie, qui consent qu'une femme « ait des clartés de tout, » mais à la condition de paraître ignorer parfois les choses qu'elle sait :

Sans citer les auteurs, sans dire de grands mots,
Et clouer de l'esprit à ses moindres propos.

Madame de Maintenon voulut combattre cette manie de l'esprit, du bel esprit qui régnait à Saint-Cyr et qu'elle avait elle-même provoquée. Il fallut brûler ce qu'on avait adoré. « On écrit trop à Saint-Cyr, disait-elle, on ne peut trop en désaccoutumer nos Demoiselles. Il vaut mieux qu'elles n'écrivent pas si bien que de leur donner le goût de l'écriture, qui est si dangereux pour des filles... Ne leur montrez plus de vers ;

tout cela élève l'esprit, excite l'orgueil, leur fait goûter l'éloquence et les dégoûte de la simplicité; je parle même de vers sur de bons sujets; il vaut mieux qu'elles n'en voient point. »

Mademoiselle de Scudéry avait composé pour Saint-Cyr, à la prière de Madame de Maintenon, des conversations morales qui sont loin de valoir celles que Madame de Maintenon fit elle-même. On y remarque une afféterie qui n'eût pas été d'un bon exemple. Ces conversations furent prêtes et arrivèrent lorsque la réforme était déjà commencée. Madame de Maintenon en interdit, bien entendu, l'usage. « Ne leur apprenez point, écrit-elle à madame de la Maisonfort, en septembre 1691, les conversations que j'avois demandées; laissez tomber toutes ces choses-là sans en rien dire, et que tout soit conduit par la piété. »

Malheureusement, on confondit dans une même réprobation les bons et les mauvais livres; on confisqua tous les manuscrits sur quelque matière que ce fût; on proscrivit même pendant un temps des exercices de la classe *Esther* et *Athalie*, et l'on se borna à des instructions fort simples sur des sujets pieux.

Après plusieurs mois de ce régime, madame

de Saint-Etienne, première maîtresse des jaunes, écrivait à Madame de Maintenon : « Consolez-vous, madame, nos filles n'ont plus le sens commun. »



CHAPITRE IX

RÉFORME DE LA MAISON DE SAINT-LOUIS

La réforme n'atteignit pas seulement les Demoiselles ; elle s'étendit aux Dames, dont la conduite et les mœurs n'avaient certes pas besoin d'être réformées. Le nouvel évêque de Chartres, Godet des Marais, que nous avons signalé déjà parmi les adversaires les plus déclarés du théâtre, fut l'âme de la réforme. On le disait suscité par Dieu pour le salut de Saint-Cyr. C'était un prêtre d'une grande piété, instruit, zélé, dévoué à ses devoirs, mais d'une sévérité de principes excessive.

« Il avoit, dit Saint-Simon, un extérieur de cuistre.... une longue figure malpropre, décharnée, toute sulpicienne.... On le prenoit pour un homme sans monde, sans talents, de peu d'esprit et court de savoir, que le hasard de Saint-Cyr établi dans son diocèse avoit porté où il étoit, noyé dans ses fonctions, et sans autre appui ni autres connoissances.

» Ce prélat, continue Saint-Simon, n'étoit rien moins que ce qu'on s'en figuroit. Il étoit fort savant, et surtout profond théologien; il y joignoit beaucoup d'esprit, de la douceur, de la fermeté, même des grâces, et, ce qui étoit le plus surprenant dans un homme qui n'étoit jamais sorti de la profondeur de son métier, il étoit tel pour la Cour et pour le monde, que les plus fins courtisans auroient eu peine à le suivre, et auroient eu à profiter de ses leçons ; mais c'étoit en lui un talent enfoui pour les autres, parce qu'il ne s'en servoit jamais sans de vrais besoins. »

Avant d'être appelé à l'évêché de Chartres, Godet des Marais était prêtre de Saint-Sulpice. Il prêchait, confessait, catéchisait, dirigeait, allait visiter les malades et les prisonniers, donnait tout son bien aux pauvres. Il se laissa difficilement arracher à sa solitude.

Lorsqu'on vint le chercher de la part de Madame de Maintenon, on le trouva dans une petite chambre sans feu, n'ayant pour tous meubles qu'un méchant lit, une chaise de paille, un pupitre sur lequel il méditait et priait, une carte de Jérusalem attachée à la muraille, et un clavecin dont il jouait quelquefois pour se délasser l'esprit.

Dès qu'il fut le « diocésain de Saint-Cyr, » il songea à obtenir du Pape l'érection de la maison en monastère régulier, et l'obtint en effet, à la grande satisfaction de Madame de Maintenon, et avec l'agrément moins empressé du Roi. A partir de ce moment, les dames de Saint-Louis ne furent plus que d'humbles religieuses augustines, vouées à la pénitence, à la pauvreté, et soumises à une règle étroite. On multiplia les épreuves du noviciat, et l'on substitua aux vœux simples des vœux solennels. Voici, d'après le Père Hélyot, quelques-unes des formules employées à Saint-Cyr dans la cérémonie de la vêture :

Le célébrant, assis devant la grille du chœur, et s'adressant à la postulante, disait : « Ma fille, que demandez-vous ? »

La Postulante. — « Je demande très-humblement la grâce que j'ai déjà demandée au Seigneur de pouvoir habiter dans cette maison de Dieu tout le reste de ma vie. »

Le Célébrant. — « Vous devez savoir que pour être reçue dans cette sainte maison, il faut être dans la résolution de renoncer tout-à-fait au monde et à vous-même, de porter tous les jours votre croix à la suite de Jésus-Christ, et de consacrer toute votre vie à l'éducation chré-

tienne des jeunes personnes qui sont renfermées ici. Êtes-vous dans la volonté d'accomplir tous ces devoirs, et persévérez-vous dans la demande que vous avez faite ? »

La Postulante. — « Me confiant en la miséricorde de Dieu et aux mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur, j'espère pouvoir accomplir ce qui vient de m'être représenté, et je continue à faire très-humblement la même demande que j'ai faite. »

Le Célébrant. — « Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous a inspiré ces bons sentiments, vous donne la force de les soutenir, et que la grâce achève en vous l'ouvrage que la miséricorde y a commencé. »

Puis venaient les oraisons, la bénédiction des habits, les formules de la profession et des vœux.

A la fin de la cérémonie, la postulante, ayant revêtu les habits de religion, allait se mettre sous le drap mortuaire ; pendant ce temps on chantait le *De profundis* ; et, lorsqu'elle était relevée, le célébrant lui disait :

« Vous devez comprendre, ma fille, par cette dernière cérémonie et par les prières dont elle est accompagnée, qu'en vertu de la profession sainte que vous avez faite, il faut que vous vous

regardiez désormais comme véritablement morte au monde, et engagée à vivre uniquement pour Dieu. »

Parmi les nouvelles dames de Saint-Louis qui furent soumises à ce lugubre cérémonial, nous retrouvons trois des principales actrices d'*Esther*, mesdemoiselles de Glapion, de Champigny et de Beaulieu, qu'on appelait les belles voix de Saint-Cyr. Nous savons, par les Mémoires des Dames, que Racine assista à ces prises de voiles, et qu'il y « fondit en larmes. » On connaît le mot de Madame de Maintenon : « Racine, qui veut pleurer, ira à la profession de la sœur Lalie. » Au reste, il paraît bien que le poëte, remis de son premier désappointement, avait lui-même approuvé la réforme de Saint-Cyr. Les portes de la maison lui étaient restées ouvertes, et il venait souvent « s'humilier au pied de l'autel dans ce dernier théâtre de sa gloire. »

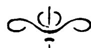
Cependant, les changements survenus à Saint-Cyr avaient eu leur contre-coup au dehors, et le zèle des réformateurs menaçait la Cour elle-même. Bossuet, dans son livre des *Maximes et Réflexions sur la Comédie*, publié en 1694, avait hautement condamné les spectacles, et son opinion prise à la lettre était sur le point de faire

loi. La princesse Palatine, dont le témoignage d'ailleurs ne saurait être invoqué sans de grandes réserves, fait allusion dans sa correspondance à ces tentatives de réforme. Elle s'en prend à Madame de Maintenon, qu'elle déteste, et à qui elle prodigue, suivant sa coutume, les épithètes les plus grossières :

« Nous avons failli, dit-elle (22 décembre 1694), n'avoir plus de comédie. La Sorbonne, pour plaire au Roi, a voulu la faire défendre ; mais l'archevêque de Paris et le Père de La Chaise doivent avoir dit au Roi que ce seroit trop dangereux (de bannir les divertissements honnêtes) parce que cela pousseroit la jeunesse à plusieurs vices abominables. Ainsi, Dieu soit loué ! la comédie nous reste. Cela contrarie extrêmement, à ce qu'on assure, la *vieille ratatinée* (Madame de Maintenon), attendu que c'étoit elle qui poussoit à la suppression de la comédie. Elle doit même avoir fait, à ce sujet, de grandes menaces à l'archevêque de Paris et au confesseur. Quant à moi, tant qu'on ne supprimera pas entièrement la comédie, on aura beau faire déblatérer les prédicateurs contre elle, je continuerai d'y aller. »

Les accusations de la Palatine ne valent pas

la peine d'être discutées. Quand il s'agit de Madame de Maintenon, son vocabulaire d'injures est inépuisable. Mais ses plaintes, bien que fort exagérées, n'étaient pas alors sans fondement, et Madame de Maintenon, qui dirigeait tout à la Cour, avait dû s'y montrer, après les derniers événements de Saint-Cyr, peu favorable aux spectacles. La Palatine ne fait probablement qu'exprimer par ses clameurs l'inquiétude qui règna un instant autour d'elle. Cette inquiétude dura peu : dès l'hiver suivant, la Cour reprit ses divertissements ordinaires, et la comédie y tint comme toujours une grande place.



CHAPITRE X

RETOUR A LA TRAGÉDIE. — ATHALIE A LA COUR

On avait obtenu à Saint-Cyr le résultat qu'on souhaitait ; on ne pouvait aller plus avant dans la réforme ; on revint peu à peu en arrière.

« L'intention de Madame de Maintenon n'étoit pas, disent les Mémoires de Saint-Cyr, qu'on tînt toujours les Demoiselles dans ce grand abaissement, et elle prit ensuite le milieu entre donner trop de matière à l'orgueil et les laisser dans la grande ignorance où sont les filles qui n'ont rien vu qu'un couvent, ou rien entendu que des leçons de catéchisme ou la Vie des Saints. » Au reste, dès le premier jour, Madame de Maintenon prêchant la réforme aux dames de Saint-Louis, leur écrivait : « Il faut nous jeter dans l'extrémité pour nous retrouver dans le milieu.»

Les exercices littéraires furent repris, d'abord modérément, puis avec moins de réserve ; et, si

l'on ne rouvrit pas immédiatement le théâtre, on rétablit du moins comme autrefois l'usage des tragédies dans les classes. Madame de Maintenon les faisait réciter devant elle, et souvent même, elle amenait pour les entendre quelques dames de la Cour choisies dans son entourage intime. Voici un charmant billet d'elle qui nous renseigne agréablement sur ce point :

« Mesdames les marquises de Dangeau, d'Heudicourt et de Montgon veulent-elles manger demain ensemble dans le lieu qu'il leur plaira ; en partir à une heure pour Saint-Cyr, se rendre à la classe bleue, y voir jouer *Esther*, ne s'y point moquer de plusieurs vilains visages qui jouent et qui chantent, aller ensuite prier Dieu, et de là à Marly ? Mon carrosse, dont je n'ai que faire, attendra leur ordre ; elles le renverront de Saint-Cyr. Elles m'apporteront six bouteilles d'hypocras pour nos actrices, que M. Léger mettra entre leurs mains. Si tout cela ne leur convient pas, nous le remettrons à un autre jour. »

Les Mémoires de Saint-Cyr mentionnent également ces représentations dans la classe bleue : « Mais, disent les Dames, on ne jouoit plus du tout avec l'appareil qu'on avoit fait ci-devant

à *Esther*, ni en autre habit que celui de Saint-Cyr, à quoi Madame de Maintenon ne vouloit pas qu'on ajoutât des ornements extraordinaires, disant qu'il ne falloit qu'un assortiment simple à un habit aussi simple qu'est celui des Demoiselles, et qu'il étoit de mauvais goût d'en user autrement. Cela n'empêche pas que quand elles ne jouent qu'entre elles ou devant la communauté, on leur souffre de se parer plus qu'à l'ordinaire, et de mettre les diamants qui sont restés de la tragédie d'*Esther*. Madame de Maintenon n'a pas désapprouvé qu'on eût cette complaisance pour leur jeunesse. »

Louis XIV fit quelquefois venir à la Cour les meilleures actrices de Saint-Cyr pour réciter devant lui ces beaux vers de Racine, qu'il ne pouvait se lasser d'entendre. « Elles y alloient, disent les Mémoires, dans les carrosses du Roi, bien accompagnées, et Madame de Maintenon étoit fort attentive, lorsqu'elles étoient arrivées, à les mettre entre les mains de gens sûrs pour veiller à leur conduite. Pendant qu'elles étoient là, ils avoient ordre de se tenir près d'elles et d'empêcher que personne se mêlât trop en leur compagnie, afin qu'elles fussent aussi bien gardées qu'elles le pouvoient être hors de Saint-Cyr.

» Elles jouèrent leur pièce dans l'appartement de Madame de Maintenon, en présence du Roi, des princes du sang et de plusieurs personnes de la première qualité, sans autre parure que leur habit ordinaire qui étoit propre et mis de bon goût. Celles qui restoient ici donnèrent en cette occasion des marques de la noblesse de leurs sentiments ; car, sans porter envie à celles qui alloient à Versailles et qui étoient de la tragédie, elles se dépouillèrent de tout ce qu'elles avoient de plus neuf en habits, gants, rubans, etc., et le prêtèrent à leurs compagnes, se faisant un plus grand plaisir de les parer et de faire par là honneur à la maison que si c'eût été elles-mêmes ; elle demeuroient ici fort mal vêtues ces jours-là, sans s'en souvenir ; au retour, elles s'empressoient bien davantage à prendre part aux applaudissements qu'avoient eus leurs compagnes, qu'à reprendre ce qu'elles avoient prêté... On alla ainsi à Versailles en différents temps, tantôt pour *Athalie*, tantôt pour *Esther*, puis encore pour *Jonathas*, dont un nommé M. Duché étoit l'auteur. »

Boileau assista à l'une de ces représentations d'*Athalie*, et s'empressa d'écrire à Racine pour l'en informer et lui en exprimer sa satisfaction.

« En arrivant à Versailles, dit-il, j'ai joui d'une merveilleuse bonne fortune; j'ai été appelé dans la chambre de Madame de Maintenon pour voir jouer devant le Roi par les actrices de Saint-Cyr votre pièce d'*Athalie*. Quoique les élèves n'eussent que leurs habits ordinaires tout a été le mieux du monde et a produit un grand effet. Le Roi a témoigné être ravi, charmé, enchanté, ainsi que Madame de Maintenon. Pour moi, trouvez bon que je vous répète que vous n'avez pas fait de meilleur ouvrage. »

L'éducation de la jeune duchesse de Bourgogne qui se fit vers cette époque et en grande partie à Saint-Cyr, fut encore l'occasion de nombreux divertissements, et acheva de réhabiliter la tragédie.



CHAPITRE XI

DÉBUTS DE LA DUCHESSE DE BOURGOGNE DEMOISELLE DU RUBAN ROUGE

Adélaïde de Savoie, venue en France dès l'âge de neuf ans, avait été présentée à Fontainebleau le 5 novembre 1696. Elle était si petite, à en croire Saint-Simon, que lorsqu'elle s'avança dans la cour du château, à côté de Louis XIV qui la conduisait par la main, on ne l'aperçut pas tout d'abord, et l'on crut que le Roi l'avait tirée de sa poche.

Le premier soin de madame de Maintenon fut de la mener à Saint-Cyr, où on lui avait préparé une réception solennelle et où elle fut pour cette fois seulement traitée en princesse. Les Mémoires des Dames, qui n'abondent pas en descriptions, laissent deviner ici, à travers l'insuffisance des détails, un tableau charmant. On voit cette toute petite fille, vêtue comme les Infantes de Velasquez, d'une lourde robe de brocart d'argent à long

corsage, dont la queue était soutenue derrière elle par la duchesse du Lude et la comtesse de Mailly. La communauté, en manteau de chœur, la reçut à la porte de clôture, et la Supérieure lui fit un compliment. Toutes les Demoiselles étaient rangées sur son passage. On la conduisit d'abord à l'église, puis on lui fit visiter processionnellement toute la maison. Elle s'arrêta quelque temps aux classes où des enfants de son âge jouèrent une conversation ingénieuse préparée et apprise pour la circonstance.

La princesse était bonne, intelligente et gracieuse : elle plut infiniment aux Dames et aux élèves, et fut elle-même enchantée de sa visite. Madame de Maintenon décida qu'elle viendrait trois fois par semaine à Saint-Cyr ; et cela se fit régulièrement jusqu'à son mariage. On l'amenait dès le matin ; elle partageait les travaux et les jeux des Demoiselles et portait ordinairement l'uniforme de la maison, avec les distinctions de la classe rouge. Elle voulut, pour mieux cacher son rang, qu'on l'appelât à Saint-Cyr mademoiselle de Lastic. C'était le nom d'une ancienne élève devenue carmélite, celle-là même qui avait été si fort applaudie, au temps d'*Esther*, dans le rôle d'Assuérus.

La duchesse de Bourgogne eut pour compagnes préférées mesdemoiselles d'Aubigné et d'Osmond. Mademoiselle d'Aubigné, la future comtesse d'Ayen, la nièce bien aimée de Madame de Maintenon, avait alors treize ans. Elle était élevée à Saint-Cyr, mais non pas tout-à-fait sur le même pied que les élèves ordinaires. Elle habitait au premier étage de la maison, près de la bibliothèque et du parloir de la Supérieure, un petit logement composé de « deux chambres parquetées et lambrissées, meublées de plusieurs lits et autres meubles [1]. » D'ailleurs, sauf cette légère distinction, Madame de Maintenon n'admettait pour sa nièce aucun privilége. Elle l'avait accoutumée de bonne heure à la simplicité, à la modestie, à une extrême piété. C'était pour la duchesse de Bourgogne une amie sérieuse et utile.

Mademoiselle d'Osmond, plus jeune, plus vive, plus gaie, d'un caractère plus conforme à celui de la princesse, était une de ces élèves méritantes que Madame de Maintenon s'attachait comme demoiselles de compagnie ou comme

[1] Procès-verbal de la visite de la Maison de Saint-Louis faite par Godet des Marais, évêque de Chartres en 1692. (Archives de la préfecture de Seine-et-Oise.)

secrétaires. Nous avons eu l'occasion déjà de citer son nom ; nous avons parlé de son mariage avec M. d'Havrincourt, et nous avons dit, en anticipant sur l'ordre des faits, combien la duchesse de Bourgogne s'amusa à cette noce [1].

Moins de deux mois après son arrivée en France, le 12 janvier 1697, la royale élève de Saint-Cyr figurait pour la première fois dans une représentation d'*Esther*. On lui avait donné, nous dit Dangeau, le rôle d'une petite israélite. Le Roi, Madame de Maintenon, la duchesse du Lude assistèrent à ses débuts et y prirent un vif plaisir. Il y eut, le 6 février suivant, une représentation d'*Athalie*, dans laquelle la princesse ne figura point. Mais elle reparut dans *Esther* le 30 février, et, dès lors elle eut toujours son rôle dans les tragédies. Elle faisait partie de la troupe.

Elle fut naturellement de celles qui jouèrent à Versailles dans l'appartement de Madame de Maintenon ; elle conservait en ces occasions l'habit et les rubans de la classe rouge. Plus tard, lorsque l'étiquette la retint comme prisonnière dans cette cour un peu triste des dernières années

[1] Chapitre I, page 9.

de Louis XIV, son goût pour les spectacles, et le talent qu'elle avait acquis à Saint-Cyr lui devinrent une ressource contre l'ennui. Elle organisa et dirigea les représentations, recruta les comédiens, distribua les rôles. Elle mit Versailles en joie et en rumeur. Le vieux Roi, qui d'ordinaire réglait tout chez lui, souriait et la laissait faire. C'était une enfant gâtée. Saint-Simon ne tarit pas sur ses gentillesses pleines d'esprit, son peu d'embarras, ses grâces. « Le Roi, dit-il, en raffoloit, Madame de Maintenon en étoit ensorcelée... Ils en firent leur poupée. Elle usurpa bientôt avec eux une liberté que n'avoient jamais osé tenter pas un des enfants du Roi, et qui les charma. »

Cependant, la jeune princesse devenue actrice eut bientôt toutes les qualités comme aussi tous les défauts de l'emploi[1]. Elle connut les rivalités,

[1] Le duc de Luynes cite d'elle un mot bien vif, et qui est un véritable propos d'actrice. L'anecdote est agréable et mérite d'être reproduite ici : « On sait, dit-il, que personne n'avoit plus que cette princesse le don de plaire quand elle vouloit, et même le ton de galanterie; une grande représentation, l'air noble, de beaux yeux, parlant avec agrément et cherchant à dire des choses obligeantes. Étant dans la galerie de Versailles, et passant pour aller à la chapelle, elle aperçut dans le nombre des courtisans M. de la Fare, père de M. le marquis de la Fare d'aujourd'hui, qui la regardoit avec grande attention et parloit tout bas à un de ses amis. Elle appelle aussitôt celui à qui La Fare venoit de parler, et lui dit qu'absolument elle vouloit savoir ce que la Fare lui avoit dit. L'un et l'autre furent

les jalousies, les dépits qui sont traditionnels au théâtre; tout cela réduit, bien entendu, à de mignonnes proportions. Nous en trouvons une trace curieuse dans la correspondance de Madame de Maintenon. Celle-ci n'avait pu s'empêcher d'intervenir à la fin, par une vieille habitude de gouvernante, dans les amusements de la duchesse de Bourgogne. Elle fit construire, en 1702, dans son appartement, un théâtre semblable à celui de Saint-Cyr, renouvela les décors et les costumes d'*Athalie*, se procura un orchestre et des chœurs et se chargea de faire elle-même la répartition des rôles. C'est en cela surtout que son intervention devint fâcheuse; on en jugera par la lettre suivante adressée au comte d'Ayen, le mari de mademoiselle d'Aubigné [1].

« Voilà donc *Athalie* encore tombée ! Le malheur poursuit tout ce que je protége et que j'aime. Madame la duchesse de Bourgogne m'a

très-embarrassés de la question. La Fare supplia Madame la duchesse de Bourgogne de vouloir bien lui permettre de ne pas satisfaire sa curiosité; enfin, elle lui dit si absolument qu'elle le vouloit, qu'il fallut bien obéir. La Fare étoit un homme de plaisirs: « Je disois donc, Madame, lui dit-il, qne si vous étiez une fille de l'Opéra, j'y mettrois jusqu'à mon dernier sol. » Quelque temps après, Madame la duchesse de Bourgogne retrouva la Fare; elle l'appela, et lui dit : « La Fare, j'entre à l'Opéra la semaine prochaine. »

[1] Plus tard duc et maréchal de Noailles.

dit qu'elle ne réussiroit pas ; que c'étoit une pièce fort froide; que Racine s'en étoit repenti ; que j'étois la seule qui l'estimoit, et mille autres choses qui m'ont fait pénétrer, par la connoissance que j'ai de cette cour-là, que son personnage lui déplaît. Elle veut jouer Josabeth qu'elle ne jouera pas comme la comtesse d'Ayen ; elle fera pourtant tout ce que je voudrai. Je lui ai répondu que ce n'étoit pas à elle de se contraindre dans un divertissement que je n'avois imaginé que pour elle. Elle est ravie et trouve *Athalie* merveilleuse. Jouons-là puisque nous y sommes engagés, mais, en vérité, il n'est point agréable de se mêler des plaisirs des grands. Vous faites aussi ces choses-là trop parfaites, trop magnifiques, trop dépendantes d'eux. L'année prochaine nous prendrons un autre tour. En attendant, il faudra que la comtesse d'Ayen fasse Salomith; car, sans compter ce que l'on doit à madame de Chailly [1] qu'on fait venir pour jouer Athalie, je ne puis me résoudre à voir la comtesse d'Ayen jouer la furieuse. Bonsoir, mon cher neveu ; nous nous étions promis des plaisirs, et voilà des dégoûts. Je ne sais

[1] Ancienne élève de Saint-Cyr. Elle s'appelait mademoiselle de Mornanville, avait été, comme mademoiselle d'Osmont, secrétaire de Madame de Maintenon, et avait épousé, en quittant la maison, le président de Chailly.

comment étoit le monde avant moi ; mais depuis que je le connois, il est bien comme cela. »

Tout s'arrangea pourtant ; la comtesse d'Ayen céda de bon cœur son rôle à sa jeune amie, qui, ainsi que nous le verrons plus loin, s'en acquitta à merveille. Il y eut trois représentations consécutives d'*Athalie*. Dangeau parle de la première en ces termes :

« *Du mardi 14, à Versailles.* — Madame la duchesse de Bourgogne alla hier au bal chez madame du Maine, et aujourd'hui elle a joué chez Madame de Maintenon *Athalie* (rôle de Josabeth). Le Roi y vint à deux différentes reprises ; mais il n'y put pas demeurer toujours, parce qu'il avoit beaucoup à travailler avec M. de Pontchartrain. »

Dangeau mentionne sans aucun détail les représentations du 23 et du 25 février qui furent cependant très-brillantes. En voici, d'après le *Mercure galant*, le compte-rendu complet :

« On a joué à la Cour l'*Athalie* de M. Racine avec tous les ornements et les chœurs, mis en musique depuis longtemps par M. Moreau, qui avoit fait ceux d'*Esther*. Ces chœurs ont été parfaitement bien exécutés par les demoiselles de la musique du Roi. Madame la duchesse de

Bourgogne a joué Josabeth avec toute la grâce et tout le bon sens imaginable, et quoique son rang pût lui permettre de faire voir plus de hardiesse qu'une autre, celle qu'elle a fait paroître, seulement pour marquer qu'elle étoit maîtresse de son rôle, a toujours été mêlée d'une certaine timidité que l'on doit plutôt nommer modestie que crainte. Les habits de cette jeune princesse étoient d'une grande magnificence. Monsieur le duc d'Orléans a parfaitement bien joué le rôle d'Abner, et avec une intelligence que l'on n'attrape que lorsque l'on a beaucoup d'esprit; M. le comte d'Ayen a joué Joad et madame la comtesse sa femme Salomith. Ceux qui les connoissent sont persuadés qu'ils ont très-bien rempli ces deux rôles. Quand on a de l'esprit infiniment, on réussit dans tout ce qu'on veut se donner la peine d'entreprendre.

» Madame la présidente de Chailly s'est fait admirer dans le rôle d'Athalie. M. le comte de l'Esparre, second fils de M. le duc de Guiche, qui n'a que sept à huit ans, a charmé dans le personnage du jeune roi Joas; M. de Champeron, qui est encore fort jeune, a fort bien réussi dans le rôle du fils du grand-prêtre, et celui du grand-prêtre a été joué par le sieur Baron, qui, au

sentiment de tous ceux qui l'ont vu, n'a jamais joué avec plus de force. »

Ces représentations, malgré leur éclat, n'eurent qu'un nombre très-restreint, mais aussi très-choisi de spectateurs. Il n'y avait place, nous dit Saint-Simon, que pour quarante personnes. Nous retrouvons sur la scène trois de nos actrices de Saint-Cyr : la duchesse de Bourgogne, mademoiselle d'Aubigné, maintenant comtesse d'Ayen [1], et mademoiselle de Mornanville, devenue la présidente de Chailly.

On donna encore sur le théâtre de la Cour, pendant le carnaval de 1702, l'*Absalon* de Duché, et une jolie comédie de Jean-Baptiste Rousseau, la *Ceinture magique*, dont le duc d'Orléans avait

[1] Il n'est pas sans intérêt de donner ici, à titre de renseignement biographique, un court extrait du contrat de mariage de mademoiselle d'Aubigné, dont l'original existe aux archives de la préfecture de Versailles. Le préambule du contrat est extrêmement curieux. L'acte est fait « de l'agrément du Roy et de tous les membres de la famille royale qui l'ont signé... par lequel Sa Majesté *voulant donner à la Dame Marquise de Maintenon des marques de la considération particulière qu'il a pour elle, et suppléer par ses libéralités en faveur de ladite Demoiselle future épouse à ce que ladite Dame, sa tante, feroit elle-même, si le trop de désintéressement dont elle a toujours fait profession ne la mettoit hors d'estat, par son peu de bien d'en faire à d'autres...* donne à la future épouse... etc. » Suit le détail de la dot: 800,000 livres d'argent comptant, et pour plus de 200,000 livres de pierreries. Le Roi donnait, en outre, au comte d'Ayen les gouvernements de Roussillon, Conflans et Cerdagne et la ville et citadelle de Perpignan. Une clause du contrat assurait à la maison de Saint-Cyr, en cas de décès, sans enfants, de la comtesse d'Ayen, la plus grande partie de sa dot.

fourni l'idée et qui fut improvisée en douze heures. Enfin, le *Mercure* dit que l'on ajouta à la troisième représentation d'*Absalon* les *Précieuses ridicules* de Molière.

Cependant, le théâtre de Saint-Cyr, transporté à Versailles par la duchesse de Bourgogne, était sur le point de renaître à Saint-Cyr même. Le zèle des réformateurs s'était depuis longtemps refroidi. On a vu que Madame de Maintenon, après avoir tout d'abord interdit d'une façon absolue les spectacles, en avait bientôt rétabli l'usage dans les classes, mais comme un simple exercice littéraire. « Renfermez, disait-elle, ces amusements dans votre maison, et ne les faites jamais en public, sous quelque prétexte que ce soit. Il sera toujours dangereux de faire voir à des hommes des filles bien faites et qui ajoutent des agréments à leurs personnes en faisant bien ce qu'elles représentent. N'y souffrez donc aucun homme, ni pauvre, ni riche, ni vieux, ni jeune, ni prêtre, ni séculier; je dis même un saint s'il y en a sur la terre.» Madame de Maintenon revint encore sur cette défense. Le 23 février 1701, elle organisa elle-même, à Saint-Cyr, une représentation d'*Athalie* en l'honneur de M. d'Aubigné, évêque de Noyon, son parent. On dressa un théâtre dans le parloir;

quelques dames de la Cour et les confesseurs de la maison s'étaient joints au prélat. Les Demoiselles jouèrent en habit de Saint-Cyr : il parut qu'elles n'avaient pas trop oublié les leçons de Racine, et toute la compagnie se montra fort satisfaite.

Le lendemain, Madame de Maintenon eut bien quelques remords : « Je ne suis pas sans peine, écrit-elle à la Supérieure, sur ce que nous fîmes hier. Vous savez comment nous nous sommes embarquées ; mais j'espère, et je vous en conjure, que ce soit la dernière fois. »

Les malheurs publics qui attristèrent la fin du règne de Louis XIV, les deuils successifs qui se produisirent presque sans interruption dans la famille royale, la mort surtout de cette charmante duchesse de Bourgogne, qui fut pour Saint-Cyr une perte irréparable, toutes ces circonstances contribuèrent plus que les résolutions de Madame de Maintenon à faire oublier et abandonner le théâtre. Pourtant, quelques années plus tard, au mois de juin 1715, le Prince électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, voyageant en France sous le nom de comte de Lusace, demanda et obtint que l'on jouât pour lui l'une des deux tragédies. On choisit *Esther*. Mais une indisposition, dont il fut pris au dernier moment, fit

contremander la représentation. Le Journal de Dangeau mentionne le fait en ces termes :

« *Dimanche 2 juin 1715, à Versailles.*— M. le comte de Lusace, qui a pris congé du Roi, avoit fort souhaité de voir Saint-Cyr, et Madame de Maintenon l'y attendoit aujourd'hui, où, après lui avoir montré la maison, elle lui préparoit un divertissement qui étoit de faire jouer la comédie d'*Esther* par les demoiselles de Saint-Cyr; mais la fièvre prit hier à ce prince, et il envoya un courrier à madame de Dangeau pour la prier de faire ses excuses; et en même temps il souhaite fort que l'honnêteté qu'avoit Madame de Maintenon de le vouloir bien recevoir à Saint-Cyr ne soit que différée, espérant que sa maladie n'aura pas de suite. »

Mais à peine le comte de Lusace fut-il rétabli, que Louis XIV tomba gravement malade. Le Roi mourut, comme on sait, au mois de septembre suivant. Dès lors, il fallut dire adieu pour longtemps aux représentations et aux fêtes. Madame de Maintenon s'enferma à Saint-Cyr pour pleurer et prier, et toute la maison pleura et pria avec elle.

Peu de temps après, l'on reprenait à la nouvelle cour *Esther* et *Athalie*, avec la troupe formée autrefois par la duchesse de Bourgogne.

Le Régent aimait ces tragédies, dans lesquelles il avait souvent joué son rôle; il voulut les revoir. Les représentations se firent tantôt à Versailles, tantôt à Sceaux, chez la duchesse du Maine, qui donnait en ce temps-là, sous le nom de *Nuits Blanches*, des fêtes restées célèbres.

Du vivant de Louis XIV, il avait été formellement défendu aux comédiens de représenter *Esther* et *Athalie* sur le théâtre public. Les privilèges imprimés en tête des éditions originales reconnaissent aux dames de Saint-Cyr la propriété exclusive de ces deux tragédies. « Ayant vu nous-même (c'est le Roi qui parle) plusieurs représentations dudit ouvrage dont nous avons été satisfait, nous avons aux dames de ladite communauté de Saint-Louis permis et accordé, par ces présentes, de faire imprimer ledit ouvrage, etc..., avec défense à tous acteurs et autres montant sur les théâtres publics d'y représenter ni chanter ledit ouvrage... »

Cette défense fut levée par le Régent en 1716, moins d'un an après la mort de Louis XIV. La première représentation publique d'*Athalie* eut lieu le 4 ou le 5 mars 1716[1]. Dangeau mentionne

[1] Madame de Maintenon écrivait à ce propos : « Je suis

cet événement sans aucun commentaire; il n'est pas allé au théâtre; il croit pourtant savoir que la pièce a réussi. Le *Mercure* d'avril constate le succès en l'exagérant un peu. Deux actrices, la Desmares et la Duclos, Athalie et Josabeth, brouillées à mort pendant les répétitions, se donnaient la réplique avec une fureur qui convenait merveilleusement à leurs rôles. Un tout jeune enfant, fils du portier de la Comédie, se fit beaucoup applaudir dans le rôle d'Eliacin. Madame de Caylus vit cette représentation et regretta les actrices de Saint-Cyr. « Je crois, dit-elle, que M. Racine auroit été fâché de voir sa pièce aussi défigurée qu'elle m'a paru l'être par une Josabeth fardée, une Athalie outrée et par un grand prêtre (Beaubour) plus capable d'imiter les capucinades du petit père Honoré que la majesté d'un prophète divin. »

En effet, le succès ne se soutint pas. Les chœurs, l'orchestre, toute la partie lyrique et musicale avait été supprimée, à cause des difficultés de l'exécution. L'œuvre ainsi dépouillée de son prin-

étonnée de ce que M. le cardinal de Noailles ne s'oppose pas aux représentations d'*Athalie* par les comédiens. Vous croyez bien, Madame, qu'on le trouve très-mauvais à Saint-Cyr. » (Lettre à Madame de Dangeau publiée par La Beaumelle).

cipal agrément parut froide. *Esther* fut jouée de même en 1721 par les acteurs de la Comédie et n'eut que huit représentations.



CHAPITRE XII

LE THÉATRE DE SAINT-CYR AU XVIIIe SIÈCLE

MARIE LECKZINSKA

Durant les premières années du XVIIIe siècle, Saint-Cyr, oublié et délaissé, ne vivait plus guère que de souvenirs, et dans ces souvenirs Madame de Maintenon tenait la plus grande place. On appliquait religieusement ses préceptes, on relisait constamment ses écrits; elle n'avait pas cessé, après sa mort, de gouverner la maison.

Personne, au reste, dans la famille royale ne paraissait songer à lui succéder; le Régent, tout à la politique et aux plaisirs, ne témoigna jamais pour l'institut de Saint-Louis qu'une bienveillance officielle et banale. Quant à Louis XV, il marqua plutôt de l'éloignement que de la sympathie pour ces religieuses polies et instruites qui lui semblaient pédantes, et pour ces jeunes filles trop innocentes à son gré, élevées dans le mépris du monde et de la Cour.

En 1725, Louis XV épousa Marie Leckzinska,

fille de l'ancien roi de Pologne, Stanislas, détrôné par Pierre le Grand. Ce mariage fut le signal d'une renaissance pour Saint-Cyr, qui trouva dans la nouvelle reine une protectrice et une amie.

Trois jours après son arrivée à Versailles, Marie Leckzinska vint visiter la maison, « en grand habit, fort parée, disent les Dames, pour nous faire plus d'honneur et de plaisir. » On lui montra la chapelle, les parloirs, les classes, les jardins, puis on la reçut dans la salle de la Communauté, où elle entretint avec bonté les religieuses, leur promettant d'être leur supérieure, leur seconde fondatrice, et de remplacer auprès d'elles Madame de Maintenon. Il y avait longtemps qu'on n'avait entendu à Saint-Cyr un pareil langage. On se jeta aux pieds de la Reine, on la remercia avec effusion; toute la maison fut dans la joie.

Marie Leckzinska tint parole. Elle retourna très-souvent à Saint-Cyr, elle y eut même un appartement où elle venait faire ses retraites. Nous savons par les registres de dépenses des dames de Saint-Louis que l'appartement de la Reine était meublé et entretenu aux frais de la Communauté, qui pourvoyait également à l'installation de la suite et des équipages royaux.

Saint-Cyr, au moins dans les commencements, ne fut pour Marie Leckzinska qu'un lieu de repos et de prière, un asile contre les fatigues et les ennuis de la Cour ; si bien que la protection qu'elle en reçut valut mieux tout d'abord que celle qu'elle put lui donner. Elle était sans crédit auprès du Roi et n'avait aucune autorité sur les ministres. Elle obtint pourtant de Louis XV le droit d'établir elle-même la liste des jeunes filles admises chaque année à Saint-Cyr, et, du cardinal de Fleury, le rétablissement du fonds destiné à la dot des Demoiselles.

Marie Leckzinska ne manquait ni de sens ni d'esprit, mais elle avait peu de culture et n'était nullement curieuse des choses littéraires. Ainsi, quoiqu'elle entendît parler chaque jour de l'ancien théâtre de Saint-Cyr et de la magnificence de ces représentations dont la France entière avait retenti ; quoiqu'elle pût d'un mot ressusciter tout cela, ce fut seulement en 1731, six ans après sa première visite à Saint-Cyr, qu'elle eut l'idée de faire jouer *Esther*. Il faut dire aussi que la plupart des anciennes dames de Saint-Louis alors survivantes avaient conservé, depuis la réforme de leur maison, une grande répugnance pour les spectacles. Telle était entre autres madame du

Pérou, l'auteur des Mémoires, qui mentionne avec assez de mauvaise humeur cette représentation de 1731. Mais la Supérieure, madame de Linemare, était favorable à la tragédie; madame de Veilhan, madame de Champigny, madame Lefranc de Beaulieu, anciennes actrices formées par Racine, et qui occupaient alors les premières charges de l'Institut, furent ravies d'enseigner à leurs élèves les rôles qu'elles avaient tenus avec tant de succès dans leur jeunesse.

On dressa un théâtre dans la classe bleue avec des gradins circulaires pour les Demoiselles. La Reine et les spectateurs devaient se placer au centre, suivant la disposition du théâtre primitif. Les Mémoires de Saint-Cyr citent les noms des principales actrices: mademoiselle de Loubert, nièce d'une ancienne supérieure de la maison, fit *Esther;* mademoiselle de Gentien, Assuérus; mademoiselle Hurault de Saint-Denis, Zarès, etc. [1] Elles jouèrent avec l'habit de Saint-Cyr, orné de quelques dentelles et de quelques diamants.

Ces nouvelles actrices ne furent pas indignes de leurs devancières, et tout le monde se montra charmé; seule, la Reine parut s'ennuyer mortel-

[1] Mesdemoiselles de Gentien et de Saint-Denis quittèrent Saint-Cyr en 1732.

lement. « Nous n'en fûmes pas fâchées, écrit madame du Pérou, à cause de l'inconvénient qu'il y a de donner nos Demoiselles en spectacle. »

Marie Leckzinska ne redemanda pas de longtemps la tragédie ; mais elle ne cessa point de venir à Saint-Cyr pour ses dévotions et ses retraites ; elle assistait au salut presque chaque dimanche et tenait à donner elle-même le voile aux Demoiselles qui entraient en religion.



CHAPITRE XIII

DIVERTISSEMENTS POUR LE DAUPHIN, LA DAUPHINE ET MADAME DE POMPADOUR

Nous ne trouvons, ni dans les Mémoires des Dames, ni dans les pièces des Archives, aucune trace du théâtre jusqu'en 1745. Mais il est certain qu'on récitait toujours *Esther* et *Athalie* dans les classes. On exécutait même les chœurs, et chaque année, pendant le carnaval, on donnait des réprésentations complètes à huis-clos.

Le 13 mars 1745, quelques jours après leur mariage, le Dauphin, fils de Louis XV, et la Dauphine sa femme, fille de Philippe V, roi d'Espagne, vinrent à Saint-Cyr. Ce fut une grande fête pour la maison. On joua sur le théâtre de la classe bleue, l'*Idylle de Saint-Cyr*, scène lyrique dont le Roy avait écrit les paroles et Clérambault la musique.

Le duc de Luynes, qui remplace pour nous

Dangeau, mentionne avec quelques détails cette visite de la Cour.

» Hier samedi, écrit-il, Monseigneur le Dauphin et Madame la Dauphine furent à Saint-Cyr; ils avoient dû y aller jeudi : une petite indigestion qu'eut M. le Dauphin avoit retardé le voyage.

» Il y avoit dans le carrosse de Madame la Dauphine madame de Lauraguais et madame de Tessé, madame de Rubempré et madame de Faudoas. Il y avoit aussi des dames dans le second carrosse. M. de Rubempré et M. de la Fare étoient dans le carrosse des écuyers avec M. l'abbé de Sailly, aumônier de quartier, et M. de Larivoire, écuyer cavalcadour. Monseigneur le Dauphin étoit accompagné de ses Menins. Saint-Cyr est du diocèse de Chartres. M. l'évêque de Chartres [1] y reçut M. le Dauphin et Madame la Dauphine. Il y eut salut avec un petit motet, ensuite un divertissement en musique dans la maison. Les paroles, qui sont de Roy, avoient été faites pour Madame la Dauphine. La musique est de Clérembault, fameux organiste; c'est un duo avec des chœurs, dont on fut fort content. Cet ouvrage s'appelle l'Idylle de Saint-Cyr [2]. »

[1] Charles-François des Monstiers de Mérinville, mort le 10 mai suivant.

[2] Luynes, VI, 356-7.

L'*Idylle de Saint-Cyr*, dont la bibliothèque de Versailles ne possède pas un exemplaire complet, mais qu'on retrouve publiée en entier dans le *Mercure de France*[1], est une petite scène lyrique assez agréable; on y remarque ces vers à l'adresse de la jeune princesse :

Que le Père et l'Epoux la couvrent de leur gloire!
Que le plus tendre amour prévienne ses souhaits!
Qu'elle dorme au sein de la paix!
Qu'elle s'éveille au bruit de la victoire!

« Madame la Dauphine, dit le *Mercure*, parut étrangement touchée de cette représentation. Monseigneur le Dauphin lui présenta l'auteur, qui fut comblé de louanges.

» Le soir même, M. Roy alla faire hommage de cette idylle, et de son succès à la Reine, et le lendemain au Roi, étant présenté par M. le Maréchal de Noailles, qui s'intéresse puissamment à tout ce qui regarde Saint-Cyr.

» Le mardi, il eut l'honneur de lire à la Reine le dernier des trois ballets qu'il avoit préparés pour le mariage de Monseigneur le Dauphin. »

Roy, fort connu de son temps, aujourd'hui

[1] Volume de février 1745, page 183. Ce volume du *Mercure* est évidemment anti-daté, puisqu'il donne en février les nouvelles du mois suivant. On trouvera l'*Idylle de Saint-Cyr* reproduite ci-après dans l'Appendice.

oublié, paraît avoir été le poète officiel, le Benserade de la cour de Louis XV : ces sortes d'emplois n'immortalisent pas d'ordinaire ceux qui les occupent. C'était en outre un satirique violent. Ses querelles avec Voltaire laisseront, grâce à Voltaire, une certaine trace dans l'histoire des lettres. C'est ainsi que Benserade lui-même a dû à Boileau presque toute sa renommée.

Les registres des dames de Saint-Louis mentionnent pour le mois d'avril 1745 les dépenses suivantes :

Au sieur La Varanne, pour une corbeille ou vase d'osier à la mosaïque, avec les ornemens et dorure nécessaires pour être présentée à Madame la Dauphine, la somme de cinquante-trois livres, dix sols, suivant mémoire et quittance, cy. . . 53[l] 10[s]

Pour une couronne et des bouquets de fleurs d'Italie présentés à Madame la Dauphine. 96

A M. Clérembault, pour la musique de la pièce aite pour Madame la Dauphine. 192

Le 21 juillet de l'année suivante, la Dauphine mourait à Paris, âgée de vingt ans. Cette mort attrista Saint-Cyr. Mais les deuils de cour durent peu : dès le mois de janvier 1747, le Dauphin fut fiancé à une fille de Frédéric-Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe. La nouvelle Dauphine, amenée à Paris vers cette époque, fut conduite à Saint-Cyr deux mois avant son mariage, le 15 mai. On recommença pour elle la

fête et la représentation de 1745 [1]. Les livres de dépenses des Dames mentionnent encore une gratification de cent quarante-quatre livres donnée à Clérambault pour cette nouvelle exécution de l'*Idylle de Saint-Cyr*; plus :

A M. Le Sieur pour 40 journées de ses garçons... et pour avoir apporté et reporté les lustres et girandoles à Versailles, la somme de deux cent cinquante-trois livres huit sols, suivant mémoire et quittance. . . . . 253 l 8 s

Enfin, pour clore cette série de réceptions princières, dans les premiers jours de septembre 1750, les dames de Saint-Louis furent prévenues par un exprès du comte de Noailles[2], auquel les Registres disent qu'il fut donné douze livres pour sa commission, que madame la marquise de Pompadour se proposait d'aller dans le courant du mois à Saint-Cyr. Les Registres ne nous renseignent pas sur l'effet que produisit dans la Communauté cette étrange nouvelle. Toujours est-il qu'on se prépara à recevoir du mieux qu'on put l'audacieuse et toute puissante favorite, qui entendit à son tour l'*Idylle de Saint-Cyr*, et fit obtenir à l'heureux Clérambault une troisième gratification de cent-vingt livres.

[1] Luynes, VIII, 218.
[2] Gouverneur de Versailles et de Trianon, ami très-particulier de Louis XV.



CHAPITRE XIV

REPRISE D'ESTHER ET D'ATHALIE EN 1756

En 1756, à la date des grandes représentations que nous allons raconter, d'importants changements s'étaient produits dans la famille royale. Les princesses, filles de Louis XV, éloignées de la Cour depuis leur enfance, étaient revenues l'une après l'autre de l'abbaye de Fontevrault, où le Roi en haine de Saint-Cyr, les avait fait élever, et où elles avaient reçu une très-pieuse, mais très-ignorante éducation. La plus jeune, Madame Louise, avait alors dix-sept ans. On jugea que les bals, la chasse, les spectacles de la Cour étaient des plaisirs peu convenables à cet âge, et ce fut à Saint-Cyr qu'on vint encore, comme au temps de la duchesse de Bourgogne, chercher des récréations innocentes. Le Dauphin et la Dauphine désiraient de leur côté revoir cette maison dont ils avaient gardé l'un et l'autre un très-bon souvenir. Ils en par-

lèrent à la Reine et lui demandèrent de faire jouer par les Demoiselles les tragédies d'*Esther* et d'*Athalie*. Marie Leckzinska prévint la Supérieure, qui, d'accord avec la Communauté, décida que le théâtre serait reconstruit sur son emplacement primitif, que les décors seraient restaurés, et que les Demoiselles joueraient comme autrefois avec les costumes de leurs rôles. Les Registres nous font connaître les dépenses considérables faites par la maison de Saint-Louis en cette occasion. La seule représentation d'*Esther* coûta plus de 5,000 livres, dont voici le détail :

Extraordinaire de décembre 1755.

A M. du Tillet, pour avoir fait remonter 2054 diamants [1], et l'achat de quelques autres, la somme de mille deux cent vingt-trois livres neuf sols, suivant mémoires et quittances, cy.	1,223^{l}	9^{s}
Plus, à luy encore (du Tillet) pour les amplettes faites pour les habillemens des demoiselles qui ont représenté la tragédie d'*Esther*, la somme de neuf cent soixante-onze livres un sol, suivant deux mémoires et quittance, cy.	971	1
Plus, à M. Carpentier pour la peinture des décorations du théâtre, la somme de mille quatre-vingt livres, suivant la quittance, cy. . . .	1,080	
Plus, aux sieurs Lefort et Merlet, machinistes, pour ce qu'ils ont fait et fourni pour le théâtre, la somme de cent-quatre-vingt-seize livres, suivant le mémoire et la quittance, cy. .	196	

[1] Ces diamants étaient les mêmes que Louis XIV avait donnés en 1689 aux premières actrices d'*Esther*, et qui avaient servi depuis, dans quelques occasions dont nous avons parlé.

Plus, au sieur Pillon, pour des anneaux, poulies, etc., la somme de quatre-vingt-huit livres, huit sols, trois deniers, suivant mémoire et quittance, cy.	88 l 8 s 3 d
Plus, à M. Le Sieur [tapissier] pour ses journées et celles de ses garçons, employées à travailler pour le théâtre, la somme de cent onze livres, quatre sols, six deniers, suivant mémoire et quittance, cy.	111 4 6

Quelques pages plus loin, à l'article « Dépenses manuelles », nous trouvons encore les sommes suivantes dépensées pour la représentation d'Esther :

A MM. Clérembault, par gratification.	1,200 l
Donné par gratification aux peintres, machinistes et musiciens.	54
Donné aux tapissiers du Roy et aux Suisses.	48
Donné aux violons de Chelles.	60

On voit par la dernière dépense mentionnée ci-dessus, que la maison de Saint-Louis était en relations avec la célèbre abbaye de Chelles. Cela s'explique par ce fait que madame de Clermont-Gessant, alors abbesse de Chelles, était une ancienne élève de Saint-Cyr. Les violons de l'église de Chelles viendront plus d'une fois encore à Saint-Cyr, dans des circonstances analogues. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de remarquer plus loin que les musiciens dont il est ici question étaient au nombre de deux seulement, et

jouaient, non du violon, mais du violoncelle.

Les Mémoires du duc de Luynes nous donnent le compte-rendu très-circonstancié des représentations de 1756. C'est un contemporain, c'est un témoin qui parle, nous ne l'interromperons pas par d'inutiles commentaires.

« *Du lundi 19 janvier 1756.* — Je n'ai encore rien dit de la tragédie d'*Esther*, jouée à Saint-Cyr. Ce fut jeudi dernier, 15 de ce mois. Monseigneur le Dauphin, madame la Dauphine et Mesdames dînèrent chez Madame la Dauphine, avec les dames qui devoient avoir l'honneur de les suivre, et partirent un peu après deux heures. En arrivant dans la maison, ils furent reçus à la porte par M. l'évêque de Chartres [1] et par madame du Han [2], Supérieure; ils furent conduits tout au haut de la maison, dans la salle du théâtre [3]. La toile étoit baissée et la salle peu éclairée dans ce moment; mais elle le fut suffisamment quand on eut levé la toile. Cette salle étoit remplie de gradins sur lesquels étoient toutes les pensionnaires, rangées par classes, avec des maîtresses à chaque classe.

[1] Pierre-Augustin de Rosset de Rocozel de Fleury.
[2] Marguerite-Suzanne du Han de Crèvecœur, élue le 13 mai 1755.
[3] Cette partie des anciens bâtiments de Saint-Cyr est aujourd'hui complétement méconnaissable. (Voir à l'Appendice.)

» Derrière Monseigneur le Dauphin et la famille royale, il y avoit des tabourets et des banquettes pour toute la Cour, et de ces places aux gradins, il y avoit encore beaucoup d'amis de la maison qui étoient venus voir le spectacle.

» Racine, fils du grand Racine, et père de celui qui vient de périr à Cadix [1], étoit à cette pièce ; il s'étoit occupé depuis trois ou quatre mois à instruire les pensionnaires ; il a même fait un prologue convenable aux circonstances. On le trouvera copié ci-après avec le nom des actrices [2]. La décoration du théâtre étoit très-agréable, il y eut un changement pour représenter les jardins du palais ; la perspective en étoit fort bien exécutée. Il n'y avoit d'instruments que deux violoncelles [3] qui accompagnoient les voix et qui étoient derrière les coulisses. Les rôles qui parurent les mieux exécutés furent celui d'Aman [4] et celui de Mardochée [5] ; celui d'Esther [6] le fut assez bien aussi en quelques endroits.

[1] Victime d'un tremblement de terre. Ce fils de Louis Racine allait avoir vingt ans ; il était poëte, comme son père et son grand-père, et donnait de grandes espérances.

[2] Voir à l'Appendice.

[3] Les violons de l'abbaye de Chelles dont on a parlé plus haut.

[4] Mademoiselle d'Escaquelonde.

[5] Mademoiselle du Moutier.

[6] Mademoiselle de la Salle.

» Clérembault, organiste de Saint-Cyr, et son frère, tous deux fils du grand Clérembault [1] avoient travaillé l'un et l'autre pour l'exécution de cette pièce. Le premier avoit fait plusieurs changements à la musique des chœurs, et l'autre avoit dirigé les habillements, lesquels avoient beaucoup d'apparence et réussirent très-bien... On avoit fait usage d'un grand nombre de pierreries fausses qui appartiennent à la maison ; elles lui ont été données par Louis XIV, et l'on estime qu'il y en a pour 20,000 livres... La pièce dura une heure et demie. Les chœurs furent fort bien exécutés. Les filles qui chantoient [2] avoient conservé sur le théâtre les distinctions de leur classe. Quoique ce soit l'usage de mettre du rouge sur le théâtre, aucune des actrices n'en avoit, et on ne s'en apercevoit point.

» Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine et Mesdames restèrent dans la salle encore environ une demi-heure après la fin de la pièce ; ils voulurent voir les actrices ; ils firent beau-

[1] Nicolas Clérembault, organiste du Roi, de l'église royale de Saint-Cyr et de l'église paroissiale de Saint-Sulpice ; mort à Paris en 1749. C'est celui que le duc de Luynes qualifie en 1745 de *fameux organiste*.

[2] Voir à l'Appendice la liste de toutes les actrices qui ont pris part aux représentations de 1756.

coup de questions, et l'on eut sujet d'être content des marques de leur bonté.

» La famille royale descendit pour le salut, où M. de Chartres officia. Il y eut un motet fort bien chanté par les pensionnaires et accompagné par l'orgue. Toutes les pensionnaires sortirent de l'église, rangées par classes pour aller au réfectoire.

» Monseigneur le Dauphin et la famille royale allèrent voir le réfectoire, et la Supérieure, par l'ordre de Monseigneur le Dauphin, donna permission aux pensionnaires de parler pendant le souper. Les actrices ce jour-là devoient manger à une table particulière, et Monseigneur le Dauphin voulut que cela s'exécutât et demanda six jours de congé, un pour chacun des membres de la famille royale. »

Ce congé, bien entendu, devait se passer dans l'intérieur de la maison, les élèves n'en sortant jamais pendant tout le cours de leur éducation. On se représente aisément la joie qui dut régner à Saint-Cyr au lendemain de cette fête si glorieuse pour l'Institut. Ce ne fut pourtant pas une joie sans mélange. L'absence de la Reine avait été vivement sentie, et déjà, maîtresses et élèves la faisaient supplier de ne point manquer

à la représentation d'*Athalie* que l'on s'était mis à préparer activement. La Reine qui n'aimait point, comme on sait, la tragédie, ne voulut pas prendre d'engagement. Mais le Dauphin et Mesdames firent savoir qu'ils seraient fort heureux de retourner à Saint-Cyr.

Les registres de dépenses des dames de Saint-Louis nous donnent, pour la représentation d'*Athalie* comme pour celle d'*Esther*, d'intéressants renseignements. Les costumes des actrices coûtèrent près de quinze cents livres ; on dépensa six cents livres pour l'arrangement des décors ; le trône d'Athalie, en bois doré, couvert de velours d'Utrecht cramoisi, fut payé quatre-vingts livres [1] ; on fit venir une couturière de Paris, madame Touillemont, à qui l'on donna une gratification de cent cinquante livres, outre le prix de ses travaux ; on fit également venir de Paris deux coiffeurs, qui reçurent cent vingt-six livres pour quatre journées passées à Saint-Cyr ; M. Clérambault, le maître à chanter, fut logé dans les dépendances du couvent pendant vingt et un jours qu'il employa à instruire les

[1] Nous le retrouverons mentionné en 1792 dans le procès-verbal de la vente publique du mobilier de Saint-Cyr : il sera adjugé, pour dix francs, au citoyen Lenoble.

Demoiselles : il eut pour cela douze cents livres de gratification. Les vingt-deux nuits que son domestique passa à l'auberge furent payées quatre livres huit sous, ce qui donne un curieux échantillon des prix courants de l'époque. On envoya également à l'auberge les gens de Madame l'abbesse de Chelles; d'où nous concluons que l'Abbesse elle-même était venue à Saint-Cyr, et qu'elle assista aux tragédies [1]. Quelque temps après, en remerciement de l'hospitalité qu'elle avait reçue à Saint-Cyr, Madame de Clermont-Gessant envoyait son portrait aux dames de Saint-Louis. Voici en effet ce que nous trouvons parmi les « dépenses manuelles » du mois de mai :

Donné aux hommes qui nous ont apporté le portrait de madame de Chelles........................ 40 livres.

Écoutons maintenant le duc de Luynes :

« La Reine, dit-il, alla samedi 22 de ce mois (mars) à Saint-Cyr ; elle avoit dit assez positivement qu'elle n'iroit point : il ne devoit y avoir que Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine et Mesdames. Toute la maison de Saint-Cyr dési-

[1] Les violons de Chelles accompagnèrent les chœurs d'*Athalie*, comme ceux d'*Esther*.

roit extrêmement être honorée de la présence de la Reine et avoit demandé cette grâce avec instance dans le temps qu'on y joua Esther. La Reine n'arriva qu'à quatre heures ; elle alla sur le champ entendre le salut où M. l'évêque de Chartres officia. Elle monta ensuite dans son petit fauteuil [1] à la salle du théâtre ; elle étoit arrangée comme pour la tragédie d'*Esther* dont j'ai parlé. La représentation d'*Athalie* dura environ deux heures un quart. La pièce est si belle qu'on la voit toujours avec plaisir. On peut dire qu'elle fut très-bien exécutée.... Toutes les pensionnaires savoient leur rôle si parfaitement qu'elles n'eurent nul besoin d'être soufflées... Celle qui fit le grand-prêtre [2] paroît avoir du talent. Celle qui jouoit le petit Joas [3] joua fort bien aussi. La Reine ne rentra que sur les huit heures. Ce voyage empêcha qu'il n'y eut de concert. J'oubliois de marquer que les chœurs de Saint-Cyr furent assez bien exécutés par les voix, mais l'accompagnement étoit trop fort ; les instruments n'étoient point d'accord, et peu de régularité dans l'accompagnement. »

Ce dernier reproche s'adresse aux musiciens

[1] Sorte de chaise à porteurs.
[2] Mademoiselle de Crécy.
[3] Mademoiselle de Cambis.

de Chelles qui n'avaient probablement pas pu assister à toutes les répétitions de la pièce. En somme, les actrices de Saint-Cyr restaient dignes de leur réputation.

Le *Mercure de France*, après avoir rendu compte des représentations de la Comédie-Française, de la Comédie-Italienne et de l'Opéra-Comique, parle de cette représentation d'*Athalie* dans un article intitulé : *Spectacles de Saint-Cyr*. Il ajoute peu de choses au récit du duc de Luynes. Le compositeur, après la pièce, a été présenté à la Reine « qui a paru aussi satisfaite de sa musique que de la manière intéressante et noble dont ces demoiselles ont rendu le chef-d'œuvre de Racine. »



CHAPITRE XV

HORACE WALPOLE
MESDAMES DE PROVENCE ET D'ARTOIS
MARIE-ANTOINETTE A SAINT-CYR

Quelques années s'écoulent pendant lesquelles nous n'avons presque aucun renseignement sur les spectacles donnés à Saint-Cyr. La Reine et les princesses visitent fréquemment la maison; il est probable qu'on joue encore quelquefois la tragédie devant elles, car le théâtre subsiste toujours, mais ce doit être en petit comité, sans aucun retentissement au dehors. Quant aux grandes représentations, comme celles de 1756, dont s'occupe la Cour, dont le *Mercure* et la *Gazette* rendent compte, elles deviennent de plus en plus rares, et à peine pourrons-nous en signaler trois ou quatre encore avec certitude avant 1792, date de la suppression définitive de l'Institut de Saint-Louis.

Mais, si les documents sur le théâtre nous font défaut pour une période de quelques années, nous

savons du moins par de nombreux témoignages que rien n'était changé à Saint-Cyr, que l'éducation y était toujours élégante, distinguée, aristocratique, quoique chrétienne et pieuse, et que les traditions littéraires, qui faisaient la gloire de l'Institut, ne s'étaient nullement affaiblies.

Saint-Cyr et son théâtre étaient connus et cités dans l'Europe entière; déjà, on avait essayé de créer des établissements de ce genre en Pologne, en Allemagne, en Danemarck, en Suède. La seule de ces imitations de Saint-Cyr qui réussit et dura quelque temps, fut une maison fondée à Vienne, en Autriche, sous la direction de mesdemoiselles de Fosières et de l'Enfernat, élèves de Saint-Cyr.

En 1769, Horace Walpole, l'illustre ami de madame du Deffand, visita Saint-Cyr. Cette visite nous est racontée par lui-même dans une lettre que nous allons reproduire et qui nous montre la maison de Saint-Louis, quatre-vingts ans après sa fondation, toujours digne de son origine, toujours semblable à elle-même, et telle enfin que nous l'avons décrite dans les premières pages de ce livre. Les années n'ont apporté que d'imperceptibles changements. L'uniforme a été modifié et quelque peu embelli; mais les réglements éta-

blis par Madame de Maintenon ne s'opposaient pas à ce qu'on suivît d'un peu loin la mode dans les habillements des Demoiselles.

Il est à remarquer que l'on ne fit point jouer la tragédie devant Horace Walpole et que même on ne lui montra pas la salle de spectacle, tandis qu'il visita en détail toutes les autres parties de la maison. C'est que Walpole était étranger, protestant, ami des philosophes, auteur de romans dont l'Eglise interdisait la lecture; c'est, enfin, qu'il avait une réputation des plus mondaines. On ne jugea pas à propos de lui faire passer en revue, sur la scène, tout le charmant personnel de la tragédie. Mais on fit chanter pour lui dans les classes les chœurs d'*Athalie*, et quelques jeunes filles jouèrent sous ses yeux les proverbes de Madame de Maintenon. Cela pouvait lui donner encore une assez agréable idée du talent dramatique des Demoiselles. Voici sa lettre, datée du 17 septembre 1769 et adressée à son ami Georges Montagu :

« J'avais obtenu, dit-il, de l'évêque de Chartres la permission de visiter Saint-Cyr; madame du Deffand, qui ne laisse échapper aucune occasion de m'être agréable, avait écrit à l'Abbesse pour la prier de me faire voir tout ce qu'il y avait de cu-

rieux en cet endroit; la permission de l'évêque portait qu'on devait m'admettre ainsi que M. de Grave et les dames de ma compagnie; je priai l'Abbesse de me rendre cette permission pour la déposer dans mes archives de Strawsberry; elle y consentit volontiers. Toutes les portes s'ouvrirent devant nous; la première chose que je désirais voir était l'appartement de Madame de Maintenon : il se compose, au rez-de-chaussée, de deux petites pièces, d'une bibliothèque et d'une très-petite chambre à coucher, la même dans laquelle le Czar la vit et où elle mourut; on a ôté le lit, et maintenant la chambre est tapissée de mauvais portraits de la famille royale. On ne peut s'empêcher de remarquer la simplicité de l'ameublement et l'extrême propreté qui règne partout[1]. Un grand appartement qui se trouve au-dessus, composé de cinq pièces, et destiné par Louis XIV à Madame de Maintenon, sert maintenant d'infirmerie[2]; il est rempli de lits à rideaux blancs fort

[1] On conserve à la préfecture de Versailles, dans la salle de la bibliothèque des Archives départementales, quatre chaises provenant du mobilier de Madame de Maintenon que décrit ici Walpole. Ces chaises sont cannées et peintes en blanc avec un filet bleu. Il existe encore à l'Ecole militaire, dans l'appartement du Général, quelques meubles, restaurés et entretenus avec soin, qui ont appartenu, dit-on, à la fondatrice de Saint-Cyr.

[2] C'est aujourd'hui l'appartement du général commandant l'Ecole militaire.

propres et orné de tous les passages de l'Ecriture qui pouvaient donner à entendre que la fondatrice était reine. L'heure des vêpres étant venue, on nous conduisit à la chapelle, et je fus placé dans la tribune de Madame de Maintenon; les pensionnaires, dont chaque classe est conduite par une Dame, viennent deux à deux prendre leurs siéges et chantent tout le service. Les jeunes filles, au nombre de deux cent cinquante, sont vêtues de noir, avec de petits tabliers pareils, qui sont, ainsi que leurs corsets, noués avec des rubans bleus, jaunes, verts ou rouges, selon les classes; celles qui sont à leur tête ont, pour marque distinctive, des nœuds de diverses couleurs. Leurs cheveux sont frisés et poudrés. Elles ont pour coiffure une espèce de bonnet rond, avec des fraises blanches et de grandes collerettes; enfin leur costume est très-élégant[1]. Les religieuses sont tout habillées de noir avec des voiles de crêpe pendants, des mouchoirs d'un blanc mat, des bandeaux et des robes à longue queue. La chapelle est simple, mais fort jolie; au milieu du chœur, sous une dalle repose la fondatrice. Madame de

[1] Les papiers de Saint-Cyr nous apprennent que la reine Marie Leckzinska, à l'occasion des représentations de 1756, fit porter aux Demoiselles des manchettes de cour.

Cambis, l'une des religieuses qui sont au nombre d'environ quarante, est belle comme une madone[1]. L'Abbesse n'a qu'une croix d'or, plus grande et plus riche, qui la distingue des autres; son appartement consiste en deux pièces fort petites. Nous vîmes là jusqu'à vingt portraits de Madame de Maintenon. Le portrait en pied au manteau royal, dont je possède une copie, est le plus souvent répété; mais il en est un autre dans lequel on la représente vêtue de noir, avec une grande coiffure en dentelles, un bandeau et une robe traînante; elle est assise dans un fauteuil de velours cramoisi; entre ses genoux se trouve sa nièce, madame de Noailles, encore enfant; dans le lointain on découvre une vue de Saint-Cyr. On nous montra quelques riches reliquaires; ensuite nous fûmes conduits dans les salles de chaque classe. Dans la première on ordonna aux Demoiselles qui jouaient aux échecs de nous chanter les chœurs d'*Athalie;* dans la seconde on leur fit exécuter des menuets et des danses de campagne, tandis qu'une religieuse, un peu moins habile que sainte Cécile, jouait du violon. Dans les autres elles répétèrent les proverbes ou dialogues qu'avait écrits

[1] Elle était actrice en 1756, et jouait dans *Athalie* le rôle de Joas.

pour leur instruction Madame de Maintenon..... De là, nous visitâmes les dortoirs, puis nous fûmes témoins du souper; enfin, on nous mena aux archives[1], où nous vîmes des volumes de lettres de Madame de Maintenon; une des religieuses me donna même un petit morceau de papier avec trois pensées écrites de sa propre main. Nous allâmes aussi à la pharmacie où l'on nous régala de cordiaux..... Notre visite se termina par les jardins qui ont un aspect très-imposant, et où les Demoiselles jouèrent devant nous à mille petits jeux; enfin, nous prîmes congé de Saint-Cyr au bout de quatre heures. Je demandai à l'Abbesse sa bénédiction; elle sourit en disant qu'elle doutait bien que j'y eusse grande confiance. C'est une dame noble [2], âgée, très-fière d'avoir vu Madame de Maintenon[3]. »

Deux ans après la visite d'Horace Walpole, le comte et la comtesse de Provence vinrent à Saint-

[1] On venait de bâtir, pour y renfermer les archives, un joli pavillon tout en pierres, orné d'un fronton et de quatre vases sculptés dont les flammes dirigées du côté de Versailles, ont fait croire longtemps à une intention allégorique qui nous paraît aujourd'hui assez peu vraisemblable. Ce pavillon, respecté par les démolisseurs de 1793, est le seul morceau d'architecture complet et curieux qui subsiste à Saint-Cyr.

[2] Madame du Han de Crèvecœur.

[3] *Lettres d'Horace Walpole, depuis comte d'Orford, à Georges Montagu*, publiées d'après les originaux anglais, par M. Ch. Malo. Paris, 1818.

Cyr à l'occasion de leur mariage. L'usage de montrer Saint-Cyr aux jeunes princesses qui entraient par une alliance dans la famille royale était depuis longtemps établi, et l'on n'y manquait jamais. Les Registres nous fournissent ici encore de curieux renseignements. On chargea un M. Coqueret, musicien peu connu, attaché sans doute à la maison comme organiste ou comme maître à chanter, de composer des airs pour une petite pièce de circonstance, une idylle, dont l'auteur n'est pas nommé. M. Coqueret organisa la mise en scène et monta la pièce. Voici au surplus le texte même des Registres :

Extraordinaire du mois de mai 1771.

Donné à M. Coquerest pour la musique de la petite idille (sic), faite pour Madame la Comtesse de Provence, le temps qu'il a été à la monter et ses voyages . . . . 1,020[1]

A M. Coquerest, pour les dépenses qu'il a faites à l'occasion de la petite idille de Madame la Dauphine et de Madame la Comtesse de Provence, la somme de cent quarante livres. 140

On voit par ce dernier article que la Dauphine, Marie-Antoinette, tout récemment mariée, elle aussi, accompagnait la comtesse de Provence à Saint-Cyr. Nous savons de plus qu'elle arriva en retard, et cela, à vrai dire, ne nous étonne point de la part de cette princesse, qui fut une reine charmante mais bien étourdie.

La *Gazette* qui nous apprend ce détail rend compte de la pièce en ces termes :

« *De Paris, le 10 juin 1771* : Le 1er de ce mois, Monseigneur le comte de Provence et Madame la comtesse de Provence, Monseigneur le comte d'Artois, Madame[1] et Madame Elisabeth se rendirent, vers les six heures du soir, à la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr. La Supérieure[2], à la tête de la Communauté, eut l'honneur de les recevoir à la porte, et de complimenter Madame la comtesse de Provence. Les princes et les princesses se rendirent ensuite à l'église et assistèrent au salut. Madame la Dauphine arriva commme on sortait de l'église. Les Demoiselles qui sont élevées dans cette maison donnèrent une petite fête; elles célébrèrent le mariage de Monseigneur le comte de Provence et de Madame la comtesse de Provence par une idylle mise en action et en musique. Madame la Dauphine, ainsi que les princes et princesses applaudirent beaucoup au zèle et au talent des Demoiselles et donnèrent

[1] Madame Clotilde. Cette princesse s'est appelée Madame tout court jusqu'à l'avénement de Louis XVI. (*Généalogie de la Maison de Bourbon*, par M. L. Dussieux, 2e édition, page 112).

[2] Madame du Han de Crèvecœur, Supérieure pour la quatrième fois.

à toute la maison des témoignages de leur satisfaction. Ils ne partirent qu'après avoir vu souper les Demoiselles [1]. »

Les dépenses faites par la maison de Saint-Louis pour cette réception s'élevèrent à 1160 livres. Deux ans plus tard, en 1773, on dépensa deux fois cette somme pour célébrer le mariage du comte d'Artois, qui épousa une princesse de la maison de Savoie, sœur de la comtesse de Provence. La *Gazette* raconte en détail le voyage de la princesse, depuis la frontière où l'attendait une nombreuse députation jusqu'à Versailles, où le mariage religieux s'accomplit le 16 novembre. Toutes les villes que traversa la comtesse d'Artois rivalisèrent de zèle pour la bien recevoir, et partout on lui offrit la comédie. Saint-Cyr devait clore très-dignement cette série de représentations données en son honneur.

Nous trouvons dans les Registres, à l'extraordinaire de décembre 1773, les dépenses suivantes :

Pour la façon des ajustements des demoiselles qui ont représenté la petite pièce de Madame la Comtesse d'Artois, la somme de six cent trois livres, cinq sols. . , ... 603 l 5 s

[1] *Gazette de France*, année 1771, p. 376.

Donné à M. Coquerest pour la musique de la petite pièce de Madame la Comtesse d'Artois, et le temps qu'il a demeuré ici pour donner des leçons aux demoiselles.	1.054 l	»
Donné aux Menus et aux garçons du Garde-Meuble, à l'occasion de la petite fête de Madame la Comtesse d'Artois.	103	16
Pour l'impression de 1000 exemplaires de la fête de Madame la Comtesse d'Artois, la somme de cent soixante-douze livres.	172	»

Nous avons vainement recherché la pièce imprimée et tirée à 1,000 exemplaires dont il est ici question. Elle ne se trouve pas à la Bibliothèque de Versailles qui contient pourtant la plus grande partie des livres ayant appartenu à Louis XVI, à la Reine et à Mesdames ; elle ne se trouve pas davantage à la Bibliothèque nationale. C'était probablement encore une idylle dialoguée et chantée comme celles qui avaient été composées précédemment dans de semblables occasions. Le nom du compositeur Coqueret permet de douter un peu du mérite de la pièce, au moins pour la partie musicale. D'ailleurs, ces sortes d'ouvrages ne valent généralement que par l'exécution, et nous croyons que la jeunesse des chanteuses, la fraîcheur et la justesse de leurs voix, la parfaite distinction de leurs manières, la beauté de quelques-unes d'entre elles faisaient le principal attrait de ces spectacles.

La *Gazette* nous donne, sur la représentation de 1773, les mêmes détails à peu près que sur celle de 1771. A la fin de la pièce, les deux cent cinquante Demoiselles rangées sur les gradins qui entouraient le théâtre firent entendre, en chœur et en musique, des acclamations réitérées de *Vive le Roi!* Ce chant était une sorte de motet composé autrefois par Lulli sur des paroles de madame de Brinon.

Le spectacle donné en l'honneur de la comtesse d'Artois est le dernier dont il soit fait mention dans les journaux, mémoires et correspondances que nous avons pu consulter.

Quant aux registres des dames de Saint-Louis, ils continueront de nous faire constater d'année en année l'existence du théâtre par les dépenses faites, soit pour l'entretien du matériel, soit pour l'augmentation ou le renouvellement du répertoire. En 1774, par exemple, l'abbé du Gué, auteur d'intermèdes pour la tragédie de *Jephté* recevra une indemnité de cent livres ; en 1778, il sera alloué cent vingt livres à M. Thomelin, organiste de Saint-Cyr, pour les intermèdes de *Jonathas* ; ce qui fait supposer, ce qui prouve même d'une façon certaine, que *Jonathas* et *Jephté* ont été représentés à ces

deux époques. La Cour ou une partie de la Cour a-t-elle assisté à la représentation de ces tragédies ? On ne peut pas l'affirmer ; mais il serait difficile d'en douter. On sait que Madame Elisabeth venait depuis son enfance presque chaque semaine à Saint-Cyr, accompagnée des dames de sa maison ; comment croire que *Jephté* et *Jonathas*, représentés certainement en 1774 et 1778, ne l'aient pas été une fois au moins devant elle ?

La dernière mention qui soit faite du théâtre dans les registres de l'économat, est la suivante :

Pour le raccommodage des plumets de tragédie, 27 l. 16 s.

Cette dépense est du mois de février 1781.

Quelques années plus tard, en 1786, l'Institut de Saint-Louis célébra par de grandes réjouissances qui durèrent trois jours entiers, le centième anniversaire de sa fondation. Une relation imprimée de la fête séculaire de Saint-Cyr nous apprend qu'il y eut, le 7 juillet, un grand discours prononcé dans la chapelle par l'abbé du Serre-Figon, en présence de l'évêque de Chartres, de Madame Elisabeth, de M. d'Ormesson et d'une très-nombreuse assistance. On avait organisé des divertissements de tout genre,

danses, concerts, feux d'artifice, mais point de spectacles. Toutefois, dans un passage de son long et assez éloquent discours, l'abbé du Serre-Figon parle du théâtre, et il le fait en de très-bons termes :

« Comme on a jugé, dit-il, que les exercices dramatiques font partie d'une belle éducation, et peuvent à certains égards être utiles aux Demoiselles, l'on a laissé subsister le théâtre, et l'on n'a pas cru que ces amusements tolérés dans les monastères les plus rigides, dussent être interdits dans cette *Ecole nationale*. »

On remarquera cette expression « d'Ecole nationale » se substituant à « Maison royale. » Cela fait l'effet, même en 1786, d'un anachronisme. « L'esprit de l'institut, » dit encore le même orateur, est un « chef-d'œuvre de philosophie chrétienne. » Il appelle M. d'Ormesson un « magistrat-citoyen. » — C'est déjà le ton du jour ; le langage révolutionnaire a précédé de plusieurs années la Révolution.



CHAPITRE XVI

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA MAISON DE SAINT-LOUIS ET LE DERNIER JOUR DE SON THÉATRE

Louis XVI et Marie-Antoinette, qui avaient appris dès leur jeunesse à aimer Saint-Cyr, lui témoignèrent toujours la plus grande bienveillance. Ils ne cessèrent pas d'enrichir cette maison déjà très-riche ; ils s'intéressèrent beaucoup au sort des Demoiselles, les établissant, leur accordant des charges à la Cour, leur ouvrant les monastères, créant pour elles de nouveaux chapitres de chanoinesses, et augmentant au besoin la dot de 3,000 livres qu'on leur donnait en les congédiant.

« L'œuvre de Louis XIV ne sera parfaite, disait la Reine, que quand on aura pourvu à l'existence de toutes les Demoiselles après leur sortie de Saint-Cyr [1]. »

[1] Lavallée. — *Mémoires de Madame Campan.*

Enfin, c'était par les mains des religieuses de Saint-Cyr que Louis XVI et sa famille faisaient le plus souvent passer leurs aumônes. « Il est de notoriété publique, dit un acte du mois de mai 1793, que feu Capet, sa femme et ses tantes versoient fréquemment d'abondantes aumônes, dont la distribution étoit confiée à la sagesse des citoyennes qui dirigeoient cette maison [1]. »

Nous savons comment les dames de Saint-Louis pratiquaient la charité ; elles faisaient en moyenne chaque année près de quinze mille livres d'aumônes qu'elles répandaient dans tous les villages où s'exerçaient leurs droits seigneuriaux ; elles subventionnaient les écoles, entretenaient les églises, visitaient et secouraient les malades, et occupaient sur les terres de la Communauté un grand nombre d'ouvriers indigents. Les Registres mentionnent chaque mois des dépenses comme celles-ci :

Donné aux gens qui sont venus aider les jardiniers, 60 livres.

Aux pauvres femmes qui ont cueilli des coquelicots pour l'apothicairerie, 22 livres.

Aux femmes de peine qui ont aidé les sœurs converses pendant le carême, 200 livres... etc.

[1] Archives de la préfecture de Versailles.

La maison faisait vivre ainsi près de sept cents personnes attachées à des emplois subalternes. Les pauvres du village recevaient à eux seuls mille livres de pain par semaine.

Lorsque la Révolution éclata, les habitants de Saint-Cyr montrèrent le plus grand empressement à envahir et à piller cette maison bienfaisante qui les nourrissait depuis tant d'années, et dont la suppression devait les plonger pour longtemps dans la plus cruelle misère.

Nous savons peu de chose des relations de Saint-Cyr avec la Cour durant cette dernière période. Les précieux mémoires qui nous ont tant servi pour les règnes précédents, s'arrêtent à 1758, sans être ni remplacés ni continués par d'autres documents du même genre. La correspondance du comte Mercy-Argenteau, publiée récemment, est pleine, il est vrai, de détails intéressants sur Louis XVI et sa cour, mais tous les menus faits de la vie publique et privée du Roi et de la Reine, les visites, les promenades, les réceptions, n'y sont pas relatés aussi exactement qu'ils l'eussent été par un Luynes ou par un Dangeau. Le *Journal des Chasses*, rédigé par Louis XVI lui-même, ne parle pas de Saint-Cyr.

Cependant, M. le duc de Noailles et M. Théophile Lavallée citent une visite solennelle de toute la famille royale à Saint-Cyr, en 1779. Les Demoiselles chantèrent en chœur le fameux motet de Lulli et de madame de Brinon :

Grand Dieu, sauvez le Roi!
Grand Dieu, vengez le Roi!
Vive le Roi!

Qu'à jamais glorieux
Louis victorieux
Voye ses ennemis
Toujours soumis.

Grand Dieu, sauvez le Roi!
Grand Dieu, vengez le Roi
Vive le Roi!

Ce motet est resté le chant traditionnel de la maison pendant un siècle. On a dit, et les dames de Saint-Louis ont cru toujours que le compositeur Haendel l'ayant entendu dans une visite qu'il fit à Saint-Cyr, en 1721, le copia pour le roi d'Angleterre Georges Ier, et en fit le *God save the king*, sans rien changer à l'air, ni même aux paroles qui furent littéralement traduites. Les livres de musique de Saint-Cyr, ceux du moins qui se trouvent à la bibliothèque de

Versailles ne renferment pas le chant de Lulli et de madame de Brinon ; la vérification est donc impossible.

Nous ne savons rien de plus sur cette dernière visite royale que ce qu'en ont dit MM. de Noailles et Lavallée. Les registres de dépenses des dames de Saint-Louis sont muets cette fois ; le *Mercure* et la *Gazette* ne donnent aucun détail.

En 1786, Madame Elisabeth assistait seule, comme nous l'avons dit, aux fêtes du centenaire de Saint-Cyr. Elle continua de venir causer, lire et prier avec ses « bonnes amies », tant que les circonstances le lui permirent. Mais après les journées d'octobre, ses visites devinrent forcément plus rares. Elle avait accompagné à Paris la famille royale; elle ne pouvait plus sortir librement des Tuileries ; tous ses mouvements étaient épiés, elle se savait « suspecte », et elle craignait en allant à Saint-Cyr de compromettre par sa présence cette chère maison qu'elle appelait son berceau.

« Je n'ose, écrivait-elle, aller à Saint-Cyr ; le village est si mauvais pour ces Dames, que le lendemain on feroit une descente chez elles, en disant que j'ai apporté une contre-révolution. »

Elle y alla pourtant le 25 octobre ; du moins, la veille de ce jour, elle annonçait sa visite en ces termes : « Nous allons demain H... et moi à Saint-Cyr, nous nourrir un peu de cette viande céleste qui fait tant de bien [1]. » Elle y alla encore le 10 décembre suivant. Puis de longs mois s'écoulèrent avant qu'elle pût y retourner. « Si je le peux, écrivait-elle le 7 mars 1792, j'irai après-demain à Saint-Cyr. Il y a un an que je n'ai *osé.* » Cette fois ce devait être sa dernière visite ; on en eut le pressentiment à Saint-Cyr. Elle fut reçue au milieu des sanglots de toute la maison, et quand elle partit, les Dames et les Demoiselles lui firent des adieux déchirants.

La Révolution était déjà presque accomplie, et des symptômes chaque jour plus graves annonçaient la catastrophe finale. Les dames de Saint-Louis avaient pu suivre dans la *Gazette de France* [2] toute remplie de discours et de décrets révolutionnaires, la marche rapide et effrayante des événements.

[1] *Eloge historique de Madame Elisabeth de France, suivi de plusieurs lettres de cette princesse,* par Antoine Ferrand, ancien magistrat. Nouvelle édition, Paris, Le Clère, 1861, page 175.

[2] Nous trouvons, chaque année, dans les Registres, cette dépense : « Pour l'abonnement de la *Gazette*, 15 livres. »

Ces nobles cœurs si dévoués à la monarchie devaient cruellement gémir et souffrir chaque fois qu'une concession nouvelle était arrachée au pouvoir royal, chaque fois qu'une nouvelle humiliation était infligée à l'héritier de Louis XIV.

Mais bientôt elles eurent à s'occuper d'elles-mêmes et à pleurer sur leur propre sort. Le décret du 14 avril 1790 qui donnait aux directoires de départements l'administration des biens du clergé exceptait de cette mesure les maisons d'éducation publique. Saint-Cyr conserva donc quelque temps encore ses biens immobiliers; quant aux revenus qui lui étaient dus par le Trésor, on cessa dès ce moment de les lui payer. En outre, aux termes de la loi du 20 mars, la maison fut soumise à l'inventaire.

Cet inventaire, dont le procès-verbal existe aux Archives du département de Seine-et-Oise dura huit jours entiers. Il fut fait par les administrateurs du district avec une certaine convenance. Il paraît que l'attitude très-digne et très-fière des dames de Saint-Louis imposait le respect à ces révolutionnaires encore novices. Madame d'Ormenans, femme d'un rare mérite, était alors Supérieure; madame de Crécy, l'une des actrices d'*Esther* en 1756, était maîtresse générale

des classes, et madame du Ligondès, dépositaire.

On trouvera dans l'appendice de ce volume l'article de l'inventaire relatif au théâtre. Nous l'avons en partie reproduit déjà dans le récit que nous avons fait des diverses représentations d'*Esther* et d'*Athalie*. Ce document est un des plus précieux qui nous aient été communiqués sur Saint-Cyr.

Cependant cette longue et humiliante formalité de l'inventaire n'avait donné encore aux dames de Saint-Louis qu'un faible avant-goût des vexations de toutes sortes qui leur étaient réservées. Elles ne se laissèrent point surprendre ; et les épreuves en s'accumulant sur elles ne firent qu'augmenter leur résignation et fortifier leur courage.

Vers ce temps là, elles reçurent une visite bien inattendue et qui, en d'autres circonstances eût été certainement l'occasion d'une fête. La duchesse d'Orléans, accompagnée du chevalier de Boufflers, vint à Saint-Cyr au mois de mars 1791. Une lettre du Chevalier à la duchesse de Biron nous fait connaître les différents incidents de cette visite. La Princesse et les personnes qui l'accompagnaient furent reçues avec empresse-

ment, mais sans aucune démonstration de joie. On les conduisit selon l'usage à l'église, à la bibliothèque, aux classes, aux archives. M. de Boufflers retrouva Saint-Cyr tel qu'il l'avait vu déjà quarante-sept ans auparavant. « Si Madame de Maintenon ressuscitoit, dit-il, elle ne verroit que les visages de changés; mais pour peu qu'elle sortît de l'enceinte de cette maison, et que son vieux carrosse et ses vieux chevaux fussent aussi ressuscités, qu'ils la menassent à Versailles, elle ne trouveroit plus Louis XIV ni rien qui lui ressemble !... Il est impossible, ajoute-t-il, que l'attendrissement, l'édification et le respect ne s'emparent point de tout ce qui entre dans ce saint lieu. Les pensionnaires n'y sont point des pensionnaires, et les religieuses n'y sont point des religieuses ; les unes sont des filles bien élevées et les autres sont des femmes raisonnables. Les pauvres enfants ont fait devant nous leurs touchants exercices dans un ordre, une décence, une régularité qui me faisoient penser à la fois à la pureté angélique et à la discipline prussienne... » Le Chevalier décrit ensuite les évolutions que faisaient les jeunes filles pour entrer et se ranger dans l'église : « La supérieure générale étoit dans

une stalle du chœur avec un petit marteau à la main au bruit duquel elle faisoit exécuter différents commandements, tels que s'arrêter, doubler les files, les tripler, s'arrêter encore, se mettre à genoux, se prosterner, se relever, et entonner ensuite toutes à la fois un *Domine salvum fac Regem* en parties différentes, mais avec des accents si justes, si touchants, si pénétrants, que sur le champ les larmes sont venues à tous les yeux; et ceux de mon excellente duchesse en auroient été si peu exempts, que je suis sûr qu'en ce moment ils ne sont pas absolument secs.

» Ces pauvres enfants ignorent le sort qui paroît les attendre; mais les religieuses le savent très-bien et le leur cachent; on voit la gaieté qui n'ose point tout-à-fait éclater, mais qui se peint toujours sur les jeunes visages des unes, et je ne sais quelle mélancolie et quelle préoccupation que les autres essayent en vain de déguiser à leurs pupilles. Ces religieuses ont toutes été élevées dans la maison; elles y ont appris tout ce qu'il faut savoir, et le monde n'est étranger qu'à leurs cœurs, en sorte qu'elles prévoient les événements aussi bien qu'on peut le faire dans la société la plus éclairée, et dans ce mo-

ment, c'est ce qui redouble leur peine... [1]. »

Cependant la Révolution continuait son œuvre et menaçait chaque jour davantage l'existence de la maison de Saint-Louis. Les couvents de femmes de tout ordre avaient été successivement fermés, et Saint-Cyr n'avait dû jusqu'ici son salut qu'à des mesures d'exception qui ne pouvaient plus être bien longtemps observées. Le 8 août 1792, Louis XVI signait encore le brevet d'admission à Saint-Cyr d'une jeune fille, la dernière qui y soit entrée, mademoiselle de Montespin. Deux jours plus tard, le trône s'écroulait. Le 16 août un décret de l'Assemblée législative ordonnait le renvoi dans leurs familles de toutes les pensionnaires de la maison de Saint-Louis. On profita d'une ambiguïté de termes qui pouvait rendre douteuse l'interprétation de la loi, pour réclamer, parlementer, gagner du temps, et l'on parvint, en effet, à prolonger encore pendant sept mois l'existence de l'institut. Mais ce ne fut plus qu'une lente et cruelle agonie ; les persécutions administratives devinrent intolérables ; on multiplia les visites domiciliaires, les confiscations, les spoliations ; les archives furent enlevées

[1] Lettre publiée par M. le duc de Noailles dans l'Histoire de Madame de Maintenon.

et en partie dispersées ; les volumes qui renfermaient les titres des Demoiselles et qui représentaient un trésor nobiliaire incomparable furent livrés aux flammes.

Le 15 novembre 1792, une dame de Saint-Louis, Madame de Cockborne mourait, brisée d'émotion et de douleur. Dans le délire de ses derniers moments, elle chantait ce passage des chœurs d'*Esther* où les Israélites gémissent sur les malheurs de leur patrie :

Déplorable Sion qu'as-tu fait de ta gloire !...

Ce fut la dernière religieuse enterrée dans la maison. Le lendemain les registres mortuaires des dames de Saint-Louis furent enlevés et transportés à la municipalité. Quelques mois plus tard, le cimetière même fut détruit, les sépultures violées, et le marbre des tombeaux vendu aux enchères publiques.

Les procès-verbaux de l'inventaire et des ventes de 1793 nous apprennent que le théâtre de Saint-Cyr était resté debout jusqu'aux derniers jours de l'institut, et nous le montrent disparaissant lui-même dans le naufrage général. L'acte de vente, dressé sans aucun ordre, mentionne pêle-mêle les meubles, les objets d'art, la batterie de

cuisine, les ornements religieux, les matériaux provenant des démolitions. Nous avons eu quelque peine à retrouver au milieu de ces épaves les charmants décors peints par Bérain, le palais d'Assuérus, les jardins d'Esther, l'appartement du Grand-Prêtre, que des brocanteurs de Versailles achetèrent à vil prix. Les bois composant le théâtre « et les toiles qui en dépendent » furent adjugés moyennant 1604 livres au citoyen Danjou ; le citoyen Gaud paya 210 livres les « gradins de la salle de comédie ; » le citoyen Lenoble acheta « un petit thrône (le trône d'Athalie) en bois doré couvert de velours d'Utrecht, » et « un autre siége de théâtre couvert en papier ; » il eut le tout pour 14 livres 2 sols. Un grand nombre de décorations non décrites dans l'inventaire, coulisses, rideaux, toiles plafonnées, toiles dormantes, s'en allèrent en diverses mains ; le citoyen Massé en eut une partie, et le reste, vendu 20 livres, fut emporté par le citoyen Grisepoire.

FIN

APPENDICE

I

LE RÉPERTOIRE

LES TRAGÉDIES DE LA MAISON

Esther, de Racine. Trois actes, avec prologue et chœurs (1689).

Athalie, de Racine. Cinq actes, avec chœurs (1691).

Jephté, de Boyer. Trois actes, avec chœurs (1692).

Judith, de Boyer. Cinq actes, avec chœurs (1695).

Judith, autre tragédie, de l'abbé Poncy de Neuville, représentée plusieurs fois à Saint-Cyr en 1726, et qui n'est pas imprimée.

Jonathas, de Duché. Trois actes, avec chœurs. Imprimé en 1700.

Absalon, du même. Cinq actes (1702).

Débora, du même. Cinq actes (1706). Les vers suivants méritent d'être cités :

Allez et publiez qu'aujourd'hui, dans Béthel,
J'ordonne qu'on observe un jeûne solennel.
A peine le soleil commence sa carrière ;
Que ce jour soit un jour de douleur, de prière ;
Mais, par de vrais regrets, par de sincères pleurs,
Que les fils de Jacob préviennent leurs malheurs ;
D'un repentir forcé le Tout-Puissant s'irrite :
On ne le trompe point par un zèle hypocrite.
Qu'ils quittent leur orgueil et non leurs ornements ;
Qu'ils déchirent leurs cœurs et non leurs vêtements.

Un exemplaire manuscrit de cette tragédie est conservé aux Archives de la préfecture de Versailles, il porte l'*ex libris* des dames de Saint-Louis.

Gabinie, de l'abbé Brueys (1699).

Joseph, de l'abbé Genest (1706). Un seul rôle de femme, Azaneth.

Saül, de l'abbé Nadol (1705).

Euloge, ou le danger des richesses. Tragi-comédie, du P. du Cerceau (1725).

Thémistocle, du P. Follard (1728).

Mérope, de Voltaire (1743). Il est intéressant de remarquer que le nom de Voltaire n'effrayait pas les religieuses de Saint-Cyr. Le *Siècle de Louis XIV*, l'*Histoire de Charles XII*, la *Henriade*, faisaient partie de la bibliothèque des grandes classes.

Zelmire, de M. de Belloy. Tragédie imitée de

Métastase, donnée au Théâtre-Français avec un très-grand succès, le 6 juin 1762.

Le Siége de Calais, du même (1765). Sujet national traité pour la première fois. La maison de Saint-Cyr possédait plusieurs exemplaires de cette tragédie.

Outre ces tragédies, on jouait encore à Saint-Cyr des *Proverbes dramatiques* et des *Parodies;* ces ouvrages figurent au catalogue de la bibliothèque de Saint-Cyr, mais aucun exemplaire n'en a été conservé.

FRAGMENTS D'OPÉRAS ET SCÈNES LYRIQUES

1° Fragments de *Persée, Phaëton, Roland, Armide, Cadmus, Alceste, Atys, Bellérophon.* opéras de Quinault.

2° *Le Temple de la Paix*, de Quinault, arrangé par Clérambault.

3° *L'Opéra de Sceaux*, arrangé également par Clérambault.

4° *L'Idylle de Madame de Maintenon* (musique de Matheau).

5° *L'Idylle de la Vertu* (musique de Clérambault).

6° *L'Idylle de Saint-Cyr* (musique du même, poème de Roy). Cette pièce est la seule qui se puisse lire. Nous la reproduisons ici pour donner une idée du genre).

7° *Divertissements* en vers et en musique pour la comtesse de Provence et la comtesse d'Artois (en 1771 et 1773).

L'IDYLLE DE SAINT-CYR [1]

SCÈNE PREMIÈRE

AGLAÉ

Ce spectacle pompeux qu'un songe m'a tracé,
M'occupe, me plaît, m'inquiète ;
Les plaisirs que permet cette sainte retraite,
Les devoirs assidus ne l'ont point effacé.

SCÈNE DEUXIÈME

EUPHRASIE, AGLAÉ

EUPHRASIE

Je vous vois rêveuse et distraite,
Je craignois presque d'approcher.

AGLAÉ

Nous nous sommes promis une amitié parfaite,
Et c'est vous que mon cœur choisit pour s'épancher.

EUPHRASIE

J'aime à voir qu'à mes sœurs votre choix me préfère

AGLAÉ

La sagesse, chez vous, a devancé les ans,

[1] Voir chapitre XIII. pages 161 et suivantes.

Et vous pourriez m'aider à percer un mystère ;
Car c'en est un sans doute, une erreur de mes sens,
Une illusion passagère
Me pourroit-elle être aussi chère ?
La nuit et le sommeil me versoient leurs pavots,
Mon âme respiroit cet innocent repos
Que nous prépare un jour passé dans la prière ;
De subites splendeurs ont ouvert ma paupière,
Du côté du midi se lève dans les cieux,
Se fixe une étoile nouvelle ;
Sa lumière éclatante attire tous les yeux ;
Tous les astres se sont abaissés devant elle.
Le soleil même, au lieu de l'éclipser,
Ainsi qu'à son retour il efface l'aurore,
Se plaisoit à lui dispenser
Ses rayons les plus chers pour l'embellir encore.

EUPHRASIE

Votre récit fait couler dans mon cœur
Avec l'étonnement une douceur secrète.

AGLAÉ

Mais qu'en augurez-vous ?

EUPHRASIE

Des secrets du Seigneur,
Foible mortelle, hélas ! puis-je être l'interprète ?

AGLAÉ

Sous le voile d'un songe, autrefois l'Eternel,
Des grands événements enveloppoit l'histoire
C'est ainsi qu'à Joseph il annonça la gloire
Et l'espérance d'Israël.

EUPHRASIE

Il fuit l'œil curieux et la bouche profane,
Mais souvent de l'enfance il anime l'organe.
La nuit changée en jour, le ciel paré de fleurs,
L'astre qui règne sur eux,
Qui, de la Toute-Puissance
Est le trône lumineux,
Cette étoile ajoutée à la magnificence
De ce palais radieux,
Tout semble présager quelque douce influence
Que la terre attend des cieux.

AGLAÉ

Sans doute, et le Très-Haut lui-même vous inspire.
A-t-il jamais sur cet empire
Versé plus de faveurs que dans ces derniers tems ?
C'est peu de nos exploits rapides et constans
(A plus d'un règne ils auroient pu suffire :)
Ce jeune conquérant, au moment qu'on l'admire,
Il mouroit ; de ses jours la trame se déchire ;
L'art, pour la renouer, prend des soins impuissans ;
Il falloit un miracle aux peuples gémissans,
Dieu l'accorde ; LOUIS respire.
S'il reste d'autres vœux à faire encor pour lui,
Le Ciel à les remplir se prépare aujourd'hui.

CHŒURS, *derrière la scène.*

O jour heureux ! ô jour de mémoire immortelle
Venez, venez, troupe fidelle,
Portiques sacrés, ouvrez-vous.

AGLAÉ

Ces transports, ces concerts si doux

Nous annoncent-ils notre Reine?
Sa présence est toujours une fête pour nous.

SCÈNE TROISIÈME

AGLAÉ, EUPHRASIE, MÉLANIE, EUDOXE

MÉLANIE

C'est un nouveau triomphe, et ce jour nous amène
Un autre objet d'amour, un trésor précieux,
Dont le Tage enrichit la Seine;
Et cet asile est l'humble scène
Qui, pour tout appareil, lui présente nos vœux.

AGLAÉ

De ton peuple, grand Dieu, tu couronnes le zèle;
Le fils d'un roi, selon ton cœur
L'espoir du nom françois, l'appui de sa grandeur
A donc reçu de ta main paternelle
La vertu sous les traits d'une jeune mortelle?

EUPHRASIE

Oui, c'est vous qu'annonçoit un songe si flatteur,
Nœuds qu'a formés le sang, nœuds que le ciel resserre,
Source éternelle du bonheur
Des deux plus grands rois de la terre.

AGLAÉ

De la France et du siècle, Elle sera l'honneur.

MÉLANIE

Les fleuves et les mers ont vu sur leurs rivages
Tous les peuples voler au-devant de ses pas;

Elle-même nous tend les bras
Elle vient au-devant de nos tendres hommages.

AGLAÉ

Ah ! puisse-t-elle y trouver quelque appas !

EUDOXE

A ses regards serions-nous étrangères ?
Le trône qui fut son berceau
Est scellé du sang de nos pères ;
Et, des François et des Ibères,
Les lauriers de Philippe ont couvert le tombeau.

EUPHRASIE

N'est-ce pas le dernier et le plus mémorable
De ses augustes aïeux,
Dont la main triomphante a consacré ces lieux,
Et de tous nos devoirs tracé l'ordre immuable ?
Pour vous, famille innombrable,
D'un père il avoit les yeux ;
C'est, aux yeux de sa fille, un titre favorable.
Une troupe nouvelle arrive en ce séjour,
Ce jardin, dont nos mains ont hâté la culture,
Prête à mes sœurs l'innocente parure
Que leur permet un si beau jour.

SCÈNE QUATRIÈME

AGLAÉ, EUPHRASIE, MÉLANIE, EUDOXE, SIDONIE, LES CHŒURS

CHŒURS

Goûtez, princesse adorable,
Goûtez les transports de nos cœurs.

EUDOXE et SIDONIE, *chantent.*

A vos pieds nous semons des fleurs,
Leurs naissantes couleurs
Rendent votre printemps et sa candeur aimable.

CHŒURS

Goûtez, etc.

SIDONIE, *en présentant une couronne de lys et de grenades, qui a servi au tabernacle.*

Ces fleurs, de l'Arche sainte ont formé la couronne,
Ornement consacré par l'Epoux immortel ;
Ce tribut de la terre a monté sur l'Autel,
Où des anges tremblants la troupe l'environne,
Où lui-même à l'Epouse il s'unit et se donne.

ALGAÉ

Elle a prêté l'oreille à nos tendres accents,
Nous n'avons point signalé notre zèle
Par un profane encens.
Retournons dans le temple offrir des vœux pour Elle.

CHŒURS

Ciel, ô Ciel ! sur ses jours versez tous vos bienfaits !

EUDOXE, *chante.*

Que le Père et l'Époux la couvrent de leur gloire !

EUDOXE ET SIDONIE, *chantent.*

Que le plus tendre amour prévienne ses souhaits !

EUDOXE, *chante.*

Qu'elle dorme au sein de la paix!

SIDONIE, *chante.*

Qu'elle s'éveille au bruit de la victoire!

CHŒURS

Ciel, ô Ciel! sur ses jours versez tous vos bienfaits!

EUDOXE, *chante.*

Qu'une postérité nombreuse et florissante
Des deux peuples unis puisse remplir l'attente!

SIDONIE, *chante.*

Eternisez un sang si glorieux,
Dont vous avez placé la source dans les cieux.

CHŒURS.

Tous nos momens sont pour vous des hommages
Grand Dieu, répondez à nos voix,
Triomphez, souverain des rois.
Dans vos plus brillantes images.



II

L'INVENTAIRE DU THÉATRE

Le présent registre, composé de deux feuillets cotte X et paraphé au bas de chacune des pages, apprès recensement fait des objets y détaillés, a été arrettée par nous, commissaire du district de Versailles, le vingt un juillet mille sept cent quatre vingt dix.

E. Venard. Coupin.
De Plane.

INVENTAIRE DU THÉATRE

4 Rideaux, y compris celui de l'avant-scène.
20 Coulisses avec les toiles plafonnées.
Le jardin d'Esther, toile dormante.
Les coulisses de l'avant-scène, dormantes.
Le trosne d'Assuérus.
Le trosne de Joas et les gradins.
Le fauteuil d'Athalie en velours d'Utrecht.

1 armoire à 2 battans.

1 bureau à 8 guichets.

1 bureau à 2 guichets.

3 gradins de bois blanc.

4 bancs de bois de chêne.

48 chaises communes.

1 grande échelle double.

1 corbeille pour les cordages.

USTENCILLES

195 plaques de fer blanc.

13 ditto plus petites.

35 biscuits de fer blanc.

Piques, sabres, etc., pour la tragédie d'Hester et d'Athalie en bois et fer blanc, que l'on ne remplace qu'à l'extrémité.

3 enveloppes de toile rousse.

L'épée d'Abner.

Le sceptre de Joas, en bois doré.

PIERRES BRILLANTES A L'USAGE DES CLASSES

M^{sse} GÉNÉRALE

75 pierres blanches.

1 ditto en rozette.

CLASSE BLEUE

300 pierres blanches.

103 ditto, plus petites de couleurs.

114 ditto à 2.

21 ditto plus petites.

6 grosses agraffes.

34 ditto moyennes.

37 ditto petites.

Petites figurées pour coeffer.

Coliers et autres ajustemens sur lesquels tiennent d'autres pierres à demeure.

CLASSE JAUNE

318 pierres.

9 agraffes.

3 rosettes.

CLASSE VERTE

128 pierres.

24 ditto à 2.

5 ditto en rosette.

CLASSE ROUGE

122 pierres.

Pectoral du grand prêtre.
Thiare du grand prêtre.
Thiare de Mathan.
Revetues de pierres de toutes couleurs.



III

PROLOGUE D'ESTHER

Par Racine le fils (1756) [1]

La Piété...... Mlles DE CHATENAY DE LANTY.
L'Innocence.... DE MONCHAMP.
La Paix....... DE MACHAULT.

LA PIÉTÉ

Nous voici toutes deux. — L'Innocence et la Paix
Dans cet asile saint ne se quittent jamais.

LA PAIX

O du Ciel adorable fille !
Piété, tendre sœur, c'est donc vous que nos yeux...

LA PIÉTÉ

C'est moi-même qui, dans ces lieux,
Du roi qui vous protége amène la famille,
Vous l'allez voir paroître, elle suivoit mes pas.

L'INNOCENCE

Cet excès de bonté ne nous étonne pas ;
Nous avons vu le Roi lui-même,
Oui, ce grand Roi jusqu'à nous s'abaisser ;
Aux jeux où je préside il daigna s'amuser,
Sans doute comme lui sa famille nous aime;

[1] *Mémoires du duc de Luynes ;* XIV, 286.

LA PIÉTÉ

C'est pour vous le prouver qu'elle veut en ce jour
Que d'un spectacle saint digne de ce séjour,
Vous lui fassiez goûter les charmes.
Esther a parmi vous souvent versé des larmes,
Qu'elle en répande encor ; qu'à son affliction
Votre aimable jeunesse unisse ses alarmes,
Rassemblez promptement vos filles de Sion.

LA PAIX

Qu'entends-je ! quoi ! devant une assemblée auguste
Des enfants oseroient... Ah ! quels pauvres acteurs !
Quels redoutables spectateurs !
Approuvez nos refus, la cause en est trop juste ;
Et quand vous proposez cette témérité,
Vous qui devriez la défendre,
Etes-vous notre sœur, et cette sœur si tendre,
La charitable Piété ?

LA PIÉTÉ

Je la suis, et c'est moi qui vous rends favorables
Ces spectateurs si redoutables ;
Je règne dans leurs cœurs.

L'INNOCENCE

Nous ne répliquons pas,
Vous serez satisfaite. Esther obéissante
Va paroître. Déjà je' l'aperçois. — Hélas !
Devant Assuérus elle étoit moins tremblante !
A quel nouveau péril vous l'exposez encor !

LA PIÉTÉ

Je lui réponds du sceptre d'or.

IV

LISTE DES ACTRICES D'ESTHER ET D'ATHALIE EN 1756.

ESTHER

ASSUÉRUS, roi de Perse............ Mlles de CRÉCY.
ESTHER, reine de Perse........... de LA SALLE.
MARDOCHÉE, oncle d'Esther....... du MOUTIER.
AMAN, favori d'Assuérus........... d'ESCAQUELONDE.
ZARÈS, femme d'Aman............ de MAILLÉ CARMAN.
HYDASPE, officier du palais d'Assuérus...................... de CHABRIGNAC.
ASAPH, autre officier d'Assuérus.... CHARPIN.
ELISE, confidente d'Esther......... de BEAULIEU.
THAMAR, israélite de la suite d'Esther du HAN DE CRÈVECŒUR.

GARDES DU ROI ASSUÉRUS. Mlles de BAYANCOURT.
de BAUDOIN.
de SINÉTY.
de LA TOUCHE.
de CHOURSE.
d'ANDÉCHY.

CHŒUR DES JEUNES FILLES ISRAÉLITES :

Mlles de FOSIÈRES.
de CHAUMONT.
de VALLIER.

Mlles de LA CROIX d'ORANGIS.
de CARVOISIN.
de MAILLÉ-BRÉZÉ.

d'Eyri.
de Saillan.
Brécour d'Andéchy.
d'Oradour.
d'Airon.
de Vassimont.
de Jousbert.
de Cambis.
de Montchamp.
du Deschaux.
de la Tour.
de Crécy de Vincelles.
de Fontenelle.
de Braux d'Anglure.
de la Lande d'Entremont.
d'Andrieux.
de Bosredon.
de Machault.

CELLES QUI FONT DES RÉCITS

Déplorable Sion	M[lles] de Crécy de Vincelles.
Pleurons et gémissons.....	de Beaulieu.
Hélas ! si jeune encore.....	de la Lande d'Entremont.
Dieu, notre Dieu ! (duo).	de Vallier. de la Croix.
Un moment a changé.....	du Deschaux.
O douce paix............	de Crécy de Vincelles.
Que le peuple est heureux ..	de Beaulieu.
J'ai vu l'impie.	de Foubert.
Dieu descend	de la Lande d'Entremont.

DERNIER CHANT [1]

Dieu qui consacrez notre enfance
A prier pour nos souverains,
Recevez l'encens de nos mains,
Versez vos dons les plus chers sur la France.

[1] Les paroles sont de M. Roy et la musique de Clérembaut. (*Note du duc de Luynes.*)

ATHALIE

JOAS, roi de Juda........	Mlles de CAMBIS.
ATHALIE, veuve de Joram.	d'ESCAQUELONDE.
JOAD, grand-prêtre.......	de CRÉCY.
JOSABETH, tante de Joas..	de LA SALLE.
ZACHARIE, fils de Joab....	de LA LANDE d'ENTREMONT.
SALOMITH, sœur de Zacharie..............	de BEAULIEU.
ABNER................	de CARMAN.
AZARIAS..............	d'ANDÉCHY.
ISMAEL...............	de CAPVILLE.
AUTRES CHEFS DES PRÊTRES ET DES LÉVITES	de LA TOUCHE. de SURHIN. de BAYANCOURT.
NATHAN, sacrificateur de Baal................	du MOUTIER.
NABAL, confident de Nathan..............	de CHABRIGNAC.
AGAR................	de LA TOUR.
TROUPES DE PRÊTRES ET DE LÉVITES.	Mlles de BOISBASSET. de HITRY. de PERDREAUVILLE. de SINÉTY. de LA TOUR-FONDUE. de MÉZIÈRES.
SUITE D'ATHALIE.	Mlles d'ESTHÉRAZY. de CHOURSE. de MÉRINVILLE. de CHAUMONT. d'AROT. de l'EGRET.

CELLES QUI CHANTENT EN PARTICULIER

O mont de Sinaï.........	Mlles de Jousbert.
Il venoit révéler...	du Deschaux.
Vous qui me connoissez...	de Charpin.
O bien heureux mille fois..	de Crécy de Vincelles.
O palais de David.......	de Beaulieu.
Qu'ils pleurent, ô mon Dieu..............	de Beaulieu.
De tous ces vains plaisirs..	de la Vie.
Ils boiront dans la coupe (duo)..............	de la Vie. de Vallier.
Sion ne sera plus.........	de Jousbert.
Dieu protége Sion.......	de Crécy de Vincelles.
Triste reste de nos rois	de Beaulieu.
D'un père et d'un aïeul...	du Deschaux.



LISTE
DES DEMOISELLES SORTIES DE SAINT-CYR DE 1699 A 1791 INCLUSIVEMENT.

Cette liste a été dressée à l'aide des contrats de rente des Demoiselles, dont les ampliations sont conservées aux Archives de la préfecture de Versailles. Malheureusement, les liasses qui les renferment ne sont pas tout-à-fait complètes. Il est arrivé, plus d'une fois, que des familles, après avoir égaré leurs titres, en ont réclamé la copie. On trouve, de loin en loin, une note indiquant que l'ampliation a été retirée ; mais l'archiviste de Saint-Cyr n'a pas toujours pris cette précaution, car, parmi les quittances signées des Demoiselles ou de leurs procureurs, et qui correspondent exactement, pour les noms et les dates, aux ampliations des contrats, plusieurs sont isolées, les titres qui les accompagnaient ayant disparu.

Chacun des millésimes sous lesquels sont inscrits les noms des Demoiselles, représente l'année où les contrats de rente leur ont été délivrés. C'est presque toujours l'année même de leur sortie. Mais il a pu se produire, exceptionnellement, des retards dans la remise des contrats. Cela est visible, par

exemple, pour l'année 1766, où plus de cent jeunes filles furent dotées. Un certain nombre d'entre elles avaient quitté la maison depuis quatre ou cinq ans ; l'une même, Mlle de Lafite, avait eu le temps de se marier et de devenir veuve.

M. Lavallée a publié, d'après des documents qu'il a lui-même reconnus fautifs et incomplets, un état des Demoiselles entrées à Saint-Cyr; il n'a pu donner ni les prénoms, ni l'orthographe, même approximative, des noms de famille. La liste que nous publions, malgré quelques lacunes inévitables, offrira des renseignements généalogiques et biographiques bien plus certains.

Nous nous sommes efforcé de respecter, et, au besoin, de rétablir l'orthographe des noms, autrefois si variable. Les quittances signées des Demoiselles n'ont pas toujours été pour nous un moyen de contrôle suffisant. Car nous avons observé plus d'une fois que deux signatures d'une même personne ne s'accordaient pas entre elles. Nous recourions alors au *Dictionnaire de la Noblesse*, de La Chesnaye des Bois.

Enfin, nous avons relevé, chemin faisant, tous les renseignements que pouvaient nous fournir les dossiers des Demoiselles, tels que mariages, prises de voile ou décès.

LISTE DES DEMOISELLES SORTIES DE SAINT-CYR

1699.

Désirée DE JUMON.
Gabrielle-Catherine DE ROUTY (novice au couvent de la Providence, à Amiens).
Jeanne DE LA RUE DE GOURNAY.
Marie-Thérèse-Angélique DE LA VIEFVILLE.
Marie-Anne DE ROHARD.
Elisabeth DE MARANS.
Marguerite-Anne DE MONCHY.
Etiennette DE DAMAS DE CORMAILLON.

1700.

Marie LE ROY DU CERCUEIL.
Anne D'OSMOND (mariée au marquis de Louvigny).
Catherine DE LABORDE.
Marguerite - Magdelaine DE COURTEMANCHE DE BASPRÉ.
Marie-Anne DE CHARMONT.
Marie-Anne DE GRUEL D'ARTIGNY, (chanoinesse).

1701.

Françoise-Catherine DE ROBERQ DE PALLIÈRES.
Marie-Françoise DE LORAS DE JAILLONNA.
Rose DE COURTEILLE.
Henriette DE CHABANNES DE MAVIOLS.
Marie-Michelle DE CONFLANS.

Françoise DE LA RIVIÈRE DE LA BORDE.
Marie-Madeleine DE SAINTE-HERMINE DE CHENON.
Marie-Françoise DU CHATEL KERLÉE.
Catherine DU DOGNON DE GUYOT.
Anne-Elisabeth DE GRUEL MARTEL.
Magdelaine DE MOROGUES DE LONGFROY.
Anne DE GINIEZ DE SAINT-MAURICE.
Marguerite DE FORTIN.
Marie DE LA FERRIÈRE DE LA BOULAYE.
Catherine-Marguerite DE SEILLONS DE LA BARRE.
Clotilde DE BOUFFLERS ROUVEREL.
Françoise DE LA SALLE DE SAINT-PONSY.

1702.

Marie-Anne DE CREUY.
Hélène-Marthe DE CHAMBRAY.
Jeanne DE PRÉCY.
Bonne-Françoise DE BERTIER DE CHASSY.
Marie-Catherine DE PROISY DE GONDREVILLE.
Marie-Magdelaine-Gervaise DE FROIDEAU (religieuse au couvent des Capucines de Paris).
Anne-Gabrielle DE LA RUE DE GOURNAY.
Catherine DE MONTFALCON.
Marie-Charlotte DE VANDEUIL DE TELFAY.
Catherine-Françoise DE PUIDEBAR ROQUEFEUILLE.
Françoise DE CHARMONT DE BEAUCORNET.
Marguerite-Charlotte-Rosalie D'HOZIER.
Marie-Anne DE VENDEUIL.
Charlotte DE BÉRAUDIN DE PUZÉ.
André-Suzanne FOURNILLON DE BUTCOY.
Marguerite-Suzanne DE FLEURY
Catherine-Geneviève DE MONSPEY.
Françoise-Geneviève DE LHUILLIER DU PLESSIS.
Charlotte-Angélique DE MALART DE FALENDRE.
Marie DE SAILLY D'AIGLEVILLE.
Louise-Elisabeth GUILHOMET DE LÉRIGNAC.

1703.

Catherine-Françoise DE TERTEREAU DE SAINT-GERMAIN (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Chaillot).
Agnès-Anne D'ARSONVAL.
Bonne-Marie-Charlotte DE BOIGENGANT DE LAMPÉRIÈRE.
Marguerite DE FRÉMONT.
Louise DU CHATEL.
Louise-Antoinette DE BRIQUESSART.
Marie-Jeanne DU MESNIL.
Marie-Madelaine DE GAIN DES COUTARDIERS.

Madelaine-Angélique d'Adonville.
Eléonore-Françoise de Hallot de Méronville.
Charlotte de Montalembert de Cers.
Marie de Pilavoine.
Marie-Jeanne d'Aumale de Mareuil.
Jeanne de Piscart de Travaille.
Catherine du Boutilliers de Campagne.
Denise-Françoise des Monstiers de Rieux de Mérinville.
Marie-Dieudonnée-Élisabeth de Pietrequin.
Marie-Louise de Menonvilliers de Beaumaitre.
Madelaine-Étiennette de Vandeuil d'Arquinvilliers.
Marie-Anne-Élisabeth d'Orcamp de Routy.

1704.

Charlotte d'Aumale de Mareuil.
Charlotte de Joigny.
Françoise de Saint-Ferriol.
Anne-Catherine-Louise de Conflans de Saint-Remy.
Marie-Henriette de Beaurepaire.
Marie-Marguerite Campagne du Portel.
Madelaine-Françoise de Bouloc.
Michelle-Louise de Loubert de Nantilly.
Louise de Boulliers de Vangine.
Marie-Catherine du Boucher de Flogny.
Marie-Jacqueline de Boffle.
Marie d'Offay.
Élisabeth de Godechart Mattancourt.
Louise de Boulainvilliers de Feuquerolles.
Renée-Madelaine de Courtemanche de Baspré.
Jeanne de Cahors de la Sarladie.
Élisabeth de Lecure de la Coudre du Peroux.
Marie de Foix de Candalle.
Angélique d'Oro de Léon.

1705.

Angélique de Costard de Saint-Léger.
Françoise de Huey de Vongre.
Marguerite de Foix de Candalle.
Marie-Madelaine de Garges d'Ormoy.
Françoise-Marguerite de Forceville.
Thérèse-Catherine des Nos.
Gabrielle-Renée de Meaulne.
Marie-Magdelaine de Frébourg. (Morte à Saint-Cyr après sa vingtième année. Son père, Denis de Frébourg, écuyer, et sa mère, Jeanne d'Arlange ont hérité de sa dot.)
Louise de Cugnac d'Imonville.

Marguerite-Élisabeth DE MONTHIERS.

Madelaine-Rose LE ROUX DE MAZÉ.

Alexandrine D'ORO DE LÉON.

Thérèse D'ANTUGNAC (novice au couvent des Carmélites de Blois).

Marie-Marguerite DE LACOURT D'INGREVILLE.

Marie-Madelaine DE CHABOT.

Suzanne DE CLERMETS.

Marie-Magdelaine DE LA MOTTE DE SAINT-LOUP.

Marie-Charlotte DE NEUILLY DE BRUNET.

Élisabeth DE MÉHÉE D'ANQUEVILLE.

Louise-Geneviève DE LAUDONIE.

Marie DE VAILLANT.

Marie-Charlotte DE GAUTHIER DE TREILLY.

Françoise DE LA RUE DE GOURNAY.

Marie-Anne-Charlotte DENITOT DE VAUDRETS.

Jeanne DE CULLON DE LA CHARMAYE.

1706.

Marie-Anne DE MUSARD DE CHANLEBON (novice au couvent de Gomerfontaine).

Élisabeth DE BEDORÈDE DE SAINT-LAURENT (novice au couvent de Gomerfontaine).

Jeanne D'ALICHAMP D'ESPAGNE.

Élisabeth-Louise D'AGARD.

Anne-Charlotte DE CLÉRY DE FIRMINVILLE.

Thècle-Thérèse DE BELLOY DE MORANGLE.

Marie-Anne DE CISSAY.

Marie-Françoise-Louise DE GOUY D'ARSY.

Marguerite DE VANSAY DE CONFLANS.

Françoise DE BOURDEILLES.

Anne-Marguerite DE LA NEUVILLE DU BLAIZEL.

Marie-Thérèse DE FONTANGE.

Marie-Madelaine-Armande DE BORSTEL (novice au couvent des Carmélites de la rue de Grenelle, à Paris).

Charlotte-Françoise DES POIX DE LERETTE.

Jeanne-Marie DE PRAVIEUX.

Marie-Marthe-Absolue DE LA GASTINE (novice au couvent de Gomerfontaine).

Marie-Anne DE JOIGNY DE BELLEBRUNE.

Marie-Françoise DE GENTIL DE LA JONCHAPT.

Madelaine DE BOURDIN DE VILLAINES. (Une copie de son acte de baptême se trouve aux Archives. — Son père, le marquis de Villaines, était gouverneur de Vitry-le-François.)

Marie D'ASTORGUE CHALUDET.

Catherine DE GUERREAU DE LA BOULOYE.

Marie DE VERNAUD DE BRESSOLLES.

Marie-Anne DE VILLERS (novice au couvent des Dames de la Visitation de Compiègne).

Germaine-Estelle DE BRILHAC.

1707.

Marie-Anne de Grouchy de Greny.
Marianne de Riencourt de Tilloloy.
Claude-Marie de Sinxe de Boissy.
Marthe-Renée de Chateau-Thierry de la Noue.
Jeanne-Marie de la Salle de Saint-Poncy.
Antoinette de Gastelliers de la Vanne.
Hippolyte de Garcin de Seissinet.
Jeanne-Marie de Béranger de Puigeron.
Marguerite-Célénie de Mornay de Montchevreuil.
Marie-Constance de Boulainvilliers.
Marianne de Campion.
Louise-Marie-Anne de Saint-Pol.
Marie-Anne Hibon de Bagny.
Marie-Françoise de la Tour de Nœuvillars de Fonbiart
Anne-Jeanne-Marguerite-Élisabeth Goulas de Belair.
Gabrielle de Pinard de la Villanvray.
Anne-Françoise Saisseval de Méroncourt.
Françoise-Jeanne de la Haye de la Sannerie.
Françoise de Monsurs d'Hévecourt.
Jeanne-Agnès-Philippe de Ragecourt de Bremoncourt (chanoinesse de Remiremont).
Marie-Louise de Guerreau de Mongodar.
Catherine-Françoise de Renard de Maray.
Suzanne de Sally de Bégny.
Marie Filleul de Freneuse.
Gabrielle de Chonac de Monlauzy.
Magdelaine-Françoise de Saint Basile de Blanchard.

1708.

Catherine-Thérèse Hibon de Bagny.
Élisabeth-Thérèse du Buisson de Beauteville.
Marie-Marguerite Odoard de Borayé.
Marie de la Pinardière du Bouchet.
Henriette de la Chaussée.
Louise d'Arces.
Agnès Corodin de Laudonie.
Anne de Méré de Brossin.
Marie de Saubrun de Jarnage.
Honorée de Réméréville de Saint-Quentin.
Barbe de Tilly d'Accon.
Magdelaine de Guerreau de la Bouloye.
Catherine de Fortin.
Jeanne-Angélique de Boubert.
Jeanne de Monpey de Luisandre.
Louise-Élisabeth Malet de Roffiac.
Marie-Angélique Sacquépée de Vaupreux.
Jacqueline de Champlais.
Anne-Thérèse de Courtemanche des Bois.

Rose-Anne DE MÉHÉE D'ANQUEVILLE.
Jeanne-Agnès D'AUBUSSON DE CASTELNOUVEL.
Marie-Charlotte DE SABREVOIS DE VILLIERS.
Charlotte-Françoise DE MENONVILLIERS DE BEAUMAITRE.

1709.

Madelaine DE CAREL DE MERCEY.
Marie-Françoise-Joseph DE GALLÉAN DE CHASTEAUNEUF.
Marie-Rose LE GONIDEC DE KERBISIEN.
Catherine DE TESTARD DE LA CAILLERIE DE LEMBERTIE.
Marie-Louise DU BELLAY DE TERNAY.
Magdelaine DE LA BARRE DE GÉRIGNY.
Marguerite DE FONTANGES DE CHAMBON.
Françoise-Charlotte ROUSSEL DE VIROLET.
Jeanne PINEL DE LA SALLE.
Marie DE LIVENNE DE VERDILLE.
Marie-Austreberte DE VILLENEUFVE DE BILLINCOURT.
Marie-Julie DE LA VIEFVILLE DE RONVILLERS.
Marie-Catherine DE LOUCELLE DE ROUXEVILLE.
Marie-Antoinette DE LONGUEVILLE D'AUNAY.
Jeanne-Angélique DE CAUMONT DU BOUT DU BOIS.
Angélique-Louise DE CONFLANS D'ENEUCQURT.
Séraphine-Anne DE FLAVIGNY DE RIBEAUVILLE.
Madelaine DE LA HOUSSAYE DE BOURDONNÉ.
Louise-Charlotte DE VILLECHATEL D'HÉMERVILLIER.
Françoise-Louise LE MARANT DE PENANVERN.

1710.

Marie-Anne BARDON DE SEGONZAC (Novice au couvent des Capucines de Paris ; puis Visitandine à Montargis).
Marthe DE CAUMONT DE MONTCORNET.
Anne-Joseph DE CHABANNES DE PIONSAT.
Jeanne DE MION DE GOMBERVEAUX.
Françoise POSTEL DU COLOMBIER.
Marie-Louise DE GUILBON DE WARIGNYE.
Louise DE VION DE GAILLON.
Élisabeth DU FOT DE VILLEFORT.
Jacqueline-Anne DE FLAVIGNY DE RIBEAUVILLE MONANTEUIL.

1711.

Marie-Thérèse-Victoire DE CRÉQUY DE VAUGICOURT.
Catherine-Cécile BRUNET DE NEUILLY.

Marie-Françoise TESTU DE CURY.
Marie-Madelaine DU MOLIN.
Marguerite DE MENON DUMÉE.
Louise DE SORCY DE LA THUILLE.
Catherine-Élisabeth DE LUILLIERS DE BELLEFOSSE.
Thérèse DE BELLOY DE MORANGLE.
Claire DE LA BASTIDE.
Anne DE CHAMBORANT DE BOUCHERON.
Marie-Françoise-Geneviève BLONDEL DE JOIGNY DE BELLEBRUNE.
Marie-Anne DESMIERS DE CHENON.
Marie-Anne BOUCHER D'ORSAY DE MAROLLES.
Anne-Thérèse DE LA HAYE DE MARTAINVILLE.
Marie-Anne LE TOURNEUR DE BURBURE.
Madelaine-Angélique DE ROGNAC DE GRANDMAISON.
Catherine-Gabrielle DE MONTLÉON DE BEAUPRÉ.
Marie DE PLAS DE SALQUES.

1712.

N... DE BUSSY (religieuse de l'Ave Maria, à Paris).
Yvonne LE GONIDEC DE KERBISIEN.
Marie-Geneviève DE BARDOUL DE VAUXFEL.
Ursule D'AMBLARD DE LAS MASTRES.
Charlotte-Arthémise DES FOSSÉS DE BEAUVILLIER.
Angélique FORMÉ DE FRAMICOURT.
Geneviève DE VANDEUIL D'ASSONVILLIER.
Anne-Suzanne LE GARDEUR D'EMBLY.
Marie-Élisabeth DE BOUJU DE MONTGRIVART.
Marie-Charlotte D'AILLY.
Marie DU BOST DE BOISVERT.
Madelaine LE BOULLENGER DU TILLEUL.
Catherine DES CROCS D'ESTRÉES.
Catherine DE GUEIDAN DE BEAUJEU.

1713.

Marie-Jeanne IMBAULT DE MARIGNY.
Perrine DE GOULHEZRE DE RULAN.
Madelaine CAVELIER DE SAINT-JACQUES.
Élisabeth-Charlotte D'INVAL DE PARTENAY.
Élisabeth DE SERONNE DE LA SAVONNERIE.
Marie-Thérèse DE LAGRENÉE DE LA MOTTE.
Marguerite DE CAQUERAY.
Anne-Jeanne-Angélique DE LA RIVIÈRE MONTIGNY.
N... DE PRÉVILLE.
Marie BARDON DE SEGONZAC.
Françoise DE LA CHAPELLE.
N... DE ROUVRE.
Marguerite D'ESTUD (religieuse de l'Ave Maria).

1714.

Magdelaine-Victoire DE LA BARRE DE MARTIGNY.
Marguerite DE LA MALADIÈRE DE QUINCIEU.
Marie-Anne DE LA MALADIÈRE DE QUINCIEU.
Françoise DE SÉGUIER.
Louise-Thérèse DE LA ROCHE AYMON DE SAINT-MAIXENT.
Marie-Élisabeth DE SARCUS DE COURCELLES.
Madelaine ALORGE DE SENNEVILLE.
Henriette-Suzanne DE LOISY DE FRANLIEU.
Anne-Marguerite SENIN DE QUINCY.
Anne-Jeanne-Claude-Pélagie KERSAC DE BOISGELIN.
Charlotte-Jacqueline DE CONTY D'ARGICOURT.
Anne-Jeanne-Angélique DE LA RIVIÈRE DE MONTIGNY.
Marthe-Madelaine DE PRÉVILLE.
Françoise LE MICHEL DE LA CHAPELLE.
Anne-Marguerite DES PLAS (Mariée à Alexandre-Adrien DE LAMBERT, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de Roi des Ville et Château de Caen, demeurant en sa terre de Dardée, bailliage de Rouen. Elle apporte 8,000 livres, outre sa dot de Saint-Cyr).
Marie-Élisabeth DE LIMOGES DE SAINT-JUST (religieuse en l'abbaye de Notre-Dame au Bois).
Marguerite-Françoise DE HÉRRE DE MARNANT.
Louise PATOUFLEAU DE LAVARDIN.
Marie-Catherine D'ANDRIEU.
N... D'AVESNE (nièce de Mademoiselle d'Aumale qui donne quittance de la première année de sa pension).
Claude-Aimée DE LOUIESME.
Élisabeth-Louise BROSSIN DE MÉRÉ (morte peu après sa sortie de Saint-Cyr).
Anne-Nonne DE LISLE.
Marie-Renée DE COURTEMANCHE DES THUILLERIES.
Marie-Gabrielle DE LAUNOY DE PENCHRECH (novice au couvent des Ursulines de Chartres).
Anne-Claude DE GUERCHY DE THIBAULT.
Marie-Élisabeth D'AGUISY.
Suzanne-Henriette D'ANACHE (morte le 4 mai 1715).
Angélique DE BERTOUL D'AUTECLOQUE.
Marie-Élisabeth DE SALUCES DE CHAMPETIN (religieuse de l'Abbaye au Bois).
Françoise-Claude CHATEIGNER DE ROUVRES.

1715.

Marie-Jeanne DE GOULHEZRE.
Jeanne-Adrienne DE ROUGIS DE ROISIN.
Louise DE BOSREDON DE BOSBIÈRE.
Catherine-Victoire DE ROSIÈRE DE LA CROIX.
Françoise-Edmée DE POLLIART.
Marie-Joseph-Marguerite-Joséphine DUPUICH D'ANGRE.

Angélique de Saint-Pol de Laporte.
Marie de l'Enfernat.
Marie-Jeanne d'Arloz de la Serviette.
Anne-Nonne de Lisle Goulhezre.
Marie-Antoinette de Parlant de Saigne.
Suzanne d'Elcourt.
Catherine de Buat de Garnetot.
Paule-Lucrèce de Ciceri.
Marie-Louise de Jambourg de Montrelet.
Marie-Gabrielle de Bécarie de Pavie de Fourquevaux.
Madelaine-Françoise-Thérèse de Riencourt de Tilloloy.
Louise-Périne Gouyon de Miniac.
Marie-Françoise du Dognon de la Soudonnie.
Anne d'Argennes de Montmirel.
Henriette-Anne de Certieux de la Manorière.
Louise-Denise de Braque.
Catherine-Élisabeth d'Avesgo du Valheureux.
Élisabeth de Ponthieu.
Madelaine-Henriette de Rune.
Élisabeth de Picot d'Aguisy.
Angélique Savary de Lancosme.
Louise-Charlotte de Saint-Pol Dufay.
Louise-Madelaine de Calonne d'Avesne.
Angélique d'Orcisse.
Marguerite de Caqueray.

1716.

Louise de Boissy.
Charlotte-Angélique de Combault d'Auteuil (novice au couvent de l'Abbaye-au-Bois).
Gertrude du Fresnoy (novice au même couvent).
Elisabeth du Roux de Gaudigny.
Jeanne Dagmar de Montfalcon.
Marie-Angélique Dabillon de Savignac.
Jeanne-Marie de Giou de Caylus.
Marie-Thérèse d'Equincourt.
Françoise Lecloux de Giberpré.
Madelaine d'Abloville.
Jeanne-Julie de Riencourt de Tilloloy.
Claire-Marguerite de Cuard de Cogolin.
Marie-Louise-Claude d'Ydeghem de Watou.
Madelaine de Choiseul.
Jeanne-Élisabeth-Marguerite de Vion de Gros-Rouvre.
Claire d'Auvergne de Gaugny.
Marie-Anne Hennequin d'Herbouville.
Jeanne-Catherine-Françoise de l'Enfernat de Souvilliers.
Marie de Touchet de Benoix.
Marie-Madelaine de Bocancé.
Françoise-Louise de Laurens de Lolive.
Marie de Jaumar de Tison d'Argence.
Catherine de Saint-Meloir de Panet.
Louise de Coué de Lusignan.
Marie de Fontanges (l'aînée).
Marie-Françoise de Baudart des Landelles.

1717.

Marie DE BERLE.
Marguerite D'HUMIÈRES D'OLMEIRAS DE MONTAMAT.
Marie-Catherine DE BOUJU.
Marie-Elisabeth DE BELLOY DE BUIRE.
Marie-Anne DE CLERMONT DE GESSANT.
Marie-Renée DE BOUFFLERS DE REMIENCOURT.
Catherine DU CHILLEAU.
Marie DU BUT RICHARD DE LOMMOYE.
Madelaine-Angélique DE BEAUVAIS DE LA COSSONNIÈRE.
Catherine DU VIGNAULT.
Marie-Anne DE LALLIER DE PRAVILLE.
Marguerite-Elisabeth DE BRIOU DE LA TOUCHE.
Marie-Anne DE MONSURES DE GRAVAL.
Madelaine-Charlotte LABÉ DES AUTIEUX.
Catherine DU BREUIL DE LOURDOUER.
Marianne DE MASCLAS DE FONTANGES.
Marie DU DEFFEND (religieuse à Gomerfontaine).
Renée-Madelaine GAUTIER DE BRUSLON DE QUINCÉ (mariée à Jean-Pierre-Morand, écuyer, sieur de l'Epinay. Le contrat de mariage, très-détaillé, est joint au dossier).

1718.

Françoise BOUCHER DE FLOGNY.
Françoise-Adélaïde DE GRIEU BELLEMARE.
Catherine DE PROHENQUES.
Marie DE RAIMOND.
Suzanne-Marie DE GOULAINE.
Françoise DES PORTES DU BOURG.
Charlotte-Marguerite DE CARVOISIN.
Marie-Françoise DE CLÉRY DE SÉRANS.
Jeanne-Françoise-Marguerite DE DEVEZEAU DE CHASSENEUIL.
Suzanne-Françoise DE ROUVRAY.
Marie-Barbe D'ISARN DE VILLEFORT (sa mère, sous-gouvernante du roi Louis XV).
Jeanne-Marie D'OSBOURG DE PACAVOINE.
Françoise D'ELPUECH DE LA BASTIDE DE CAGNAC.
Marie-Anne SIBUET DE CHATEAUVIEUX (son père, major de la citadelle de Strasbourg en 1719).
Clémence DE SARCOVIN DE PRAVIEUX (morte peu après sa sortie de Saint-Cyr. Ses parents ont hérité de sa dot).
Anne-Elisabeth DE SABREVOIX DES MOUSSEAUX.
Françoise-Charlotte DE LA FONTAINE DE SOLARE.
Marguerite-Françoise JACQUES DE CHIRÉ.
Jeanne COGNET DE FRIANCOURT.
Marie LE ROY D'OLIBON.

Anne-Françoise de GENTIL DE LA JONCHAPT.
Marie-Françoise DE VILLEPOIX.
Claire de SABREVOIX.
Marie D'ARC D'AUTHY.
Marie-Madelaine DE NESMOND DES ETANGS.
Françoise-Scolastique DE DANGY DU BOIS (l'aînée).
Charlotte LEGRAS DE VAUBERCEY.
Marianne DE BAUDART DES LANDELLES.
Marie-Louise DE CHABOT (l'aînée).
Henriette-Elisabeth DE FOISSY.
Marie-Louise DE MALART.
Marie-Léocade DE BERTOUT DE HAUTECLOQUE (novice au couvent des Dominicaines de Merville).
Anne-Claude DE FLAVIGNY DE RENANSARD.

1720.

N... SARAZIN DE BONNEFONT.
Madelaine-Charlotte DE VILLERAUT.
Marie-Madelaine DE COEURIS DE COGOLIN.
Antoinette DE CAQUERAY DE VADANCOURT.
Marguerite LEVASSEUR D'ARMANVILLE.
Marguerite DE THIBAULD DE GUERCHY.
Marianne DE BIGANT.
Marie-Alexie D'ABONDE DE VULAINE.
Anne-Barbe DE GUILLON DE WARIGNY.
Jeanne-Elisabeth D'ERQUELINGUE.
Jeanne D'AMBLARD.
Marie-Geneviève DE MORIENNE.
Françoise DES PLATS.
Angélique DE SAINT-MEXENT.
Anne-Françoise DE RIENCOURT.
Françoise DE LARRY.
Marie-Madelaine BOUCHER DE MAROLLES.
Marie-Henriette DE LA VOIRIE DE LA ROCHE.
Jeanne DE BERGER DE RIVIÈRE.
Louise-Marthe DE LOISY DE FRANLIEU.
Anne-Marguerite RAIMOND DE VILLOGNON.
Marie-Françoise DE LESPINE d'HENNEQUIN.
Renée-Françoise DUPIN DE LA COSTELARY.
Isabeau DE GENTIL DE LA JONCHAPT.
Elisabeth DE RAIMOND DU CARLOT.
Marie-Claude DE COLAIR DE CINTRÉ.
Anne DE HOUDAN DES LANDES.
Catherine-Jeanne-Charlotte DE BOUCHARD DE RAVENEL.
Louise-Marie DE FONTAINE DE VILLETTE.
Louise-Catherine DE LA RIVIÈRE DE LAGARDE.
Catherine-Françoise DE YDEGHEM DE WATOU.
Marie-Anne DE LA ROCHE AYMON DE SAINT-MEXENT.
Marie DE BRIDOUL D'AUTHY.
Marguerite-Robine DU CARPONT DE KERVENY.

1721.

Françoise DE GENTIL DE LA JONCHAPT.
Geneviève DE HÉNAULT.
Anne-Angélique DU HECQUET.
Madelaine DE BELLEFONT.
Marie-Jeanne FONTAINE D'ORVICOURT.
Claude-Michelle DU CARPONT.
Catherine-Suzanne CHABOT.
Madelaine BAUDOIN D'ESPINAY.
Catherine-Jacinthe DE SÉBOUVILLE DE VIGNORA.
Marie-Madelaine LE ROY D'OLIBON.
Marie-Anne DE PONTHIEU.
Anne-Perette DE LA ROCHE-LAMBERT.
Marie-Joseph DAVY DE LA PAILLETERIE.
Marie-Anne DE BRUSLARD.
Marie-Françoise DE TAHUREAU DE LA CHEVALERIE.
Louise-Catherine DE TAHUREAU DE LA CHEVALERIE.
Marguerite FORGET.
Françoise D'AIGREMONT.
Renée DE LA TULLAYE DE LA JAROUSSAYE.
Claude-Barbe DE CHANGY.
Marguerite-Antoinette DE PLANET DE MOISSART.

1722.

Marie-Thérèse DE GRIMOUVILLE.
Marie-Anne DE LAS MASTRES.
Françoise DE GANAULT DE BLAINVILLE.
Catherine-Julie DE VALORY.
Claude-Louise DE BUXEUIL.
Charlotte BLONDEL DE BELLEBRUNE.
Jeanne-Reine D'AMBLAND DE LAS MASTRES.
Michelle-Charlotte DE LA FONTAINE DE SOLARE.
Agnès CHARPIN DE GENETINES.
Jeanne DE BOSREDON.
Marie-Madelaine DE BOUGARD.
Marie-Anne-Madelaine DE SAINT-ASTIER DE LA VARENNE.
Catherine DE MELET.
Jeanne DUPONT DE BOURNEUF.
Louise-Elisabeth DE ROCHECHOUART DE MONTIGNY.
Benoiste-Claude DE CANNESSON.

1723.

Catherine DE SAILLY DE BOUGLAINVAL (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie, à Chartres).
Louise-Angélique DE RUPIÈRE (son père, comte d'Aumale, seigneur du Mont-Notre-Dame).
Marie-Jacobée-Alexandrine DE DOUAULT D'AULNAY.
Claire-Josèphe D'OSTREL
Marie DE QUINCARNON.

Marie BACHELIER D'OUTREVILLE.
Henriette-Josèphe-Nicole D'ARRAS D'AUDREY.
Marie-Josèphe DE LA BRUYÈRE DU MONCET (son père, capitaine de cavalerie au régiment de La Ferronais).
Marie DE ROQUE DE FOURCHAUD.
Marie-Thérèse DU TERTRE.
Gabrielle-Jacqueline DE CANNESSON.
Marie-Anne DE RIBEIREYS.
Madelaine DE RENTY DE LA BULLIÈRE.
Marie-Charlotte DU BUT DE WAILLY.
Charlotte-Angélique DE PREZ DE LA QUEUE.
Hélène-Nicole DE FONTAINE DE BOCASSELIN.
Marie-Rosalie DE SAINXE DE MULLIÈRE.
Louise DE BOISGUYON.
Marie GOUHIER DE BOISVILLE.
Marie-Anne DE SALUCES.

1724.

Françoise-Bonne DE ROCHEFORT.
Bénigne-Henriette-Angélique DE CHAMPAGNE DE MORSUIS.
Marie-Hélène-Charlotte LE MÉTAYER DE LA HAYE LE COMTE.
Anne-Caroline DE HAYNIN (à Valenciennes).
Marie-Thérèse DU HAMEL DE CANCHY.
Marie-Thérèse DU LAU DE SELLETTE.
Marie-Marthe DE LAHORS DE LA SARLADIE.
Louise DE FORCEVILLE.
Françoise D'ESCORAILLES DE SALERS.
Marie-Thérèse DE BOURGART.
Marie-Charlotte DU MOUCHER DE BEAUMONT.
Henriette-Antoinette DE GARGES D'ORMOY.
Thérèse DE FRESNES.
Charlotte DE DAVID DE PERDREAUVILLE
Marie-Jacqueline DE ROUSSEL D'HERLY.
Marie-Marguerite DE JOIGNY DE BLONDEL DE BELLEBRUNE.

1725.

Elisabeth-Charlotte DE MARCONNAY DE CHATEAUNEUF.
Louise DE SALUCES.
Henriette DE RAYMON DE VILLOGNON.
Marie-Anne DE BAUDART DES LANDELLES.
Marie-Louise-Charlotte DE SAINT-AUBIN (religieuse au monastère de Saint-Louis de Poissy).

1726.

Josèphe du Pouy de Sacève.
Marie-Anne Petit de la Gayère.
Marie-Anne Louait de la Saudraye.
Elisabeth de Belloy de Morangle.
Marie-Anne du Han de Crèvecœur.
Anne d'Albon.
Marguerite-Henriette de Bridoul d'Authy.
Marie-Anne Darey de Monfriol.
Louise de Cugnac d'Immonville.
Catherine de Bosredon.
Suzanne-Françoise du Mesnil de Dragueville.
Marie-Thérèse d'Escorailles de Salers.
Anne-Françoise de Caqueray de Vadancourt (religieuse au monastère de la Présentation de Notre-Dame, à Paris).
Catherine-Joseph de Forceville de Merlimont.

1727.

Radegonde Serin de la Cordinière.
Marguerite-Gabrielle-Françoise de Montheuvis de la Cour.
Henriette de Beaulieu de Gourville.
Jeanne de Faure de la Combe (novice au couvent de Notre-Dame de Gannat).
Anne-Madelaine de Saint-Astier de la Varenne.
Madelaine-Bonne de Barville de Nocé (mariée à Jean de la Houssaye, écuyer, sieur de Gaillon, etc.).
Madelaine-Suzanne de Mornay de Montchevreuil.
Marguerite-Anne Barbarin de Chambon.
Jeanne des Aivelles.
Marie-Anne de Sébouville de Vignora.
Louise-Charlotte des Corches du Mesnil Sainte-Croix.
Victoire des Plats (mariée à Pierre de Galabert de Hautmont).
Marthe de Montbel.
Françoise de Saluces.
Michelle Formé de Framicourt.
Jeanne de La Bossière.
Louise Elisabeth d'Ambly.
Louise-Madelaine de Longueville.
Louise Lambert d'Argence.
Charlotte-Françoise de Noue.
Marie-Françoise de Saint-Martin.
Françoise-Claudine de la Grange de Gessant de Clermont.
Marie des Nos de Pannard.
Charlotte Le Gras de Vaubercey.

1728.

Claire d'Elpuech de la Bastide.

Marie de Livron (religieuse de la Charité de Paris).

Elisabeth-Madelaine de Riencourt.

Gilberte de Jas de Saint-Bonnet.

Marguerite Desperrois du Bouchau.

Marie-Anne Le Roy d'Olibon.

Marthe-Madelaine de Dessus le Pont.

Marguerite-Charlotte Sévin de Quincy.

Marie-Angélique d'Escorailles de Valucé.

Catherine Robin de Belair.

Barbe-Antoinette-Louise-Françoise de Vauzelles.

Françoise Deschamps de Salorges (mariée à Pierre-Marie Deshulmiers de Montifault).

Jeanne-Charlotte de Ségla.

Elisabeth-Guillemette de Mornay de Ponchon.

Françoise de la Monnière de la Monnie.

Renée-Françoise de Fontaine de Boisjosse.

Marie-Charlotte de Haidoy de Pourmainville.

Anne des Plats (mariée à Georges Timoléon de Daruis, seigneur de Gigonzac et conseiller en la Cour des Aides de Montauban).

Marie-Anne de la Lande de Vernon de la Pommeraye (novice au couvent de Notre-Dame de Poitiers).

Madelaine de Nollant.

Louise-Eléonor de Molitard (novice au couvent de Saint-Avit-lès-Châteaudun, ordre de Saint-Benoît).

Marie Authier de la Haye de la Bastide.

Marie-Anne du Fayet du Moutier.

N... Moté de la Louère.

Marie-Louise-Victoire de Combault d'Auteuil (novice au couvent de l'Assomption à Paris. « Haudriettes »).

Marie-Thérèse Le Métayer de la Haye le Comte (bénédictine).

Robertine-Aldegonde de Bertoul de Haultecloque (religieuse de Notre-Dame de Chelles).

1729.

Marguerite-Charlotte du Plessis d'Argentré.

Adelaïde-Thérèse de Verny.

Marie-Marguerite de Glapion de Rosny.

Marie-Anne de la Porte des Vaux.

Jeanne-Renée de Lallier.

Louise de Pastours.

Henriette-Etiennette-Magdelaine de la Grange des Murs.

Catherine de la Grange des Murs.

Marie-Marguerite de Gastel de Mélicourt.

Claude-Charlotte DE ROUCY DES AYVELLES.
Marie-Elisabeth D'ERNEVILLE DE GIZAY.
Marie-Christine D'ESCAJEUL.
Marie DE CAMBRIS DE FOUR.
Marie-Anne-Geneste DE MALROMÉ.
Renée DU BEC.
Luce DE COUX.
Jacquette-Françoise DE LA LANDE DE SAINT-ETIENNE.
Louise-Marguerite D'ABONDE DE VULAINE (religieuse de Notre-Dame-de-la-Joie).
Marguerite DE DURAT.
Pélagie DE GUÉRIN DE BRULARD.

1730.

Marguerite-Thérèse DE VERNY DE GRANDVILLIERS.
Anne Magdelaine DE BEAUCHESNE DE BALLODE.
Marie-Catherine DE BOISSON DE LA GUERCHÉ.
Angélique-Philippe-Jacquine DE HARDOUY DE LA GIROUARDIÈRE.
Gilberte DE LAIZER DE BRION.
Françoise-Marguerite-Claude DE ROMECOURT.
Catherine DU BEC.
Marie-Anne DE BONNIVET DE GOUFFIER (religieuse à Gomerfontaine).
Louise Péronnelle-Claude SARRAZIN DE BONNEFOND.
Lucie AUJORRANT.
Hyacinthe-Brigitte AUJORRANT.
Marie DE BARVILLE.
Charlotte BRESTEL D'HIERMONT.
Marie-Elisabeth DE MONTAL DE NOSIÈRE.
Marie-Anne-Elisabeth D'ESCAJEUL DE NÉUFRAL.
Charlotte-Elisabeth DE CUGNAC.
Catherine LE GROIN DE SAINT-SAUVIER.
Marie-Anne DE BEAUFORT.
Marie-Adélaïde DE SALUCES (religieuse visitandine à Sainte-Marie de Poitiers).
Catherine DE PREZ-DE-LA-QUEUE.

1731.

Marie-Charlotte D'HOZIER DE LA GARDE.
Suzanne-Brigide DE LOUREUX DE VIGNY.
Marthe-Françoise DE LUBERSAC (mariée à Hélie Parquet de Savignac, seigneur de Priezac. — Uzerche en Limousin).
Anne DE GUEULLAY DE RUMIGNY.
Marie-Anne DE SAINT-RUTH.
Elisabeth DE PARTHENAY D'INVAL.
Marie COUSIN DE LA TOURFONDUE.
Catherine-Elisabeth DE LANGE DE VILLEMAN.
Louise DE LAIZER DE BRIOU.
Marie-Madelaine DE LA RUE DE LANOYE.
Marie-Louise-Reine-Agathe LE VENEUR DE VILLE CHAPRON

Madelaine DE LUZY.
Marie-Anne DE BELLIVIERS (novice au couvent des Ursulines de Mantes).
Eléonore-Dominique DE COUPIGNY.
Anne-Louise DE BOUARD DE ROUSSIEUX.
Marie-Anne DE LANTHILLAC.
Suzanne-Renée DU BAILLEUL.
Françoise-Charlotte LE PAGE DE PRÉCY.
Madelaine-Marguerite DE PLANTES.
Marie-Anne DU FAYET DE LA TOUR DE CLAVIÈRES.

1732.

Marie-Mathilde VAN DAM D'AUDIGNIES.
Eustache-Emilie DE GENTIEN.
Marie-Catherine HURAULT.
Marie-Thérèse DE LA LANDE DE VERNON (novice au couvent de la Visitation de Poitiers.)
Anne-Catherine DE SAILLY DE BOUGLAINVAL (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie, à Chartres.)
Amable-Adrienne DE SARRAZIN (novice au couvent de Notre-Dame de Gannat.)
Marie-Anne-Reine DODOIRE D'AIGREVILLE.

1733.

Marie-Guy-Angélique DES CEPEAUX.
Marie-Anne-Thérèse BERNARDY DE SIGOYER.
Marie-Madelaine SÉVIN DE QUINCY.
Louise-Gabrielle LE VENEUR DE BEAUVAIS.
Marie-Antoinette-Cécile DU WICQUET DE RODELINGHEM DE SAINT-MARTIN.
Thérèse DES NOS DE PANNARD.
Marie-Thérèse TAHUREAU DE LA CHEVALLERIE.
Marie-Anne-Thérèse DES LIGNERIS.
Marie-Marguerite DE SAINT-ANDRÉ (novice au couvent de l'Union chrétienne de Tours.)
Thérèse-Joseph DE LAUDAS DE MORTAGNE.
Marie ESTOURNEAU DE TRÉSANNES.
Marie-Françoise-Agathe DE CACHELEUX DE BOUILLENCOURT.
Geneviève-Césarie DE BEAULIEU DU FAYEL.
Madelaine-Nicolle BOUETTE DE BLÉMUR.
Marie DE SAINT-MARTIN DE TOUR EMPRÉ.
Catherine-Clémence-Gabrielle HEERE (novice au couvent des Carmélites de la rue de Grenelle, à Paris.)
Anne-Thérèse DE SAINT-JULIEN.
Marie-Elisabeth DE SAILLY DE POMMEREUIL.
Marie-Anne DE COURTOUX.
Magdelaine-Clément DU VAUX DE L'HÉVAULLE.

Marie-Louise-Eléonore DE BILHEUX DE SAINT-GEORGES.
Emmanuelle DE MACON (novice au couvent de Laveine, diocèse de Clermont-Ferrand, ordre de Cluny.)
Charlotte-Catherine-Louise DE BRIE.

1734.

Renée-Agnès TESTU DE PIERREBASSE.
Marie-Anne-Antoinette DE SÉBOUVILLE.
Marie-Jeanne THÉBAUT DE BOISGNOREL (novice au couvent et hôpital de Saint-Julien et Saint-Basilisse, rue Mouffetard, à Paris).
Elisabeth DE TAURIAC.
Magdelaine-Anne-Elisabeth DE BONNIVET DE GOUFFIER.
Louise-Thérèse DE LA BRUYÈRE.
Anne DU PONT DU VIVIER (mariée à Jacques de Tarade, écuyer, gentilhomme ordinaire du Roi.)
Marie-Geneviève DE MAUSABRÉ.
Marie-Jeanne POSTEL DES MINIÈRES.
Jeanne-Marie DE FRAIGNE.
Marie-Anne DE BELAIR (novice au couvent de Notre-Dame de la Paix, à Chaillot.)
Marie-Angélique-Françoise DE MANNAYS DE CAMPS.
Marie-Anne-Louise FRÉDY DE COURBERTIN.
Marie-Thérèse DE LA PORTE DE VEZIN (novice au couvent des Carmélites de la rue de Grenelle, à Paris.)
Marie-Angélique-Charlotte DE LION DE COLIGNY.
Marie-Jeanne-Françoise DE CAIRON DE LA MOTTE.
Anne-Catherine DE LAUZON DE LA POUPARDIÈRE.
Anne-Adelaïde DU FAYET DE LA TOUR (mariée à M. de Chavaroche.)
Marie-Henriette DE CHAMBRAY.
Thérèse-Marguerite ROBIN DE LA TREMBLAYE.
Catherine-Françoise-Elisabeth PRETEVAL DE PANNILLEUSE (novice au couvent de Saint-Dominique-les-Montargis.)
Jeanne-Françoise-Antoinette DE LA ROCHEFOUCAULD DE NEUILLY (mariée à Barthélemy de Blanes, chevalier, mousquetaire du Roi.)
Marie-Françoise DE FONTENAY.

1735.

Marie-Jeanne DE COMBES DE MIRMONT.
Marie-Anne DU LIGONDÈS.
Angélique D'AUGSBOURG.
Victoire-Aimée DE MORNAY.
Marguerite D'ANDRIEUX DE LA HOUSSAYE.
Charlotte-Camille D'ORILLAC.
Marie-Marguerite-Françoise DE RIENCOURT.

Marie-Joseph-Austreberthe DE BAMAST DE SEPTFONTAINES.
Elisabeth DE LOUAN DE FONTARIOL.
Barbe-Louise BRAUD DE SANNOIS.
Marie-Anne-Victoire DE TASCHER DE LA PAGERIE (novice au couvent de la Bourdillière, ordre de Cîteaux, près de Loches en Tourraine.)
Jeanne-Agathe DE VANSSAY.
Anne - Angélique ISLE DU BREUIL DE BEAUCHESNE.
Marie-Madelaine DE GOHIN.
Angélique DE VALORY.
Marie-Barbe DE LA RUE DE LA GRANGE.
Elisabeth FÉRA DE ROUVILLE.
Marie-Magdelaine DE SAQUEPÉE (novice à la Congrégation de Notre-Dame, à Château-Thierry.)
Marie-Thérèse DE MAROLLES.

1736.

Barbe-Charlotte DE LOUTREL DE SAINT-AUBIN.
Marie-Louise DU HOULLEY.
Marguerite-Françoise SÉGUIER.
Marie-Catherine DE CAQUERAY DE VADANCOURT.
Marie-Jeanne-Thérèse DE BEAUVAIS DE VILHAC (novice au couvent des Carmélites de Limoges.)
Angélique D'ORILLAC DE METTRAY.
Catherine-Hélène DE SABRAN DE BAUDIVAR (novice à l'abbaye de Notre-Dame de l'Eau, ordre de Citeaux près de Chartres.)
Marie DE SAINT-FIEF (novice au couvent de Tusson, ordre de Fontevrault.)
Marie-Jeanne DE GLAPION.
Jeanne DE LA SUDRIE (mariée à Pierre Bonnefoy, docteur en médecine.)
Bonne - Marie - Françoise DE ROMÉ.
Elisabeth - Madelaine D'ESTRÉES.
Anne BORDIN DE LA SAUSSAYE.
Louise-Françoise DE BARAUDIN DE MAUTHELAN.
Gabrielle DE RIOLZ DE MADRIAC.
Marie-Victoire DU PLESSIS DE LA MERLIÈRE (novice au couvent des Bénédictines d'Amilly, près de Montargis.)
Marie-Madelaine DE BONI DE LA VERGNE.
Marie-Louise DERGNOUT DE PRESSENVILLE.
Marie-Anne D'ANGLARS DE CRÉZANEY.
Jeanne-Madelaine DE FLORIMOND (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie à Salins.)
Thècle-Mélanie DE BELLOY.
Marie BAUDIN DE VAUX.
Thérèse DU CLOSEL.
Marie-Jeanne RICAULT DE LA BONNERIE.

1737.

Marie-Françoise DE SARIAC.
Elisabeth DE BARENTIN.
Claude-Marie DE FLORIMOND.
Geneviève-Pétronille-Guillemette DE CAUVIGNY.
Marie-Lyonne-Romaine D'ANGLARS DE CLUS.
Jeanne DE NOAILLAN.
Marie-Angélique-Reine DE LA FRESNAYE DE SAINT-AIGNAN.
Geneviève DE BUGARD DE LA SALLE.
Marie-Gastonne D'ERNEVILLE DE POLIGNY.
Gabrielle-Agnès DE BARVILLE.
Marie-Aimée DUFRESSE DE BEAUSOLEIL.
Guyonne-Yvonne CHRESTIEN DE LA MASSE.
Françoise-Antoinette DE BÉDORÈDE DE MONTOLIEU.
Marie-Anne-Victoire SÉGUIER (mariée à Jacques Conrart, sieur de Carmillon, ancien mousquetaire du Roi.)
Marie-Jeanne-Françoise DE GRUY.
Anne-Marguerite DE LAUNAY DE LA CADIÈRE.
Madelaine-Joseph DES CEPEAUX DE MOULINVIEUX.
Suzanne D'OFFAY DE RIEUX.
Eugénie-Caroline DAIGUEVILLE DE MILLANCOURT.
Catherine DE COURTOUX.

1738.

Madelaine GAULTIER DE LAUNAY DE FONTAINES (au château de Fontaines, près la Flèche.)
Brigide COUSIN DE LA TOUR FONDUE (mariée à M. de Bessières.)
Anne-Michelle VIART DE PIMELLE.
Marie DE LA TOUR DE LANGLE.
Marie DE GONTAULT DE MONTFERRAND.
Marie-Jeanne-Louise DE LA ROCHE DE LA BARTHE.
Marie-Anne-Ursule DE BEAUJEU (novice au couvent des Ursulines de Dieppe.)
Marguerite MOISSON DE PRÉCORBIN (novice au couvent des Visitandines de Caen.)
Elisabeth-Eléonore-Gabrielle LE ROY DE JUMELLE.
Catherine BOETTE DE BLÉMUR (novice au couvent des Dames de Saint-Louis de Poissy).
Jeanne-Françoise DE SAINT-PERN DE LIGOUYEN DE LA TOUR.
Marie-Anne-Marguerite DE BARVILLE.
Louise-Françoise-Edmée DE GRIEU.
Marie-Cécile-Henriette D'OSMOND.
Marie-Anne DE CAQUERAY DE LA SALLE.
Marie-Françoise DE CHALUS DE COUSANS.
Marie-Madelaine DE LA BRUYÈRE.
Marguerite DE CAHORS DE LA SARLADIE.
Marie DE BOISLEVÉ DU PLANTY.

Marie-Catherine DE LION.
Colombe DES ARDENS.
Françoise HUGON DU PRAT.
Marie-Françoise DE VOSSEZ.
Marie-Marguerite-Alexandrine DU BOIS DES HOUES.
Marie-Madelaine DU PLESSIS DE LA MERLIÈRE (novice au couvent des religieuses hospitalières de Loches.)
Marie-Joseph DE MANIGUET.

1739.

Marie-Françoise DE BÉRARD (novice au couvent des Dames de Saint-Louis de Poissy).
Anne GAULTIER DE LA FERRIÈRE.
Françoise-Mélanie DE DIAUDOS DE CASTÉJA.
Antoinette ROYRAUD DE SAINT-ALBAN.
Thérèse-Elisabeth BOUTET DE LAZEVET (novice au couvent des Augustines de Beaulis, près Loches, en Touraine).
Suzanne DU BELLOY.
Marie-Elisabeth DU PASSAGE.
Louise-Elisabeth DES BROSSES DE GOULET (novice au couvent des Visitandines d'Alençon)
Jeanne-Françoise KADOT DE BOUTEVILLE-SEBEVILLE.
Gastonne-Louise-Catherine DE THÉVILLE.
Geneviève-Rosalie LECLER DE FLEURIGNY.
Françoise-Mélanie SANGUIN DE ROCQUENCOURT (novice au couvent des Dames de Saint-Louis de Poissy.)
Marie-Louise-Marguerite DE GREAUME.
Angélique-Geneviève DU GUIRY.
Marie-Madelaine DE RIBIER DE VILLEBROSSE (mariée à Nicolas Lehirat, négociant, le 7 septembre 1739.)
Anne-Louise D'AMBLIS.
Charlotte-Marie DE GLAPION.
Marguerite DE BANNE D'AVEJAN.
Angélique DE GOULARD D'ARÇAY.
Louise-Thérèse DE COMBAULT D'AUTEUIL.
Suzanne DE L'ESTENDART.
Marie-Anne-Corentine DE NOGENT (novice au couvent des religieuses de la Trinité de Caen.)
Marie-Rose DE BOUGY (Mariée à Philibert Thiroux de Chamneville, écuyer, seigneur de Billeron, fermier général des Postes.)
Marthe D'ESPAIGNE DE VENNEVELLES.
Marie-Madelaine DE HACQUEVILLE.
Marie-Constance DE LENTILLAC (chanoinesse de Remiremont).
Catherine DE LENTILLAC (chanoinesse de Remiremont.)
Bonne-Anne DE QUINEMONT.
Geneviève-Thérèse DE FLEURIGNY.

1740.

Jeanne-Anne-Marguerite DE CASTRES D'ARSILLY (novice au couvent de Notre-Dame de Hautes-Bruyères.)
Jeanne-Charlotte-Catherine CAIRON DE LA MOTTE (novice au couvent des Visitandines de Caen.)
Charlotte-Geneviève-Louise DE ROQUIGNY.
Jeanne DE COUX.
Catherine DE MATHEFTON.
Marie-Gabrielle DE GISLAIN DE VEPTHON.
Madelaine D'OFFAY DE BEAUPEPAIRE.
Louise-Thérèse D'AUMALE DU MONT-NOTRE-DAME.
Marie-Anne LECOMTE DE BOISROGER.
Marie-Gabrielle DE SAINT-JULIEN DU PUECH.
Charlotte DE BIEVILLE DE CHANTELOUP.
Suzanne-Renée D'ESCOUBLANT.
Catherine DE CONFLANS DE CHAMPLAINS (novice au couvent des dames de Saint-Louis de Poissy).
Jeanne-Henriette DE CONTY (novice au couvent des religieuses bénédictines d'Origny-Sainte-Benoîte.)
Eléonore DES HAYES DE CRY.
Claude-Antoinette-Anne DU BLAISEL DE LA NEULILLE.
Marguerite DE RAYMONDIS (mariée à Jean-Joseph du Périer seigneur de la Garde.)
Rose-Marie D'ERNEVILLE DE POLIGNY.
Louise Geneviève-Fortunée DE LA FAYE.
Marie-Anne D'ESCORAILLES DE LA COSTE.
Marguerite DE GOGUÉ DE MOUSSONVILLIERS.
Catherine DE PROHENQUES.
Françoise-Sylvie THÉBAUT DE BOISGNOREL (novice au couvent des religieuses hospitalières de la Miséricorde, à Paris.)
Isabeau D'ARZAC.
Marguerite-Louise DE SAINT-BELIN DE LA RIELLE.
Marguerite DE LA ROCHE.
Jeanne-Claude-Pétronille DE NORMANVILLE.
Marie-Thérèse-Perpétue DE TRESTONDAM.

1741.

Anne-Françoise DE BEAUJEU.
Anne-Marguerite DE MALESPINE.
Françoise-Rosalie D'ARRAS (novice au couvent de Saint-Pierre d'Avenay).
Elisabeth-Jeanne DE LA MANEYE DE CLAIRAC.
Marguerite-Elisabeth DE CROISMARE.
Marie-Anne DE COHORN DE LA TOUR.
Marie DE COMBES DE MIREMONT.
Marguerite-Louise DE CAZEAUX.
Marie-Madelaine DE ROMANS (novice au couvent de Notre-Dame des Loges).
Marie-Denise DE CLÉRY.
Marie-Anne DE CHAMBRAY.

Geneviève-Elisabeth DE CASSANT (novice au couvent des Annonciades de Gisors).
Catherine-Françoise DE BONAMOUR VISDELOU.
Jeanne-Marie-Anne DE BOUCHER DE MILLY.
Henriette DE LANGE.
Marie-Jeanne MARÉCHAL DE FRANCHESSE.
Françoise-Geneviève DE LESCOURS DORADOUR.
Jeanne DE GINESTOUS D'ARGENTIÈRES.
Marie-Louise-Armande D'ISARN DE VILLEFORT.
Agnès-Benoiste-Alexandrine DE BÉRODÈDE DE MONTOLIEU.
Reine DUCREST.
Françoise DE CHASTENAY.

1742.

Marie-Adelaïde SANGUIN DE ROQUENCOURT (novice au couvent de Notre-Dame d'Yerre en Brie).
Catherine-Bénigne D'HUVISSEL.
Louise-Antoinette-Florimonne DE BOFFLE D'ENZEH.
Barbe-Louise DE LA PLACE.
Anne-Louise DE SAINT-DENIS.
Marie-Claude DE TILLY DE PRÉMONT.
Madelaine-Françoise SCOT DE COULANGES.
Marie-Catherine D'ERNEVILLE DE POLIGNY.
Renée-Françoise-Madelaine DE BOISJOURDAIN.
Catherine-Charlotte DORVILLE D'ANGLURE.
Marie-Marthe-Angélique DE GIVRE.
Madelaine-Emilie DE BROC.
Elisabeth-Claire DE CHOISEUL (novice au couvent de Sainte-Glossinde de Metz).
Elisabeth-Louise-Françoise DE BOURDIN DE MONSURES.
Renée-Emilie DE CROISMARE.
Marie-Anne-Michelle DE SAINT-PRIVÉ (novice au couvent de l'Annonciade de Sens).
Jeanne-Louise DE PONT DE BOURNEUF.
Anne-Antoinette DE CHAMPS DE SALORGE.
Marguerite-Aimée GUGNOT DE SOLIGNAC.
Gabrielle-Corentine DE NOGENT.
Marguerite-Camille DE BOISGELIN.
Claire DE GOURMONT.
Elisabeth DU BOIS DE LIBERSAC (en Périgord).

1743.

Rose-Blanche DE FRANSURES.
Françoise-Elisabeth D'AULTRY.
Marie-Louise-Jacqueline D'AULTRY.
Jeanne PRÉAULT D'AUBETERRE (religieuse professe à l'abbaye du Parc-aux-Dames, près Crespy, ordre de Cîteaux.
Catherine DE PESTEILS DE LA MAJORIE.
Marie-Joseph DU PONT DE CHAMBON.

Catherine-Françoise-Charlotte DE LA FERTÉ DE MUNG.

Scholastique-Florence D'AUMALE.

Thérèse-Henriette AUBERT DE COURSERAC.

Gabrielle-Angélique DE RÉMONT.

Marie-Louise DE BESCHON DE CAUSSADE.

Marianne DE BANNE.

Marie DE LA FÈRE DU BOUCHAULT (religieuse Carmélite à Paris).

Charlotte-Françoise DE LAUGIER.

Françoise DE PONS DE BELLESTAT.

Geneviève DE MARLE D'AUTIGNY.

Jeanne CHANTELOT DE QUIRIELLE.

Marie-Marcette-Françoise DE LOPIS (mariée à Joseph de Pélissier, chevalier, auditeur ordinaire de la Rote d'Avignon).

Anne-Nicole DE FRANCE DE LAUDAL.

Anne-Louise DE SINETY.

1744.

Charlotte-Fortunée DE MONT-LOUIS (novice au couvent du Farnet).

Amable-Françoise-Catherine DE BEAUFRANCHET D'AYAT (mariée à Alexandre du Guilheim, chevalier, seigneur de Verrières).

Madelaine-Hippolyte DE LAMURE (morte peu après sa sortie de Saint-Cyr, le 24 août 1744, âgée de vingt ans et six mois. Elle avait fait son testament en faveur de sa mère, « dame Marie-Anne d'Audiffret, épouse *délaissée* de Jean Bourguignon, marquis de Lamure. » Diverses pièces, entre autres l'extrait des registres mortuaires, sont jointes au dossier).

Louise-Elisabeth DE LOPIS DE LA FARE.

Angélique DE TRESSEMANES.

Catherine DE NARBONNE.

Marie-Anne DE LENTILHAC (religieuse au couvent de Notre-Dame de la Règle à Limoges.)

Dauphine DE TESTARD DE LA CAILLERIE.

Elisabeth-Claudine DU BLAISET.

Madelaine DE SÉGUIN DE REYNIÈS (morte peu après sa sortie de Saint-Cyr. Son père, le marquis de Reyniès, hérite de sa dot.)

Marie-Antoinette AUDRAS DU MONTOIS.

Marie-Jeanne-Madelaine MALLARD DE FAY.

Louise DAVOUST.

Marie-Geneviève DE CAIRON (novice au couvent de Saint-Laurent de Cordillon.)

Marguerite SANAILLAC DE SAINT-FIEF (novice en l'abbaye et Hôtel-Dieu de Saint-Louis de Vernon).

Jeanne-Francoise DE MORIENNE.

Madelaine DE TASCHER DE LA PAGERIE.

Marianne-Angélique DE MONTIGNY DE VIOLAINE.

1745.

Marie-Anne DE CHÉRY.
Marie-Louise DE LA GOUPILLIÈRE (novice en l'abbaye et hôtel-Dieu de Saint-Louis de Vernon).
Marie-Marthe DE BEAUVAIS (novice en la même abbaye).
Marie-Angélique DE FICTE DE SOUCY.
Barbe-Catherine-Antoinette DE MARLE DE LA MARTINIÈRE.
Catherine-Françoise DES MARETS DAVIE (novice au couvent de Notre-Dame de Broine ordre de Saint-Benoît).
Marie-Françoise DAVIE (ou Davy).
Anne-Marie-Victoire DE LA POYPE DE VERTRIEUX.
Marie-Perrine GAUTIER BRULON DE QUINCÉ (novice en l'abbaye royale de Saint-Sulpice. diocèse de Rennes).
Gabrielle-Ignace DE FORESTA.
Marie-Charlotte LE CHARON.
Reine-Félicité SÉGUIER (novice à Gomerfontaine).
Marie-Charlotte DE BRUNEL DE LA CHAPELLE.
Marie-Jeanne CHAUVELIN DE BEAUREGARD (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie, à Poitiers).
Florence DE JAME DES FRÉGNAUDIES.
Louise LANTY DE CHASTENAY.
Anne-Françoise DE TRUCHIS.
Marguerite FLEURIMONT DE BOURDIN.
Marie-Louise DE LA BOURDONNAYE DE BOISRY.
Renée DE CUSSY.
Jeanne-Charlotte DE BOREL DE LA GRANGE.

1746.

Marie-Anne DE DALDARD DE MELLEVILLE (mariée au vicomte de Rochechouart, ancien capitaine au régiment de Navarre).
Marie-Madelaine DE BEAUSSANCOURT (novice au couvent de Notre-Dame, aux Nonnains de Troyes).
Marie-Françoise DE PISCARD.
Françoise-Jeanne-Philippe HURAULT DE SAINT-DENIS.
Marie-Louise-Catherine DE MAILLÉ DE BRÉZÉ.
Marie DE LA CHIÈZE.
Madelaine BRUNET DE TRESSEMANES.
Geneviève DE MARTINVILLE DE MARSILLY.
Marie-Angélique-Marceline DUBREUIL DE PONTBRIAND.
Marie-Hélène DE RIENCOURT DE TILLOLOIS.
Françoise DE BRIE DE SOUMAGNAC.
Marguerite DE BOISSIEU.
Jeanne-Geneviève DE FAY DATIS.
Jeanne-Françoise CLÉMENT DE RIENCOURT.
Marie-Anne-Philippe DE MOYRIA.
Marie-Bernardine DE BÉRARD (mariée à Robert-Gabriel de

Préaux, ancien capitaine de dragons).
Bonne DE JARNAGE.
Gabrielle DE SAUVEBŒUF.
Marie DE GRASSE (mariée à François de Cambis, commandant de la Ville et du château de Colmar).
Marie-Gilberte DE SALVÈRE.

1747.

Marie-Madelaine D'ESCAIRAC.
Marie-Joseph DES LEURES DE PONTCHARRAULT.
Louise-Félix POTTIN DES MINIÈRES.
Françoise-Madelaine-Olympe D'APRIX.
Claire DE BEAULIEU.
Marie-Françoise-Louise THIBOUX DE BERRY DESAUNOIS.
Marie-Louise-Charlotte LE FORESTIER.
Marie-Anne DE PESTEILS DE BEAUREGARD.
Anne-Françoise D'OFFAY DE RIEUX.
Sophie DE QUINCARNON DE BOISSY.
Louise DE MUSSET.
Louise-Charlotte DE VILLENEUVE DE LA CROUZILLE.
Marie-Anne-Adelaïde DE PRUNELAY DE THIGNONVILLE.
Louise-Françoise-Léontine DE PRUNELAY DE THIGNONVILLE.
Françoise DE VIDAL DESSERVILLE.
Marie DE COURS DE PAULHIAC.
Marie-Anne-Elisabeth DE GREMAINVILLE.
Jeanne-Françoise DU MOSNARD.
Scholastique LE ROY DU GUÉ.
Marie-Françoise-Agnès DE NARBONNE DE PELLET (mariée à Joseph de Rocher, seigneur du Prat).

1748.

Anne-Marie DE MAIZIÈRES DE MAISONCELLE.
Marie-Françoise-Suzanne DE FONTAINE.
Marie-Anne DE LAVALETTE.
Gillette-Jeanne-Françoise DE SAINT-PERN LATOUR.
Marie-Marguerite DE DURFORT DAYMÉ.
Elisabeth-Marie DES ACHARDS DE LA BAUME.
Anne-Françoise-Gérardine DE GAUVILLE (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Caen).
Marie-Lorette DE FONTAINE DE NEUVILLE.
Anne-Henriette DE LA PLACE DE TORSAC.
Perette DE COMBES (mariée à Antoine-Amable de Combes, ci-devant cornette de cavalerie au régiment du Roi).
Rose DE NASTRAC DE LA ROCHEMONTIEX (novice au couvent de Sainte-Marie de la Visitation d'Aurillac).
Elisabeth DELPUECH DE LA BASTIDE DE LA GOUSSONNIE.
Marie DE TERMES.
Marie-Roseline D'ARCY DE LA VARENNE.
Marie-Florence DE VALORY.

Marie-Madelaine-Thérèse DE PRÉVOST.

Marie-Françoise-Charlotte DE CHASTENAY.

Louise DE CHASSY DE DOYS.

Françoise-Claudine DE PIFAUT.

Marie-Denise D'AUTANE.

Sylvie DE CHAMBON.

Marie-Marguerite DE ZEDDES (novice au couvent de la visitation de Sainte-Marie du Mans).

Marie - Françoise - Hyacinthe URVOY DE SAINT-REDAN.

Marie-Angélique LANDAULT DE BEAUFORT (novice en l'abbaye de Fontaine-Guérard).

Marie-Hélène DE LA LANDE DE CHATEAUGOUELLO.

Marie-Joseph DE MARAN DE PENNEVERN.

1749.

Marie DE GAY DE NEXON.

Louise-Catherine DE LORAS DE JAILLONNAS.

Marie-Rose DELPUECH DE LA GOUSSONNIE.

Marie-Charlotte DE FAYOLLES.

Françoise-Thérèse LABBÉ DESAUTIEUX.

Marguerite-Françoise DE LAVIER.

Louise-Marie DE SAINT-PRIVÉ DE RICHEBOURG (novice dans un couvent de Carmélites à Paris).

Marie DE BOISSEUIL.

Jeanne-Madelaine DE BARVILLE DE PUISELET.

Marie-Geneviève DE NOLLENT (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de la rue du Bac, à Paris).

Louise DE FERRIÈRE DE SAUVEBŒUF DE SAINT-BONNEST.

Magdelaine DE TESTARD DE LA CAILLERIE (mariée à François-André Guyon, directeur des aides, à Langres).

Charlotte-Eugénie DE COCKBORNE DE CHAVANNE.

Marguerite-Thérèse DE BARRAT DE BONCOURT.

Marie-Anne DE LAS CASES.

Madelaine-Catherine BAUDOIN.

Marie-Marguerite YON DE LAUNAY.

Marie-Gabrielle DE MONTAGNAC.

Marie DE BARS.

Thérèse-Maximilienne DE BAMAST DE SEPTFONTAINES.

Hélène DE JANIN DE GABRIAC.

Françoise-Thérèse DE JAMBON DE SAINT-CYR D'ESTRANCOURT (novice dans un couvent de Carmélites à Paris).

Françoise-Marie-Louise DE MONTAGNAC (novice au couvent de Notre-Dame de Narbonne).

Marie-Louise DE BESSON DE MONDIOL.

1750.

Henriette-Dorothée HAUTECLAIRE DE GOURVILLE.
Marie-Elisabeth DE COHORN.
Marie-Jeanne ROUGIER DES TOURETTES.
Marie-Anne DE LA TOUR DE LANGLE.
Madelaine-Victoire D'ERNEVILLE.
Françoise DE BOSREDON DU VIEILVOISIN (mariée à Jean de Duras, chevalier, comte du Mazeau).
Jeanne-Elisabeth DE LA BOUSSARDIÈRE.
Françoise-Elisabeth DE GOURMONT (novice au couvent hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Mantes, sous le nom de sœur Madelaine.)
Marguerite DE BERTET DE LA CLUE.
Henriette-Françoise DE LA CROIX DE MAIRARGUES.
Marguerite-Jacques D'ISARN.
Joseph-Marie-Henriette DE MONTFORT.
Marie-Antoinette DE MONFAUCON DES ROCLES.
Thérèse DE ZEDDES.
Andrée DE SAINTE-HERMINE (novice au couvent de Saint-Louis de Poissy).
Antoine DE BOUYS.
Catherine-Ursule-Pauline DU BOTDERU (mariée à André Buttet, ancien officier de cavalerie).
Reine DE NOUE.
Marie-Joseph DE CHAVIGNY.

1751.

Marie-Angélique DE RADULP.
Suzanne-Agathe DE CABOCHE.
Marie-Louise DE L'ESTENDART.
Marie-Françoise COUTURIER DE SAINTE-JAMES (novice au couvent des Dames de la Visitation du Mans).
Marie-Françoise LE GROING DE LA MAISONNEUVE (novice au couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris, sous le nom de sœur Françoise du Sacré-Cœur de Jésus).
Marie-Anne DE VEZINS DE CHARRY.
Jeanne DE LA GARDE DE SAINT-ANGEL.
Henriette-Claire-Isabeau DE LA SERRE.
Thérèse-Renée DE QUINCARNON.
Marie-Françoise DE LA BIGNE.
Marie-Thérèse-Witane DE BAYANCOURT (novice au couvent des Annonciades de Gisors).
Marie-Gilles DU BOUILLONNEY.
Marie-Catherine-Antoine DU WICQUET DE LENCLOS (novice au couvent de Notre-Dame-des-Anges, à Saint-Cyr).
Marie-Thérèse-Charlotte LOILLOUE DE BONNEVAUT.
Jacqueline DE CONTY D'ARGICOURT.
Marie-Françoise FAY DE VISE (novice en l'abbaye de Ponthemont, ordre de Cî-

teaux, rue de Grenelle, à Paris).
Jeanne DE LAGÉARD.
Marie DE PODENAS.
Marie-Catherine DE LIGNY DE COMPIGNY (novice au couvent hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Mantes).

1752.

Jeanne-Madelaine DE MUSSET DE CHANTOISEAU.
Catherine DU HOUX DE DIOMÉNIL.
Louise-Eléonor DE BÉRENGER.
Marie-Louise-Marguerite-Elisabeth DE CAIRON.
Françoise-Charlotte DE LAFAIRE DU BOUCHAUD.
Françoise DE MONNIER DU CASTELET.
Marie-Anne-Cécile DE FOUDRAS.
Françoise-Louise-Césarie DE VOISINES.
Thérèse-Constance-Philippe DE NELLES.
Madelaine-Danielle DE LASTOURS DE LA BUSSIÈRE.
Marie-Rosalie DE PIOLÈNE.
Marie-Angélique-Félicité DE LA PORTE DE VEZINS.
Anne DE LA CHAPELLE.
Marie-Anne DE BRIE.
Elisabeth CHAMPION DE CICÉ.
Charlotte-Catherine DE MARS (novice au couvent de Notre-Dame-des-Anges, à Saint-Cyr).
Pauline-Elisabeth DE PONTHIEU (novice au même couvent).
Marie-Madelaine-Françoise DE MASSIP.
Marguerite DE TRESTONDAM.

1753.

Marie-Angélique DE VINEZAC.
Marie-Louise DE BOUILLÉ.
Marie-Anne DE DALLE.
Marie DE COURCY.
Marie-Françoise DE HÉDOUVILLE.
Marie-Rose-Charlotte DU TERTRE.
Marie-Marguerite-Claude DE LOYAC DE LA BACHELLERIE.
Henriette DE LA HAYE DE LANDUYE DE RIGNÉ.
Anne HUAULT DE BERNAY (mariée à Anne-François de Campagne, chevalier, seigneur d'Auricourt).
Marie-Anne DE BARVILLE (novice au couvent de Saint-Louis de Poissy).
Françoise DE FENSILLON DE MENSEIGNAC (en Périgord).
Jeanne-Cécile DE CIRCOURT.
Marie-Rose DE BOSREDON (l'ampliation a été rendue à la famille ; une note en fait foi).
Françoise-Félicité D'AUMALE. (Mademoiselle d'Aumale, l'amie de Madame de Maintenon, vit encore en 1753 ; elle est nommée dans le contrat de rente de cette jeune fille, probablement sa nièce).
Françoise LE ROY DU GUÉ.

Agathe-Marguerite DE LUPPÉ.
Marguerite-Charlotte AMELIN DE BEAUREPAIRE.
Louise-Angélique DE FRÉVILLE (novice au couvent de la Visitation du Mans).
Marie-Madelaine D'ALLARD.

1754.

Louise-Elisabeth DE CHABESTAN (mariée à Charles-Arnoult de Martin, marquis de Champollion, capitaine au régiment royal des cuirassiers).
Marie-Marguerite-Victoire-Rosaline DE THOMAS D'ARVES.
Marie-Henriette-Rosalie-Edouard D'AUMALE. (La vieille mademoiselle d'Aumale est encore nommée dans le contrat et signe. Voir p. 261).
Suzanne-Gabrielle DE PONTHIEU.
Jeanne-Hélène DE LONGECOMBE DE THOY.
Isabeau DE PEGUILHAN DE L'ARBOUST (mariée à Guy de Mériteus, baron de Montagny).
Jeanne-Marguerite DE FAULCON.
Catherine-Agathe-Gabrielle DE JAMBON DE SAINT-CYR.
Angélique D'ESCORCHES DE BOUTIGNY.
Marie-Louise DE RUPIÈRE (novice au couvent d'Exmes).
Marie-Marguerite-Françoise TOUSTAIN DE RICHEBOURG DE SAINTE-VICTOIRE (novice au couvent des Ursulines d'Argenteuil).
Cécile DE LA MAIRIE DE CLAIRAC DE SAINTE-THÉRÈSE (novice au couvent des Ursulines d'Argenteuil).
Anne-Elisabeth BONNET DE SAINTE-FOY.
Marie-Elisabeth-Hélène-Hiacynthe DE NARBONNE PELET DE SALGAS.
Marie-Odile-Charlotte DU TILLET.
Jeanne-Françoise-Victoire DE PERCIN.
Marie-Thérèse DE ROUSSEL DE FRÉVILLE.
Anne-Françoise DE CLERMETS.
Marie-Eléonore DE CARVOISIN DE BELLOY (novice au couvent des Carmélites de la rue de Grenelle, à Paris).

1755.

Marie-Cécile DE BARAT DE BONCOURT.
Louise-Joséphine DE CONFLANS.
Anne DE BRIDAT DE LA BARRIÈRE.
Marguerite DE BAR D'ELPEYROU.
Marie-Anne-Françoise-Mélanie DU BLAISEL.
Magdelaine QUARRÉ D'ALLIGNY.
Nicole DE LA CASSAIGNE (mariée à Michel de Saint-Pée, sieur du Buquet, chevalier de Saint-Louis).

Edmée-Marie LEZIARD DU DÉZERSEUL.
Marie-Pierre-Catherine GUEULLAY DE RUMIGNY (novice au couvent de Notre-Dame des Anges, à Saint-Cyr).
Elisabeth DE GRASSE.
Jeanne-Rose-Catherine DU CHASTEIGNIER DE SAINTE-FOY (novice au couvent de l'Annonciade de Sens).
Gabrielle-Catherine-Félicité DUFOUR DE SAINT-LÉGER.
Marie-Catherine D'ESLE (novice en l'abbaye de Sainte-Marie-Madelaine de Rivol, ordre de Citeaux, diocèse de Rouen).
Louise-Eléonore DE PENNE DE VAUBONNET.
Anne-Françoise-Charité DE LA GOUPILLIÈRE.
Marie DE LEYMARIE.
Marie-Claude-Marguerite DE LOYAC DE LA BACHELLERIE.
Jeanne-Baptiste-Philippe-Auguste DE LOYAC DE LA BACHELLERIE.
Marie-Anne DE RIENCOURT DE TILLOLOY.
Henriette-Louise-Françoise DE SAINT-POL.

1756.

Louise-Marie DE BERMONDET DE VIVONNE.
Lucrèce-Rosalie DE VILLELONGUE.
Anne DE NOMPÈRE DE PIERREFITTE.
Françoise-Marie THIBAULT DE BOISGNOREL (novice au couvent de la congrégation de Notre-Dame de Soissons).
Louise-Anne DE ROUGEMONT.
Thérèse DE BOSREDON.
Jeanne DE LA RAMIÈRE.
Louise-Félicité DE ROSNY-VINEU DE TREMELGON.
Jeanne PERRIER DE VILLIERS.
Marie DE LA SALLE DU PUY GERMAUD.
Gabrielle D'ELPUECH DE LA BASTIDE.
Louise-Antoinette DE BARJETON.
Françoise-Antoinette DE BEAUFRANCHET D'AYAT (mariée à Jean de Servières, chevalier, seigneur de Teilhol, etc).
Marie-Anne DE DURFORT DE LA ROUZINE.
Marie-Marthe DE CHALMAISON.
Marie-Emilie DU BROSSIN DE MÉRÉ.
Claude-Thérèse DE CHATENAY DE LANTY.
Joseph-Marguerite-Julie D'ALLARD DU RIOSSET.
Marie DE BRIE DE SOUMAGNAC (novice au couvent de l'Annonciade de Sens).
Louise-Thérèse DE PEYROTES DE SOUBEZ (mariée à Antoine de Trémouille, lieutenant-criminel au Sénéchal et siége présidial de Béziers en Languedoc).
Marie-Louise-Victoire DE LA BOURDONNAYE DE BOISRY.
Françoise-Elisabeth DE BONVOUST (novice au couvent des dames de la Visitation d'Avalon).

1757.

Benoiste DE BONNEGUISE.
Marie-Armande-Angélique-Augustine D'AUMALE.
Louise DE VILLOUTREY DE FAYE.
Anne-Geneviève-Julie DE LOYAC DE LA BACHELLERIE.
Jeanne-Madelaine DE LORT DE SAINT-VICTOR.
Marie-Louise DE BELCASTEL.
Christine-Césarine DE BRACHET.
Charlotte-Elisabeth PÉGUILHAN DE L'ARBOUST.
Marie-Thérèse-Marguerite DE CAPDEVILLE.
Antoinette DE SAINT-FÉLIX DE MAUREMONT.
Jeanne-Elisabeth-Gabrielle DE FOISSY.
Catherine-Monique-Aimée DE LA CHEVALLERIE.
Anne-Françoise-Marie DE CURNIEUX.
Etienne-Jeanne DU HAUSSAY (mariée à Jean Nicolas Barême de Crémille, écuyer, receveur général des fermes du Roi au département de Moulins).
Louise-Victoire DE LA BOURDONNAYE DE BOISRY.
Marie DE LOSTANGES DE JARMOUST.
Marie DE LA BARTHE (mariée à François de Roffignac de Carbonnière, chevalier, seigneur marquis de Marsac.)
Constance-Mélanie LE HURE DE SAINT-AGNEAU DE CERNIÈRES.
Marie-Jeanne DE SAINT-JULIEN.
Madelaine-Charlotte-Aldegonde DAUZEL.

1758.

Jeanne-Marie DE CHAUNAC DE MONTLOGIS.
Léonarde DE SAUZILLON DE MENSIGNAC.
Suzanne DE BUZELET.
Marguerite-Rose DE BASTEL DE ROCHEBLAVE (novice au couvent de Sainte-Ursule de Gap).
Anne-Louise D'HOZIER.

1759.

Marie-Françoise LE MARAUT DE KERDANIEL.
Anne DE LAPALIN.
Françoise-Suzanne-Angélique DE CHEMINADE DE LORMET (Toutes trois novices au couvent hospitalier de l'Hôtel-Dieu de Mantes).
Anne DES ANCHERINS.
Françoise-Perette PENNE DE LA BORDE DE VAUBONNET.
Marie-Françoise D'ERNEVILLE.
Antoinette-Hélène-Jeanne DE BEAUREPAIRE DE PONTFOL.
Marie-Marguerite PRÉVOST DE TRAVERSAY.
Catherine-Bonne DE MAILLÉ BRÉZÉ.

Marie-Suzanne THIBOUST DE BERRY DESAULNOY.
Marie-Jacqueline LÉCUYER DE LA PAPOTIÈRE.
Marie-Catherine-Clotilde DAVERTON D'USAULT.
Suzanne-Louise-Charlotte DE TARRAGON D'AMONVILLE.

1760.

Charlotte-Éléonore DE CAYRON DE SAINT-VIGOR (novice au couvent de la Charité de Bayeux).
Eléonore-Cécile DU WICQUET DE LENCLOS.
Anne-Elisabeth-Guillemette DE FOYAL.

1761.

Marie-Félicité DE SINETY (novice au couvent de Notre-Dame de la Miséricorde de Marseille).
Anne-Placide DE BRET DU CROS (novice au couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris).
Marie-Claire DE LAVIÉ.
Angélique-Ursule DE LAFAIRE DE CHATEAU-GUILLAUME.
Marie-Anne-Joséphine DE LAGEARD (comtesse de Clerval)
Claire-Marguerite DE CASTILLON.
Marie-Anne DE CUGNAC.
Louise-Charlotte-Madelaine DE CHOURSES (mariée à Jean-Charles-Claude de Campion, écuyer, sieur de la Bougonnière).
Thérèse-Dauphine-Gabrielle DE GRILLE.
Adélaïde CHABOT.
Marie-Henriette DE LAVALETTE (mariée à Joseph de Moulezun, chevalier, seigneur de Berau, Boutrac et autres lieux).
Marguerite-Anne DE DAVID DE PERDREAUVILLE (mariée à François-Henry de Sailly, ancien capitaine au régiment de Bourbon-cavalerie).
Camille-Colombe DE CHARPIN DE FEUGEROLLES.
Jacqueline-Catherine-Suzanne DU TERTRE (mariée à Augustin-César Levert de Chantrains, ancien capitaine au détachement de la marine).
Blanche-Etienne DE SALEIMIES (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie du Mans).
Marguerite-Anne DESMICHELS DE CHAMPORSIN.
Louise-Véronique-Julie DE CHAVIGNY DE COURBOIS.
Louise-Charlotte BAUDOUIN.
Anne-Claude DE CHERMONT (novice au couvent des Annonciades de Meulan, dite en religion sœur Sainte-Félicité).
Marie-Anne DE CAQUERAY DE VADANCOURT (religieuse au couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris).
Marie-Louise DU PIN DE BESSAC.
Claude-Françoise COLIN DE MONTIGNY-CHAMPAGNE.
Anne Gabrielle-Eulalie-Séra-

phine DUBREUIL DU MARCHAIS.
Urbanne-Claude DE LA GRANDIÈRE.
Marie-Françoise DE CARVOISIN.
Hélène-Françoise DE BLOTTEAU DU BREUIL.
Marie-Madelaine DE LAIGRET (novice en l'abbaye de Montreuil).
Marie-Joséphine DE VERMANDOVILLÉ (novice au couvent de la Visitation de la rue du Bac, à Paris).
Marie-Henriette-Julie DE CHASTENAY DE LANTY.

1762.

Marie-Thérèse-Gabrielle CASAMAJOR DE MONCLAREL.
Marie-Madelaine-Catherine DE SAINT-QUENTIN DE DOIGNON.
Marie MARTIN DE CHATEAUROY (novice au couvent des Carmélites de Saintes).
Marie-Anne-Rose ROBINAULT DU BOISBANET.
Marie-Jeanne DE BOUET DU PORTAL.
Anne DU VERNE DE LA VARENNE.
Marie-Françoise-Suzanne D'ESCOUBLAT.
Catherine-Antoinette DU LIGONDÈS.

1763.

Marie-Charlotte-Sébastienne DE GENLUY DE RUMIGNY (novice au couvent de Saint-Paul, près Beauvais).
Bonne-Madelaine DE LONGPREZ (novice au couvent de la Visitation de la rue du Bac, à Paris).
Marie-Marguerite-Elisabeth DE MOURICAUD.
Marie FOUCAUD DE BLIS DE LARENAUDIE.
Jeanne-Henriette LE BOULEUR DU GUAY.
Catherine DE POILLOUVE DE SAINT-MARS.
Françoise-Geneviève DE TRÉMIGON (novice au couvent des Ursulines de Morlaix).
Marie DE LEYMARIE DE LA ROCHE.
Charlotte-Denise-Louise-Pauline D'AUMALE.
Adelaïde-Geneviève DE LA CROIX.
Elisabeth DE LANCELIN DE LA ROLIÈRE (religieuse en l'abbaye de Saint-Jean-l'Evangéliste de Soyon).
Jeanne DE LA SAILLE.
Marie-Françoise DE MAILLÉ DE BRÉZÉ.

1764.

Angélique-Maximilienne DE MOLENY D'EGRY.
Jeanne-Charlotte DE MITRY.
Marie-Hiacynthe-Jeanne DE MÉZIÈRES CONENTRAY.
Marie-Françoise DE MONCROC.

Marie-Marguerite DE BONAL D'ANGEAC (Bonal en Agénois).
Anne DE CHARRY (novice au couvent de Saint-Louis de Poissy).

1765.

Barbe-Françoise DES ANCHERINS DE SAINT-MAURICE.
Gabrielle - Rose - Louise DE CLINCHAMP DE TEILLE.
Marie - Anne COUSIN DE LA TOUR FONDUE.
Renée DES MONSTIERS DE MÉRINVILLE.
Marie-Joseph-Renée DE MATHEZON.
Marie-Françoise D'ARAUDES.
Catherine-Jeanne DE LA SALLE DE CAILLAU.
Jeanne-Gabrielle DE GRIGNON.
Marie - Françoise - Germaine-Elisabeth D'ESTAGNOL.
Anne DE LA CARAULYE.
Louise - Elisabeth - Aimée DE TONNANCOURT.
Julie - Renée DE RIENCOURT D'ANDÉCHY.
Anne DE CARBONNIÈRES.
Marie - Magdelaine DE LA BIGNE.
Jeanne DE ROYÈRE.
Joseph-Geneviève-Elisabeth DE ZURHEIM DE PFASTATT (mariée à Antoine-Germain de Rosé de Monttenberg, chambellan de l'évêque de Bâle).
Marguerite - Charlotte - Nicole D'HAUGEST (novice en l'abbaye de Montreuil en Tiérache, ordre de Cîteaux).
Marie-Jeanne DU TERTRE DE BEAUREGARD (novice en l'abbaye de Sainte-Colombe de Blendecques).
Claire-Ursule DE LIGNEVILLE D'ANTRICOURT.
Céleste-Pélagie DE JOUSBERT (novice au couvent de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, à Paris).
Marie DE MAILLET (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie, à Pont-à-Mousson).
Elisabeth-Henriette AUVRAY.
Marie-Jeanne DE CHERMONT (novice au couvent des Bénédictines de Saint-Nicolas en Lorraine).
Odote-Constance DE L'ENFERNAT (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, à Paris).
Anne-Marie-Thérèse-Jeanne DE LA TREILLE DE FOSIÈRES (religieuse au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, à Paris).
Henriette DE BUZELET.
Claudine-Marguerite DE VAUCHOSSADE DE CHAUMONT.

1766 [1].

Marie-Marguerite DE LA PORTE DE PIERRY.
Rose DE BATS.
Amable-Geneviève DE LAFITTE.

[1] Voir l'avertissement placé en tête de cette liste, p. 231.

(mariée à Charles de Mériteus d'Arros, écuyer, seigneur de Montel, et veuve après quelques mois de mariage).
Marie-Anne DE SAILLANS.
Françoise-Héloïse DE PEYTES (mariée à Pierre d'Incamps, sieur de la Salle).
Charlotte-Françoise DE ROSIÈRES DE SORANS (mariée à Claude-Joseph de Bouzié, seigneur de Champvaux et autres lieux).
Marie-Madelaine DE BOISLINARD DE FOIX.
Marguerite-Rosalie D'ARDANCOURT.
Louise – Elisabeth – Pétronille VENOIS D'HATENLOT.
Marguerite-Ursule DE CACHEDENIER DE VASSIMONT.
Louise-Marguerite DE WAMBEZ DE FONTAINE LEPIN.
Sainte TRANCHANT DU TRAIT.
Marie-Anne-Judith THUBERT.
Marie-Dauphine DE TESTAU DU BUT.
Apolline-Antoinette DE TESTARD DE LA CAILLERIE.
Julie-Jacqueline DE JOULARD D'AIRON.
Charlotte-Suzanne DU FAIX D'ARNANS.
Anne DE ROYÈRE.
Marie-Anne-Françoise DE ROQUART DE SAINT-LAURENT.
Marie-Marguerite-Louise DE FRÉDILLY.
Catherine-Athénaïs ROBIN DU SANSAY.
Antoinette-Renée DE RIENCOURT.
Marie-Poisson D'ANVILLE.
Françoise-Elisabeth PERRIER DU HANNOY.
Marie-Anne-Elisabeth-Adélaïde PASQUET DE SALAIGNAC.
Marie-Madelaine PARCHAPPE DE VINAY.
Aimée-Lucrèce DE MONTRICHARD.
Julie – Catherine – Louise DE MONTMORANT.
Charlotte DE MONTFORT DE PRUNECEY.
Anne-Suzanne DE MOLIÈRES.
Marie-Anne-Elisabeth DU MESNIL DE FIENNE.
Catherine-Ursule DU MESNIL DE FIENNE.
Joseph – Henriette DE MARSANNE.
Françoise-Suzanne-Frédérique DE MALZEU.
Marie-Anne DE MAILLÉ DE BRÉZÉ.
Marie-Françoise DE LONLAY DE VILLEPAIL.
Anne-Reine DE LIÉGE DE SAINT-MARS.
Julienne – Françoise LE VICOMTE.
Guyonne-Julienne LE SAGE DE VILLEBRUNE.
Thérèse LEMINTIER DE LA MOTTEBASSE.
Marie-Jeanne LEMARAUD DE KERDANIEL.
Marie-Pierre LE BRETON DE RANSANNE.
Mrie-Marguerite-Joseph DE LANCUEDOUE.
Madelaine – Pauline – Hortense DE LA MARCHE.
Louise-Marie DE LA LANDELLE.
Suzanne-Françoise-Marie DE LA LANDE D'ENTREMONT.
Bonne-Marie-Antoinette DE LA HOUSSAYE.
Angélique DE JARRY DU PARC.
Marie-Charlotte DU HALLET.
Rose – Cécile GRELIER DE COUSSIZE.
Françoise-Catherine DE GUÉROUST DE SAINT-MARS.

Françoise-Louise-Andrée DE GUÉROUST DE LA GOHIÈRE.
Thérèse DE GLAPION DES ROUTIS.
Marie-Julie DE GALLARD DE BÉARN.
Marie FRESLON DE SAINT-AUBIN.
Louise-Anne-Cécile DE FOUCHOIS.
Marie-Thérèse-Charlotte-Clotilde DE FONTENAY DE SAINT-AUBIN.
Marie-Renée-Antoinette-Louise DE FONTENAY DE SAINT-AUBIN.
Marie-Jeanne FLEURIOT.
Marie-Elisabeth-Paul DE FAY DE VILLIERS.
Marie-Anne D'ESTHÉRAZY.
Marguerite D'ESTUD.
Marie-Anne D'ELBÉE.
Louise-Perrine D'AMPHERNET.
Françoise DE CUERS DE COGOLIN.
Françoise-Monique DE CERVAL.
Louise-Charlotte-Françoise DE CHAMPAGNE.
Elisabeth-Reine DE CARPENTIN D'ELCOURT.
Bathilde DE CAQUERAY DE SAINT-AMAND.
Suzanne-Jacqueline DE CAQUERAY DE FONTENELLE.
Catherine DE CAQUERAY DE BEAUPRÉ.
Marie-Marguerite BUGNOT DE FAREMONT.
Anne DE BRACH.
Marie-Françoise DE BOUVET.
Marie - Louise - Etienne DE BOURNONVILLE.
Louise-Antoinette - Angélique DE BOMBELLES.
Magdelaine DE BOISSEULH.
Georgette-Elisabeth-Anne DE FOIX DE BELLEMARE DE SAINT-CYR.
Marie-Madelaine DE BEAUJEU DE NAILLY.
Anne-Joseph D'ARLANGE DE COURCEL.
Marie-Ursule APRIX DE MORIENNE.
Marie-Louise-Françoise-Philiberte D'ALMAIN DE CURNIEUX.
Marie-Anne D'ALBIGNAC DE MONTAL.
Marie-Marguerite D'AGIS.
Marie-Catherine D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC.
Marie-Catherine-Agathe D'ACARY DE LA RIVIÈRE.
Louise-Antoinette-Marie DE BERNES (mariée à Marc-Benoît-Guislain de Ny du Canton).
Elisabeth DE LA BOUSSARDIÈRE DE BEAUREPORT (mariée à Pierre de Villereau, écuyer),
Marie D'ESCOIRAC (mariée à Pierre de Constant, seigneur d'Espagne, etc.).
Marie-Anne-Thérèse DE CARNAZET.
Jeanne DU CREST DE MONTIGNY.
Marie DE MAUSSAC.
Julie-Catherine D'ARROT (mariée au comte d'Hérouville, lieutenant général).
Amable DE CHAUVIGNY DE BLOT (mariée à Pierre de Saint-Giron).
Jeanne-Françoise DE FRIANT D'ALINCOURT (mariée à Dieudonné Thibault de Monbois).
Marie DE LUBERSAC DE CHABRIGNAC (mariée à Jean Pradet de la Masse).
Marie-Angélique-Françoise DE TILLY DE BLARES.
Elisabeth-Charlotte-Constance VOLANT DE BERVILLE.

Françoise-Elisabeth DE NETTANCOURT DE GUÉBLANCHE (morte peu après sa sortie de Saint-Cyr).
Louise-Agathe-Marguerite DE MANGES (mariée à Louis de Bellavoine, ancien officier de dragons).
Thérèse PRÉVOST DE SANSAC DE TOUCHAMBERT.
Emmanuelle - Henriette DE CRÉCY.
Marie DU LIGONDÈS.
Marie-Anne DE LENFERNAT.
Marie-Thaïs D'ESCOUSALLE DE MONTAGNET.
Madelaine DE CHAMPS (novice en l'abbaye royale de Sainte-Claire, à Clermont-Ferrand).
Elisabeth DE LA BARRE DE MARTIGNY (mariée à Auguste de la Broue, chevalier, baron de Vareilles).
Jeanne-Anne LE BLOIS DE VITRAY.
Gabrielle D'ANGLARS DU CLAUX.
Marie - Thérèse - Claire DU FAYET DE LA TOUR (novice au couvent de Notre-Dame de Salers).
Louise-Valérie DE CAPDEVILLE.
Marguerite-Elisabeth DE VIOLAINE (novice au couvent de Mariendal, duché de Luxembourg).
Marie-Françoise DE MYON.
Elisabeth DE MUN DE SARLABOUST.
Marie-Elisabeth-Charlotte DE BONNET DE NONANCOURT (mariée à Simon Bregeot, lieutenant au régiment de Touraine).
Louise PASQUIER DE FRANCLIEU (mariée à Edme-Jean-Baptiste de Clozier, écuyer).
Marie-Louise DE LA ROUVRAYE DU NAUTIER.
Marie-Françoise DE TESSIÈRE DE BEAULIEU.
Henriette-Jacqueline DE GRIMOUVILLE DE LARCHANT.
Charlotte-Gasparine DE VAULCHIER DU DECHAUX.

1767.

Anatole-Françoise PÉCAULD.
Henriette-Angélique CASAMAJOR DE MONCLAREL.
Marie-Françoise DE NESSEY.
Jeanne-Louise DE BIGAULT DE GRANDRUT.
Anne-Marie-Charlotte DE CHATEIGNIER.
Jeanne CHAPUIS DE MAUBON.
Marguerite-Louise DE BUSSY.
Anne DE BRETTE DU CROS.
Catherine-Michelle D'ALBIAT.
Charlotte-Louise DU HAN DE CRÈVECŒUR.
Marie-Louise DE LA TOUCHE DE LA RUFFINIÈRE.
Marie-Anne DE MURAT DE BAINS (mariée à François de la Chassaigne, comte de Serays).
Marie-Gabrielle LANCELIN DE LA ROLLIÈRE.
Marie-Michelle-Julie DE SAINT-QUENTIN.
Thérèse GEOFFROY DU ROURET.
Marie-Sophie DE LA ROCQUE DE BAUNAY.
Marie-Joseph LAAS DE GESTÈDE.
Marie-Scholastique BEGON DE LA ROUZIÈRE.

Jeanne de Vassal.
Marie-Julie de Séran d'Andrieu.
Marie-Renée de Salaine.
Marie-Magdelaine-Frédérique de Nollent.
Gilberte de Mayet de la Villatelle.
Charlotte-Camille d'Orillac.
Pélagie-Modeste Le Chauff.
Marie-Jeanne de la Tour de la Bastide.
Marie-Anne-Thérèse de la Boderie.
Françoise-Elisabeth-Clotilde de Brasdefer.
Marie-Louise-Thérèse d'Almais de la Maisonfort.
Françoise-Michelle L'Escuyer de la Papotière.
Marie d'Abzac de Sarrazat Limeyrat.
Christine-Elisabeth de Chamborant de Vilvert.
Anne-Agnés du Verdier.
Marie de Forge.
Jeanne-Charlotte-Suzanne Durtubie.
Anne Chapelle de Jumilhac (mariée à Jacques-Urbain Dalesme, chevalier. seigneur de Vouhet, capitaine au régiment de Normandie).
Louise Doradour (novice en l'abbaye royale de Notre-Dame de l'Eclache à Clermont-Ferrand).
Jeanne-Dorothée Tartereau de Berthemont (novice en l'abbaye royale de Saint-Pierre d'Avenay).
Marie-Louise-Elisabeth de Maillé Carmans (mariée à Henry-François de Rozières, marquis de Sorans, colonel du régiment d'Artois infanterie).
Louise-Anne-Catherine du Haussay (mariée à Louis-François de Thiboust, seigneur de Bérigny et autres lieux, déjà veuve en 1767).
Marie-Françoise de Bouillonney (mariée à Jean-Joseph de Saint-Denis, seigneur de Lamière (Perche). Morte en 1767, laissant un fils, héritier de sa dot).
Marie-Suzanne Auvray.
Barbe-Philippine de Minette de Beaujeu.
Aimée-Pauline de Crécy de Chaumergy.
Marie-Caroline de Nonancourt (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de la rue du Bac, à Paris).

1768

Pélagie Hémery de la Fontaine de Saint-Pern.
Henriette-Pierrette de la Roche-Lambert.
Suzanne-Louise du Han de Crèvecœur.
Magdelaine de Boutet (novice en l'abbaye de Cusset).
Thérèse-Angélique-Catherine Le Poitevin du Moutier.
Marie-Gaspard Le Gain de Montagnac.
Angélique-Elisabeth de Lamamye de Clairac.
Marie-Madelaine-Hélène des Nos.
Marie-Anne de Nétreville (religieuse en l'abbaye de Saint-Léger de Préaux).
Marthe-Louise Cornet de Saint-Martin.

Antoinette-Marie-Anne-Christine DE KUHLA.
Françoise-Claire-Marie LE VALOIS.
Marie-Thérèse D'ARANGUIER DE QUINCEROT.
Marie-Rose DE SAINTE-AFFRIQUE.
Marie-Claudine-Jeanne TREMEREU DE MEURTEL.
Louise-Anne DE FARS.
Gabrielle-Victoire DE LAFOLLY DE LA MOTTE.
Anne-Louise-Gabrielle CORMILLON DE LAFOREST DE SAINTE-VERGE.
Henriette-Gasparine DE DALAY.
Jeanne DE CHARRY.
Valentine-Angélique D'ESPINOIS.
Judith D'ASSIGNY.
Louise-Alexie DE HENNAULT.
Rose-Angélique-Sophie D'ALMAIS DE SEINTRIE.
Jeanne-Charlotte DE LA PERSONNE DE VANTELAY.
Anne-Nicolle DE LUGEARD DE CHERVAL.
Marie-Joseph DE CRÉCY (mariée à Jean-François Bourée, chevalier, seigneur de Neuilly).
Anne-Elisabeth LE ROY DE LA GRANGE.
Marie-Charlotte-Joseph DE MORETON DE CHABRILLAN.
Cécile-Angélique DE FEUQUIERES.
Gilberte DE CHAMBAULT DE LA JONCHÈRE.
Louise-Henriette D'HÉBERT.

1769.

Marie-Louise-Geneviève DE LORGERIL.
Marguerite-Josèphe DU PORT DE MABLANC.
Anne-Marie-Charlotte DE BRAUY D'ANGLURE (morte à Paris, aux filles de la Croix. Son père, major du château Royal et de la ville de Belfort).
Elisabeth-Henriette-Alexandrine DU PORT DE MABLANC.
Marie-Thérèse O' CONNOR (absente au moment où est établi le contrat de rente. La personne qui lui sert de procureur est M. de Mac-Mahon, écuyer, docteur régent de la faculté de Paris et médecin de l'école royale militaire, demeurant en l'hôtel de ladite école).
Marie DE THOMASSON.
Marthe DE RIBAGNAC.
Jeanne-Rosalie DE CASTRES.
Agathe-Noël DE BRÉAL DES CHAPELLES.
Madelaine-Louise DE PARAVICINI.
Anne-Thérèse DE SAUSSOL.
Marie-Louise DE VALLES.
Claudine-Laurence DE FOUDRAS.
Louise-Honorine-Sibille-Julie DE CAUMONT DE RAINNEVILLE (novice en l'abbaye royale de Saint-Paul, près Beauvais).
Françoise-Emmanuelle DE LA BIGNE DE SAINT-CHRISTOPHE.
Françoise-Elisabeth DE MINTIER DU CHESNAY.
Augustine-Alexandrine DE LABORY.
Marguerite-Adelaïde DE BUSSY (novice au couvent des Annonciades de Roye).

Anne-Marie-Hélène DES ANCHERINS DE SAINT-MAURICE.
Anne-Marie-Madelaine-Reine BARBEROT D'AUTEL.
Elisabeth DE JAY DE BEAUFORT.
Symphorienne-Crispine DE FERRE.
Anne-Julie DE LA ROQUE DE CHAMFRAY.
Marie-Elisabeth LE CHEVALIER DE CABLAUS.
Marie-Marthe-Charlotte D'ARTIGUES (mariée à Jean-Baptiste Maron, chevalier, comte du Saint-Empire, capitaine de cavalerie, ancien garde du corps de Sa Majesté).
Marie-Françoise DESCHAMPS (novice bénédictine en l'abbaye royale de Saint-Léger de Préaux, diocèse de Lisieux).
Félicité D'URRE DE MOLANS.
Thérèse-Gabrielle DE VILLENEUVE DE TOURETTE.
Antoinette DE LA ROCHE-AYMON.

1770.

Catherine-Henriette-Françoise DE FÉRIER.
Charlotte-Suzanne DE GREAULME.
Antoinette-Dorothée DE GREEN DE MARSAULT.
Marie-Jeanne-Henriette-Victoire DE BOMBELLES.
Marie-Anne-Louise THOREAU.
Marie-Jacqueline-Renée DE L'HERMITE.
Marie-Françoise-Adélaïde D'URRE DE MOLANS.
Catherine DE LA ROCHE-AYMON.
Anne-Marie DE MONTDOR.
Marie DE VARENNES.
Marguerite-Charlotte DU HOUX D'HAUTERIVE.
Ursule DE LOSTANGE (novice au couvent de Lissac-en-Quercy, ordre de Cîtaux).
Marguerite-Scholastique DE CHOLET DE LONGEAU.
Louise BARTHÉLEMY DE CARONDELET.
Félicité-Angélique DE RASSENT D'ARCHELLES.
Charlotte-Emilie DE MERCURIN DE VALBONNE.
Henriette-Gabrielle DE PIERRES DE NARSAY.
Jeanne-Thérèse DE COUCY (novice en l'abbaye de Sainte Glossinde de Metz).
Victoire-Barbe DE LA ROCHE.
Louise-Françoise DE RUAULT.
Marie-Elisabeth DE BRÉVEDENT.
Marie-Françoise-Renée DU PLESSIS D'ARGENTRÉ.
Jeanne-Anselme-Blondine PORET DE BERJOU.
Angélique-Radegonde DE CHAMPAGNE-DUCHESNE.
Catherine-Françoise DE ROUCY.
Angélique DE PICHON DE PÉRAMPUIRE DE LARIET.
Marie-Louise-Charlotte-Elisabeth-Catherine D'AUCHEMAILLE.
Françoise-Henriette FOUCHER DE CIRCÉ.
Marie-Madelaine-Antoinette DE MONCHY.
Marie-Catherine-Adélaïde PAILLARD D'HARDIVILLIERS.

Catherine-Laurence DE VAROQUIER.

Marie-Antoinette-Gilberte DE ROSTAING.

1771.

Renée-Angélique-Marie DE CINNEY.

Andrée-Anastasie-Marie-Florimonde DE ZURLAUBEN DE THURN DE GESTELENBERG.

Marie-Cajetane-Jeanne DE ROS DE MARGARIT.

Modeste DE MYR DE LALAIRE.

Marie Anne DE CORNAC.

Catherine-Louise DE VASSAL DE MONVIEL.

Marie-Jeanne-Pauline DE DOUAIRIN.

Nicole-Aimée-Adélaïde DE BIZEMONT.

Marie-Thérèse DE BRUCHARD.

Jeanne-Françoise-Marie-Guyonne DE MAY D'AULNAY.

Anne DE MONCROC.

Marie-Madelaine-Rosalie DE SAINT-OUEN DE PIERRECOURT.

Françoise-Louise-Victoire DE CRÉCY.

1772.

Marie-Anna BERTRAN DE VASSAL (novice au couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine, à Paris).

Perrine-Correntine-Marie DE CARNÉ DE CARNAVALET.

Marie-Jeanne-Thérèse DE JALLIOTTE DU SAUSSAY.

Gabrielle DE MALLERET DE LA NOUZIÈRE.

Anne-Julienne DE BOUBILLY DE BEAUMANOIR.

Marie-Angélique-Louise-Françoise DE LASTEYRIE DU SAILLANT.

Catherine-Justine DU PLESSIS DE LA MERLIÈRE (novice aux Annonciades de Boulogne-sur-Mer).

Marie-Félicité DE BÉCHILLON.

Magdelaine-Hyacinthe-Claude DE GUÉRIN.

Anne-Marguerite DE SAINT-ASTIER.

Marie-Claude DE LASTIC DE LESCURE.

Amable-Françoise DE GUILHIEU DE VERRIÈRES.

Catherine-Adélaïde VIRVIN DU PECH.

Marie-Françoise-Claire DE SAILLY.

1773.

Elisabeth DE LA BRUYÈRE (novice en l'abbaye de Saint-Pierre d'Avenay).

Anne-Joséphine-Amélie DE BONNEVAL (novice au couvent des Filles-Dieu de la rue Saint-Denis, à Paris).

Gabrielle-Geneviève-Aimée FURET DE CERNAY.

Magdelaine-Marthe GALLARD DE BÉARN.
Adélaïde-Paule-Françoise DE LA FARE.
Jeanne-Henriette DE VILLEPAIL (novice au couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine, à Paris).
Marie-Jeanne DE FONTENAY.
Anne DE BOSREDON.
Marie-Edmée-Claude DE BERTHIER DE GRANDRY.
Louise-Rosalie-Françoise-Charlotte DE VAUDRETZ.
Marie-Geneviève DE LA MOTHE FLOMONT.
Marie-Jeanne-Renée DE BOMBELLES.
Louise-Jeanne-Gabrielle-Marie-Anne-Elisabeth DE MEYNIER DE LA SALLE.
Henriette-Marie DESHOULLES.
Barbe-Sébastienne DE PLUNCKETTE.
Marthe-Marie DE NICOLAS DE LA COSTE.
Marie-Magdelaine DE MUSSAN.
Marie-Charlotte-Armande-Etiennette DE CHASTENAY.
Françoise-Espérance DE CHAUMONT DE CHIVALET.
Marie-Magdelaine D'AGUILHAC DE SOULOGE.
Magdelaine-Scholastique DE MONTBEL.
Barbe-Magdelaine-Christine DE LIMOSIN D'ALHEIM.
Marie-Charlotte-Gabrielle-Geneviève LE CHARRON DE BEAUPRÉ.
Marie-Alexandrine DE MACHAULT.
Joseph-Louise D'ESTMONVILLE.
Jeanne-Dorothée-Eléonore LE JAY DE MASSUÈRE.
Esther-Elisabeth-Magdelaine-Angélique DE SÉGUR.
Christine-Suzanne-Antoinette DE GUALY.
Henriette-Françoise DU HAN DE CRÈVECŒUR DE MAZERNY.
Thérèse-Sophie-Fortunée DE BERNIER DE PIERREVERT.

1774.

Marguerite-Joseph DE CHABERT.
Jeanne DURAND DE FAULAC.
Geneviève-Renée-Catherine DE JOUSSERAND.
Madelaine-Suzanne-Elisabeth GOUDIN DE PAULIAC.
Marie-Joseph DUBOUCHET DE COURTOZÉ.
Angélique LE MOUTON DE BOISDEFFRE.
Marie-Joseph DE BOUBER DE BERNATRE.
Charlotte DE COULON DE JUMONVILLE.
Marie-Renée DE JOGENNE D'ESGRIGNY
Marie-Françoise-Désirée DE ROMÉ.
Henriette-Agathe-Rose DE MONDION.
Marie-Victoire DE MARSANNE.
Suzanne-Françoise-Thérèse DE CAQUERAY DE SAINT-QUENTIN.
Marie-Anne-Agathe DORVILLE.
Marie-Françoise DU WICQUET DE LENCLOS.
Marie-Pierre DE NICOLLE.
Magdelaine DE BADEL.
Catherine D'ARGOUGES.
Louise-Victoire DE RESSÉGUIER (Son père, Antoine de Res-

séguier, officier de cavalerie, demeurant ordinairement à Joigny, logé en 1774 chez M. de Rességuier, son frère, rue du Pot-de-fer, faubourg Saint-Germain, à Paris).
Marie-Françoise-Antoinette DE ROSTAING.
Marie DE GAREAU DE LA MESCHENIE.
Marie-Violane-Gilberte DE LA FOREST DE DIVONNE (Son père, comte de Divonne, colonel du régiment de Salins).
Andrée-Louise-Victoire DE SERS.

1775.

Françoise-Marie DE MONTFAUCON.
Marie-Marguerite D'AIMINY DE MABLANC.
Marie-Antoinette DU TERTRE LAMARQUE.
Henriette-Louise DES MICHELS DE CHAMPORIN.
Marie-Louise-Charlotte-Euphémie DU BUISSON.
Marguerite DE BLANC.
Anne DE CARLE
Françoise DE VAROQUIER.
Edmée-Marie D'ARLANGES.
Marie-Anne DE RIBIER.
Angélique-Gabrielle-Antonie DE VILLELONGUE DE SAINT-MOREL.
Anne-Marie-Thérèse DE MONTFERRAND.
Marie-Louise DE BARBARIN DE MONTEIL.
Louise-Geneviève DE BERCY.
Marie-Claudine-Henriette AUBERT DU PETIT-THOUARS.
Marguerite-Jeanne-Xavier DE ROCQUIGNY DE ROQUEFORT.
Marie-Anne-Colombe DE GARNIER D'ARS.
Adélaïde-Madelaine DE SAINCTON.
Henriette-Ursule DE CRÉCY.

1776.

Anne-Sophie DE TILLY.
Madelaine DE NICOLAS DE LACOSTE.
Charlotte-Louise-Madelaine DE LA HAYE DE LA BARRE.
Jeanne-Denise DE BEAUVAIS.
Louise-Hyacinthe-Marie HUCHET DE LA BENNERAIS.
Dorothée-Euphrasie DE MONTALEMBERT.
Marie-Catherine DE SINETY.
Marie-Thérèse DE GRAY.
Marie-Thérèse DESSOSSY DE CZERRUECK.
Marie-Catherine-Elisabeth DUMONT DE SIGNEVILLE.
Marie-Emilie DE FRESNE.
Jeanne-Françoise DE CHARPIN DE GENETINES.
Madelaine D'ABZAC.
Jeanne-Marie-Rose DE WITASSE DE VERMANDOVILLÉ.
Marie-Joseph DE LA CHAUSSÉE.
Françoise-Ursule DES NOS.
Eléonore LEMPEREUR DE MORFONTAINE.
Marie-Antoinette-Thérèse DU WICQUET DE LENCLOS DES AULNOIS.

Anne-Camille-Gabrielle-Françoise DE LA BUSSIÈRE DE GUÉDELON.

Emilie-Pierrette-Antoinette DE DURFORT (chanoinesse et comtesse de « l'Illustre Chapitre » de Neuville-les-Comtesses, baillage de Bourg-en-Bresse).

Marie-Henriette DU PLESSIS DE LA MERLIÈRE (novice aux Annonciades de Boulogne-sur-Mer).

Marie-Elisabeth COSSON DE LA SUDERIE.

1777.

Marie-Françoise-Thérèse LE-NORMAND D'ARRY.

Jeanne-Françoise-Sabine-Thérèse DE VALLAY (novice au couvent de la Visitation du faubourg Saint-Jacques à Paris).

Thérèse DE VIVANS.

Jeanne-Perrine-Marie DUPIN DE MONTMÉA.

Marie-Madelaine-Louise RE-GNIER DE ROHANT (mariée à Nicolas-Thomas de Ruel de Launay, écuyer, sieur de Belle-Isle, etc., capitaine au corps royal du génie.)

Luce-Thérèse-Marguerite-Louise CASTERAS DE SOURNIA.

Marguerite DE LESTENOUX (novice aux Ursulines de Tours).

Marie-Éléonore-Françoise-Catherine DE MÉGRET DE BELLIGNY.

Marie-Charlotte-Adélaïde RAULIN.

Marie-Louise-Flore DE MARIGNY.

Marie-Anne-Radegonde DE LA RESSONNIÈRE.

Jeanne-Baptiste D'APVIEUX DE LA BALME.

Elisabeth-Marguerite DE CUIGY.

Jeanne-Louise D'AIMERY.

Rosalie GUIBERT.

Marie-Françoise D'ARRAU D'HAUDRECY.

1778.

Claire-Henriette-Charlotte DU PONT D'AUBEVOYE DE LAUBERDIÈRE.

Elisabeth-Marie-Anne-Antoinette DE BARENTIN.

Antoinette-Madelaine-Angélique DE BELLEMARE DE CHALONGE.

Marie-Sabine-Elisabeth DE MONTCALM.

Jeanne-Louise BARRAL D'ARHÈNES.

Jeanne-Louise RADO DU MATZ.

Victoire-Charlotte DU CHAMP D'ASSAUT.

Marie-Anne-Louise-Gabrielle DE DURFORT LÉOBARD (chanoinesse « en expectative » du chapitre de Neuville-en-Bresse).

Amable-Henriette DE CHAUVIGNY DE BLOT.

Marie-Louise-Françoise AUBIN DE BOTCOUART.

Marie-Adélaïde-Joseph DE DAMPONT.
Suzanne DE BRIDAT DE LA BARRIÈRE.
Anne-Françoise-Adélaïde DE DURFORT (chanoinesse-comtesse du chapitre de Neuville-en-Bresse).
Madelaine-Marie-Françoise DU PARC DE BELLEGARDE (chanoinesse-comtesse du chapitre de Neuville-en-Bresse).
Nicolle-Jeanne LE PICARD D'ASCOURS.
Elisabeth DE TOULOUSE DE LAUTREC.
Madelaine DE VASSAL DE PUR-CET.
Marie-Anne DE CHAVIGNY.
Renée-Marie-Philippine LE-NEPVEU DE DUNGY.
Scholastique DE LAFITTE DE PELLEPORT.
Marguerite DE SEGUIN DE REYNIÈRES DE PRADEL.
Anne-Ursule DE REILHAC.
Marie-Anne-Raphaële DE LA-GEARD LE CHERVAL.
Jeanne-Marie-Louise DE TUR-LAUBEN.
Jeanne-Marguerite DE DU-RAT.
Joseph SIMONNET DE CARON-DELET.
Claire-Louise-Dominique DE BAUDRE.
Marie-Hippolyte-Angélique DE SÉRAN.
Catherine-Charlotte D'AUTE-ROCHE.
Louise-Sophie DE RENNEVILLE.
Thérèse DE MAUBEUGE.
Félix-Dorothée DE CROSEY.
Marie-Julie DE MONTBEL.
Marguerite DE MONTAGNAC.
Louise-Charlotte DE BARAUTZ.
Aimée-Victoire-Catherine-Louise DAVERTON.
Claudine-Césarine-Marie DU-LAU.
Marguerite DE LUPPÉ DE BES-MAUX.
Anne BRUCHARD.
Anne-Elisabeth-Charlotte DE CAMERON.
Ursule DE RENTY,
Françoise-Marguerite DE BOM-BELLES.
Jeanne-Suzanne DUMAS DE SAINT-MARTIN.
Jeanne-Baptiste Dorothée DE SAGEY.
Antoinette-Eulalie-Michelle DE MONTRECHON.
Antoinette-Jeanne-Adélaïde DE HAUTMÉNIL.
Sylvie-Elisabeth DE BOULAIN-VILLIERS.
Marie-Anne-Constance-Florence DE MONTROND.
Marie-Madelaine DE BRINON.
Louise-Françoise-Jeanne-Charlotte DE SALVERT.
Marie D'HÉMERY.
Marie DE BOUBERS DE BOIS-MONT.

1779.

Henriette-Alexandrine-Rosalie LE TELLIER D'IRVILLE.
Sophie BOISSEAU DE LA GA-LERNERIE.
Louise-Elisabeth-Catherine DE FONTANGES.
Marie-Julie DE LESTANG.
Louise-Constance-Victoire-

Adélaïde DE BERNARD DE LA CARBONNIÈRE.
Louise-Marguerite-Victoire DE RIGOLLOT.
Catherine-Caroline DE FOURNIER.
Marie-Jeanne DE BERNIER.
Marie-Madelaine DE LÉDIGNAN.
Jeanne-Henriette DE PUTTECOTTE DE RENNEVILLE.
Marie-Julie DE CHAUVELIN.
Marie-Fortunée-Henriette DE BÉRARD DE MONTALET.
Marie-Elisabeth DE VAULX D'ACHY.
Marguerite-Louise DAMMELIN DE BEAUREPAIRE.
Anne-Marguerite-Victoire LEPARMENTIER.
Marie-Antoinette-Victoire DE GAILLEBON.
Blanche DE CHASTAING DE LA SIZERANNE.

1780.

Elisabeth-Marguerite DE LYVER DE BREUVANNE.
Sophie DE MONTROND.
Marie-Anne DE CHATEAU-CHALON.
Fortunée-Louise-Hippolyte DE BERTHELOT DUGAGE.
Louise-Félicité DE PÉLISSIER DES GRANGES.
Marie-Adélaïde DE BOREL DE LA GRANGE.
Madelaine DE SERS.
Marie-Anne-Sidoine GUIGNOT DE SOULIGNAC.
Anne-Antoinette DE POUSSONNAILLES DE GRISOL DU CHASSAN.
Marie-Madelaine-Catherine DE MUSSET (fille de Messire Joseph-Alexandre de Musset, chevalier, seigneur de la Vaudrière et autres lieux, ancien major du régiment de Chartres-Infanterie).
Marie-Henriette DE PUCH.
Marie-Charlotte DE JARRY.
Josèphe-Irène DE BOITOUZEL DE POUISSON D'ORMENANS.
Gabrielle-Agathe DE REYNAUD DE MONTS.
Marie-Souveraine DE FERRIÈRE.
Marguerite-Sophie MOISSON DE PRÉCORBIN.
Antoinette-Françoise DE FOURNAS DE LA BRONE.
Thérèse-Joseph DE GRAVE.
Thérèse DE MELET.
Marguerite DE TESSIÈRES.

1781.

Jeanne-Julie DE BALATHIER DE LANTAGE.
Marie D'ARNAULT.
Adélaïde-Charlotte DE CLÉRY.
Geneviève-Camille-Suzanne DE BRÉBEUF.
Anne-Joseph DE VERTEUIL.
Rose-Françoise DE LA VILLEHULIN.
Marie-Jeanne-Elisabeth DE LA FONTAINE.
Marie-Geneviève DE CLINCHAMP DE BELLEGARDE.
Mathurine-Geneviève DE CALONNE D'AVESNE.

Angélique-Alexandrine DE CROSEY.
Henriette-Renée GRIGNARD DE CHAMPSAVOY.
Françoise-Octavie DE PATRAS DE COMPAIGNO.
Antoinette DE LAMBERTIE.
Marie-Françoise DE FONTENAY DE LA GUIARDIÈRE.
Marie-Joséphine DE MOLIN DE SAINT-PONCY (novice au couvent de la visitation de Saint-Flour).
Françoise-Marie-Anne DE BRASDEFER.
Marie-Thérèse D'HOUDETOT.

1782.

Victoire-Marie DE BONEL DE VILLENEUVE.
Marie-Marguerite-Hélène LE NECF DE TOURNEVILLE.
Françoise-Louise DE BOITOUZEL D'ORMENANS.
Catherine-Charlotte DE BARRAL D'ARRÈNES.
Jeanne DE TEYSSIÈRES.
Catherine-Thérèse DE COLLIQUET.
Jeanne-Claudine DE CHAVIGNY.
Joséphine-Elisabeth-Julie DE LASSERRE DE VILLEMARIN.
Louise-Henriette DUPARC DE BELLEGARDE.
Marie-Thérèse-Renée DE BEAUCHAMP.
Judith-Eléonore DE BERNARD D'ASTUGNE (mariée à M. Bernard d'Angosse).
Marie-Anne DU MESNIL-SIMON.
Marie-Jeanne-Julie DE RONDAREL DE SEILHAC.
Marie-Ursule-Simonne LE CHARRON.
Thérèse-Joséphine DAUZEL DE BOFFLE.
Henriette-Angélique DE SÉRAN D'ANDRIEUX (Logée aux Tuileries au moment où le contrat a été dressé).
Madelaine-Adélaïde DE WASSERVAS.
Victoire-Angélique-Marthe-Césarie DE LARDIÈRE.

1783.

Catherine-Victoire DU PLESSIS DE LA MERLIÈRE.
Marie-Thérèse DELMIERS DU BREUIL.
Françoise-Marguerite-Michelle DE SUHARD.
Charlotte-Dorothée DE LA BROUE DE VAREILLES.
Perrine-Anne-Félicité DE BRUC.
Marie-Joseph-Eugénie DE FRANSURES.
Marie-Clémence DE BÉHU.
Marie-Renée-Perrine DE JUIGNÉ.
Marie-Elisabeth DE BRACHET.
Marie D'ESCORAILLES.
Blanche-Nicolle DE GUÉNAUD.
Marie-Jeanne-Françoise DE NATTES.
Catherine-Marie-Madelaine DE SÉGUR DE MONTAZEAU.
Marie-Thérèse DE BOISSIEU.
Marie-Antoinette DE DURAT.

Marie-Reine des Ecures.
Louise de Verteuil.
Rose-Angélique-Elisabeth de Berthelot Dugage.
Joséphine-Bernardine-Georgette d'Aymery de Maluy.
Marie-Cécile d'Ysarn.

1784.

Marie-Louise-Thérèse d'Orville.
Madelaine-Elisabeth de Terrasson.
Marie-Madelaine-Alexandrine de Gaillard.
Henriette de Gréen de Saint-Marsault.
Marie-Charlotte-Juliette de Rondarel de Seilhac.
Marthe-Marie-Félicité de Juglart du Plessis.
Céleste-Jeanne Chatton de Morandois.
Anne-Vincente de Proisy.
Marie-Madelaine-Alexandrine de Gaillard.
Isabelle-Charlotte-Honorée-Justine de Baulaincourt.
Rose-Victoire Andras du Moutoir (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie d'Alençon).
Stéphanie-Marie de la Gonivière.
Marguerite-Madelaine-Antoinette du Formel.
Françoise-Adélaïde de Langlade.
Armande-Louise-Jeanne-Pauline de Combarel du Gibanel de Vernège.
Marie-Charlotte-Reine de Bizemont.
Anne-Laurence-Thérèse de Pécauld de Larderel.
Blanche-Rosalie-Louise de la Forest de Divonne.
Jacquette-Victoire de Toulouse de Lautrec (mariée à Louis-Gabriel-Mathieu d'Alby, seigneur de Genouilhac, ancien officier d'infanterie).
Thérèse-Françoise-Anne Lemaire du Charmoy.
Alexandrine-Julie-Marie-Françoise-Catherine de Frazan.
Marie-Charlotte-Emilie de Neuville de Brugnolois.
Adélaïde-Pauline-Benoîte de Méjanes.

1785.

Marie-Louise-Anne de Bignault de Grandrut.
Béatrix de Colliquet.
Suzanne-Julie-Françoise de la Fontaine d'Offemont.
Marie-Charlotte de Boisguérin de Bernecourt.
Appoline de Biencourt de Polzincourt (novice au couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine à Paris, sous le nom de Thérèse Gonzague).
Marie-Eléonore du Breuil de Liniers.
Marie-Jeanne-Adélaïde de Turenne d'Aubepeyre.
Geneviève-Julie le Prévost d'Yray.
Jeanne-Agnès-Louise-Char-

lotte DE MARGUERIE D'HIÉVILLE.
Marie-Claude DE BEAUFORT.
Reine-Marguerite-Dieudonnée DE LAFFITE DE PELLEPORT.
Marie-Henriette-Françoise DE SALVADOR.
Pauline-Dorothée DE PERRIN DE LA BESSIÈRE.
Elisabeth-Joséphine DE FINANCE.
Marie-Catherine DE VILLELONGUE DE NOVION.
Marie-Barbe DE CONDÉ.
Christine-Louise DE FLOTTE.
Henriette DUPONT DE CHAMBON DE MESILLAC (novice au couvent de la Visitation de Sainte-Marie de la rue du Bac, à Paris).
Marie-Anne DE PLUVIERS.

1786.

Marie-Louise-Madelaine DE BONNAY DE BELVAUX.
Marie-Jeanne DE FAY.
Marie-Louise-Thérèse D'ALMAIS DE LA MAISONFORT.
Anne-Antoinette-Françoise-Maximilienne DE FABERT.
Marie-Louise-Pernette-Sophie DE LA FOREST DE DIVONNE.
Marie-Louise-Joseph DU HAMEL.
Barbe-Agnès DE LOUREUX.
Marie-Julie-Joséphine-Françoise-Sylvie DE LA VILLETTE DE SURMEYER.
Catherine-Françoise-Philippine DE BERNE DE LONGVILLIERS.
Catherine DE SAULNIER DE PLESSAC.
Julie-Zéphyrine LATAILLE DES ESSARTS.
Balthazarine-Aimée-Rose FORÊT DU TILLEUL.
Marie-Joséphine D'AGUISY.
Geneviève-Françoise DE BRUNETEAU DE SAINTE-SUZANNE.
Marie-Joséphine-Madelaine-Gabrielle DE MONTCALM (nièce de M. de Soubeyran).
Catherine DU MOULIN DES COUTANCERIES.
Suzanne DU MOULIN DES COUTANCERIES.
Françoise-Victoire DE TISSEUIL.
Thérèse-Alexandrine D'ARIÈS.
Charlotte-Françoise-Julie DES MOUTIERS DE LA COURONNE.
Adélaïde-Aimée-Marguerite DE PREZ DE LA QUEUE.
Marie-Philippe-Ursule DE LA NOUE.
Antoinette-Etienne-Claire DE CAREY DE BELLEMARE DE TOUSSANT.
Marie-Isaac DE WARTZ DE LAUGUIMBERG.
Marguerite-Justine DE FAYAT.
Marie-Anne DU BOURGNEUF.
Anne-Marie DU VERNE DE PRESLE.
Alexandrine DE FRESNE.

1787.

Henriette-Suzanne de Bidereu de la Mougie (novice au couvent de Notre-Dame de la Virginité, près Montoire).
Elisabeth-Philippine Dauzel de Boffle.
Françoise-Scholastique de Fontenay de la Bellonnière.
Hermine-Blanche de Lys.
Louise-Frédérique du Jay.
Claudette de Verneray de Moncourt.
Marie-Adélaïde de Fresne de Cuise.
Marie-Charlotte-Hubertine de Bertrandy.
Marie-Céleste de Villedon de Gournay.
Marie-Anne de Gaudin du Cluseau.
Marie-Claude-Florence de Mesnard.
Louise Le Blanc.
Charlotte-Baptiste de Boitouzel d'Ormenans.
Marie-Anne-Adélaïde de Forbin de Gardanne (chanoinesse de Neuville en Bresse).
Marie-Catherine d'Hancourt.
Anne-Hippolyte d'Estienne de Montplaisir.
Isabelle-Aimée-Victoire de Campbell.
Françoise de Saignard de Sasselange.
Catherine Dumont de Signeville.
Marie-Angélique-Françoise du Gravier.

1788.

Elisabeth-Charlotte-Félicité de Robert.
Antoinette-Catherine-Sophie de Varange.
Anne-Victoire de Niceville.
Jeanne-Françoise de Cardaillac.
Gabrielle-Ursule-Alexandrine de Bousies.
Marie-Gabrielle de Chabans.
Marie-Jeanne-Renée d'Arnault.
Adélaïde-Victoire de Blotteau.
Marie-Madelaine Le Blanc de Ferrières.
Marie de Marsanges.
Jeanne-Louise d'Espagne.
Marie-Madelaine-Charlotte Lemoyne d'Aubermenil.
Marguerite de Biderin de Saint-Surin.
Jeanne de Foucault de Malembert.
Elisabeth de Moy de Sons.
Adrienne d'Anglars.
Cécile-Pélagie de Bernard.
Marie-Etiennette de Médrano. (Son père, Louis de Médrano, baron de Durfort-Lafiteau, ancien capitaine d'infanterie.)
Louise-Rose-Cyprienne des Plats (chanoinesse du chapitre noble de Trouard).

1789.

Jeanne-Marcque-Joseph GRASIN D'HÉRAL.
Etiennette - Marie - Antoinette DE FRANC DE LA SALLE.
Marie - Louise DE SEYTURIER.
Marie-Rose-Charlotte-Félicité D'ESSOFY.
Anne-Rosalie DE L'ETANG.
Marie-Françoise-Sophie DE LA PANOUZE.
Marie-Charlotte-Joséphine-Sabine DE SAINT-GEORGES.
Jeanne DE BONNEFOY.
Marie - Antoinette - Théodore-Clédite DE RAGUET DE BRANCION.
Marie-Louise-Cécile DU BOSC DE LA ROMERIE (novice aux Carmélites de Croncets-les-Troyes.)
Joséphine D'ELPUECH DE LA BASTIDE (mariée à François de la Panouze).
Marie-Anne DE CASTILLON DE MOUCHAN.
Marie - Anne - Aimée- Honorine DE L'ENFANT DE LOUZIL.
Marie-Madelaine-Thérèse DE BOISSIÈRE (mariée à François de Saunhac, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment royal de la Marine).
Marie-Catherine D'ELPEYROU DE BAR.
Marie-Olympe-Anne D'AUTARD DE BRAGARD.
Marguerite-Aimée LECOUTURIER DE SAINTE-JAMES.
Madelaine BORIE DE POMARÈDE.
Marie-Paule DE BEAUFORT DE LESPARRE.
Marie-Marguerite DE CALONNE.

1790.

Marie - Jeanne - Rose DE LA SALLE.
Rose-Catherine DE FAUDRAN.
Catherine DE BOSREDON.
Louise-Adélaïde DE NEUFVILLE.
Rose - Anne - Françoise D'ADHÉMAR.
Madelaine D'AUVERGNE.
Catherine DE BEAUMONT.
Marie-Joséphine DE CHASSEMAISON.
Louise-Adélaïde DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE.
Madelaine-Eugénie DU TERTRE.
Agathe-Victoire DE LA MARCK.
Marie-Claudine DE LONGECOMBE DE THOY.
Charlotte-Elisabeth DE CARVOISIN.
Rose-Henriette D'HÉLYE.
Rose-Thérèse D'ENCAUSSE DE LABATUT.
Marie-Catherine-Joseph D'AX.
Charlotte - Louise - Joseph DE GOSSON.
Antoinette-Marguerite-Alexandrine DE FRANCE.
Marie-Françoise DE CHAUVIGNY DE BLOT.
Marie-Thérèse-Louise LENORMAND DE BRETTEVILLE.
Marie-Barbe-Luce DE BUZELET (pensionnaire libre aux Ursulines de Metz).
Cécile - Séraphine - Marguerite

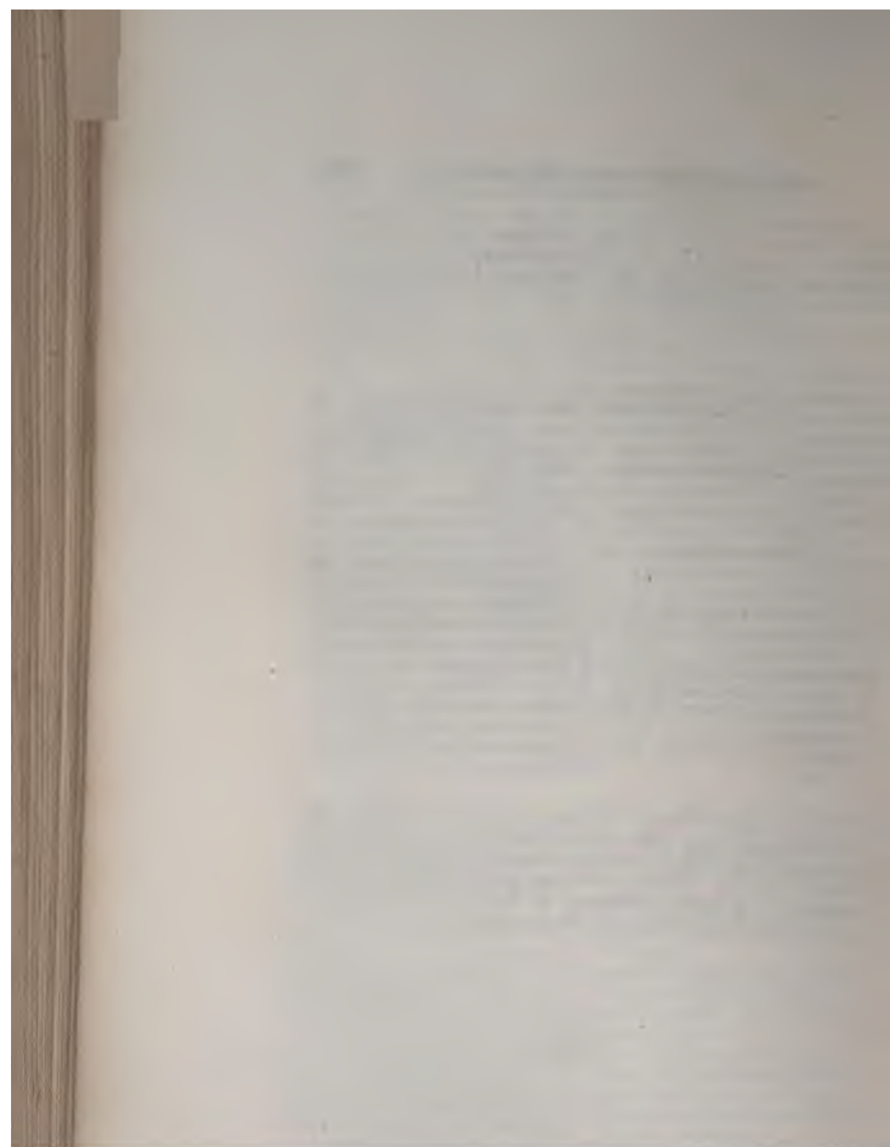
DE FAUCHER DE LA SIGERIE.
Barbe DE CLINCHAMP DE BELLEGARDE (chanoinesse du chapitre royal de Joursey-en-Forest.
Marguerite-Félicité BLANCHARD DU VAL.

1791 [1].

Marguerite-Claudine-Hermande DE VAUCHOSSADE DU COMPAS.
Gilberte-Jeanne DE SAINT-POL.
Marguerite-Charlotte DE VERTEUIL.
Françoise-Julie DE LA TEYSSONNIÈRE.
Anne-Henriette-Françoise DE TILLY.
Marie DE BAYLY.
Françoise DU CHATELET DE LA ROUVRAYE.
Fortunée-Antoinette-Jeanne-Mathurine DE TAFFIN.
Adélaïde PELLEGARS DE MALHORTIE.
Paule-Diane-Louise DE MONTPEZAT.
Marie-Sophie DURIS.
Anne-Joséphine-Claude DE CARDON DE VIDAMPIERRE.
Marie-Hélène ANCIEZ DE BOUILLÉ.
Marie-Polixène D'ESTIENNE DE MONTPLAISIR.
Charlotte-Aimée-Marie DE BEAUDÉAN.
Julie-Joséphine POULAIN DE MAUNY.
Marie-Marthe-Adélaïde DE LA HOUSSAYE DE MÉZICOURT.
Rose-Hippolyte LE VICOMTE DE LA VILLEGOURIS.
Julie-Catherine-Charlotte-Françoise D'AVOUST.
Louise-Josèphe-Charlotte CACHEDENIER DE VASSIMONT.

[1] Cette liasse de 1791, qui est la dernière, contient vingt déclarations passées devant Me Fourcault de Pavant, notaire à Paris, et suivant lesquelles les Demoiselles sorties en 1791 ont encore reçu chacune un contrat, au principal de 3000 livres, produisant 150 livres de rente sur les États de Languedoc.





TABLE







